

République Démocratique du Congo



Province de Maniema

Ministère provincial du Plan

Localisation des Objectifs de développement durable dans le Maniema



Rapport provincial



Août 2017

République Démocratique du Congo

Province de Maniema

Ministère provincial du Plan

**Localisation des Objectifs de développement
durable dans le Maniema**

Rapport provincial



Août 2017



Table des matières

Préface.....	7
Sigles et acronymes	9
Avant-propos.....	11
Liste des figures, tableaux et annexes.....	13
Résumé analytique.....	15
Introduction	17
I. Contexte du développement du Maniema.....	19
I.1. Situation économique	19
I.2. Situation sociale	20
I.3. Situation environnementale	23
I.4. Situation institutionnelle et/ou de gouvernance.....	23
II. Contraintes du développement de la Province	25
II.1. Tendances	25
II.2. Défis	27
III. Méthodologie et critères de priorisation	29
III.1. Analyse Rapide Intégrée des stratégies provinciales de développement.....	29
III.2. Localisation des ODD, cibles provinciales et indicateurs	36
IV. Financement et stratégie de mobilisation des ressources	41
IV.1 Défi crucial de financement des ODD au Maniema.....	41
IV.2 Sources de financement de l’agenda 2030	41
IV.3 Estimation du besoin de financement des ODD au Maniema	42
V. Recommandations	47
Bibliographie	49
Annexes	51
Comité d’élaboration	133

À la fin de l'échéance des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en 2015, la communauté internationale a convenu d'un programme de développement durable ambitieux et universel à l'horizon 2030, dénommé Objectifs de développement durable (ODD). Ces ODD visent à éradiquer la pauvreté et la faim, à lutter contre les inégalités et la discrimination, et à s'attaquer au changement climatique. Ils reconnaissent également l'importance de construire des sociétés pacifiques et ouvertes à tous pour la réalisation d'un développement durable.

La Province du Maniema adhère à la vision de développement universel et durable de l'Agenda 2030. En effet, ma Province a été retenue parmi les six premières provinces appelées à participer au processus d'analyse, de réflexion et de recherche des solutions appropriées à l'agenda post 2015. C'est à ce titre qu'une consultation provinciale, sous format d'atelier consultatif, a été organisée avec l'appui financier du PNUD et l'appui technique du Ministère du Plan. Ma province avait émis des réflexions et recommandations sur les cinq thèmes ci-après : analyse critique du cadre des OMD (avantages et limites) ; configuration du cadre futur post 2015 ; priorités à inscrire à l'agenda post 2015 ; analyse de l'architecture du cadre futur à mettre en place et mesure de consolidation de la paix et de la sécurité.

Parce que le Maniema l'a accouché notamment, il est évident que l'on puisse travailler pour lui donner à cet agenda une chance à terme. C'est dans ce cadre notamment qu'un travail particulier a été abattu par les experts locaux du Maniema et ceux de l'Observatoire Congolais du Développement Durable (OCDD), structure nationale du Ministère du Plan. Il était question de définir les cibles et indicateurs des ODD qui riment avec nos priorités provinciales. Ce travail nous a également permis d'analyser le cadre programmatique provincial au regard de l'agenda 2030 et d'identifier les lacunes importantes contenues dans nos stratégies et politiques provinciales.

Avec la publication de ce rapport provincial sur la localisation des ODD de la Province du Maniema, nous venons de poser les bases du nouveau cadre programmatique de la province. En effet, les 35 cibles et 55 indicateurs retenus dans ce rapport feront l'objet de la Planification/Programmation de notre prochain Plan de Développement Provincial (PDP). Intégrer les ODD dans ledit Plan permettra de prendre en compte efficacement les défis sociodémographiques auxquels la province du Maniema reste confrontée. Il s'agit entre autres de : (i) une mortalité infantile et infanto-juvénile très élevée, (ii) un taux élevé de malnutrition chez les enfants, (iii) un faible taux d'enregistrement des enfants à l'Etat Civil et (iv) une persistance des comportements sexuels à haut risque de contamination au VIH/SIDA et de propagation de ce virus.

Par ailleurs, avec les partenaires techniques et financiers, la Province du Maniema s'emploie à définir un cadre de suivi et d'évaluation, un processus de renforcement des capacités institutionnelles afin d'évaluer les progrès et d'orienter le cas échéant les politiques provinciales pour les rendre plus efficaces.

Nous avons la ferme conviction que la Province du Maniema pourrait être au rendez-vous des ODD à l'horizon 2030. Pour ce faire, un assainissement des finances provinciales, des réformes importantes institutionnelles et des actions concrètes par des investissements publics et privés conséquents doivent être entreprises pour concrétiser l'atteinte des ODD.

C'est à ce prix que la priorisation/localisation des ODD sera le prélude à un nouveau paradigme de développement économique et social pour un plus grand espoir et un plus grand bonheur pour l'ensemble des Maniemiennes et Maniemiens.

Pascal TUTU SALUMU

Gouverneur du Maniema

Sigles et acronymes

APD	Aide publique au développement
BMD	Banque multilatérale de développement
BPPS	<i>Bureau for policy and programme support</i> (service de soutien aux politiques et programme)
CAO	Cadres d'accélération des OMD
COP21	21 ^e Conférence des parties
DSCR	Document de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté
IDE	Investissement direct étranger
MAPS	<i>Mainstreaming, Accelerating and Policy support</i> (Stratégie d'intégration – Accélération – Appuis aux politiques)
NTIC	Nouvelles technologies de l'information et de la communication
OCDD	Observatoire congolais du Développement Durable
ODI	<i>Overseas Development Institute</i>
ODD	Objectifs de développement durable
OMD	Objectif du millénaire pour le développement
PAAA	Programme d'action d'Addis-Abeba
PAG	Programme d'actions du Gouvernement
PAP	Programme d'actions prioritaires
PIB	Produit intérieur brut
PDP	Plan de Développement Provincial
PMA	Pays moins avancé
PNSD	Plan national stratégique de développement
PNUD	Programme des Nations-Unies pour le développement
PTF	Partenaire technique et financier
RIA	<i>Rapid Integrated Assessment</i> (Analyse Rapide Intégrée)
RDC	République démocratique du Congo
RSCA	Régional Service Center for Africa
UNDG	<i>United Nations Development Group</i> (Groupe des Nations-Unies pour le Développement)
UNESCO	Organisation des Nations-Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNTT	The UN system Task Team on the post-2015 UN development agenda
VIH/Sida	Virus d'Immunodéficience humaine/Syndrome d'immunodéficience acquis

Sous l'égide des Nations Unies, la Communauté internationale a adopté en septembre 2015 un nouvel Agenda international post 2015, connu sous le vocable des Objectifs de développement durable (ODD). Se situant sur le prolongement des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), les ODD sont un Programme de développement durable universel qui vise à mettre fin à l'extrême pauvreté, combattre les inégalités et les discriminations, protéger la planète et ses ressources, et créer les conditions d'une croissance durable et inclusive, pour un monde plus équitable, prospère et en paix avec lui-même.

Le Système des Nations Unies en RDC en général, et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en particulier, ont accompagné dès début 2016 la République démocratique du Congo dans la mise en route des ODD, dans le cadre du processus MAPS (Intégration-Accélération et Appui Stratégique) développé par le Groupe des Nations Unies pour le développement (UNDG), en l'appuyant techniquement et financièrement dans les campagnes de sensibilisation, d'appropriation et de portage politique, ainsi que dans le processus de contextualisation/priorisation des ODD au niveau central, au terme duquel un package national des cibles et indicateurs prioritaires a été défini et intégré dans le Plan national stratégique de développement 2017-2021, en cours de recadrage.

Après avoir appuyé cet exercice de priorisation des ODD au niveau national, le PNUD se félicite de poursuivre son accompagnement pour leur localisation au niveau provincial et local, en particulier dans la Province du Maniema. Cet exercice de localisation, largement inclusif et participatif, a permis à la Province du Maniema de définir ses cibles et indicateurs ODD prioritaires qui riment avec ses spécificités et ses priorités de développement.

Le PNUD se réjouit que ce package provincial des ODD prioritaires comprenne des cibles transformationnelles susceptibles (i) d'impulser une croissance soutenue, inclusive et créatrice d'emplois décentés et bien rémunérés dans la Province du Maniema; (ii) d'éliminer la fragilité et les vulnérabilités structurelles de la Province dans toutes ses dimensions (politique, économique, sociale et écologique); et (iii) de promouvoir des institutions efficaces et transparentes, pour une province en paix et en cohésion avec elle-même.

Le PNUD reste convaincu, à divers égards, que – fondés sur les principes d'universalité, d'inclusivité et de durabilité – les Objectifs de développement durable constituent une véritable opportunité pour la République démocratique du Congo d'amorcer son virage social et de réaliser son objectif d'émergence à l'horizon 2035. Cependant, dans le contexte actuel de décentralisation, l'atteinte de ces résultats dépendront, sous une large mesure, du niveau et du degré du portage politique des ODD au niveau provincial et local, et de la manière dont chaque province s'en appropriera et les mettra en œuvre.

Le PNUD demeure dans tous les cas persuadé que ces priorités ODD seront reflétées intégralement dans les stratégies sectorielles de la province et intégrées dans le Plan provincial de développement (PDP) en cours d'élaboration.

Le PNUD réitère, dans le cadre d'un partenariat sincère, sa disponibilité à soutenir les efforts du Gouvernement provincial du Maniema dans la mise en œuvre de cet ambitieux programme de développement, et à mobiliser les partenaires et les bailleurs des fonds potentiels pour le financement des priorités ODD de la Province, au plus grand bénéfice de sa population.



Priya GAJRAJ

Directeur Pays / PNUD

Liste des figures, tableaux et annexes

Figure 1. OMD au Maniema.....	21
Figure 1. OMD au Maniema (suite).....	22
Tableau 1. Profil d'évaluation des ODD en 2030 au Maniema	26
Tableau 2. Domaines/Secteurs nationaux prioritaires.....	30
Tableau 3. RIA 1 – Partie I : Les personnes	31
Tableau 4. RIA 1 – Partie II : Croissance	32
Tableau 5. RIA 1 – Partie III : Environnement	33
Tableau 6. RIA 1 – Partie IV : Gouvernance et Partenariat.....	34
Tableau 7. Présentation synthèse de l'agenda 2030	36
Tableau 8. Critères de priorisation des ODD.....	37
Tableau 9. Package provincial de l'Agenda post-2015	38
Tableau 10. Cartographie du package provincial	39
Tableau 11. Cartographie des ODD au niveau national et provincial.....	40
Tableau 12. Sources de financement	42
Tableau 13. Estimation d'investissements.....	45
Tableau 14. Ecart de financement	46
Annexe.....	51
Annexe 1 : Package provincial de cibles des ODD priorisées et leurs indicateurs.....	51
Annexe 2. Plans et stratégies nationaux et sectoriels consultés.....	62
Annexe 3. RIA 2	63
Annexe 4. Matrice de priorisation des cibles ODD en RDC.....	92

Comme membre des Nations-Unies, la République Démocratique du Congo est dans le nouvel agenda 2030, lequel agenda est flexible de sorte que chaque pays-membre est libre de contextualiser et de prioriser ses cibles en fonction de ses spécificités nationales. La RDC a poussé cet exercice plus loin de sorte que les provinces se sont lancées aussi dans le même processus, faisant office notamment de pionnier. Et le présent rapport fait donc le point du processus de localisation (contextualisation et de priorisation au niveau provincial), en ressortant notamment certains défis qui s'imposent au Maniema.

Les principales observations à retenir de ce rapport sont :

- Malgré les efforts engagés dans un contexte difficile, le Maniema n'a réalisé aucun des OMD et des défis importants restent à relever. C'est dans ce bilan que le nouvel agenda est lancé.
- Ce nouvel agenda prône l'universalité, l'intégration et l'inclusivité (ne laisser personne pour compte). Toutefois, l'universalité ne signifie pas uniformité ; elle implique aussi des différenciations. Ainsi chaque pays, sur base des critères objectifs, est appelé à faire des arbitrages et maximiser les synergies entre les cibles pour leur intégration dans les politiques nationales, régionales et locales en vue de faire bénéficier les ODD à tous par l'éradication de la pauvreté et la réduction des inégalités.
- L'Agenda post-2015 constitue à la fois une opportunité et un défi pour la RDC en générale et le Maniema en particulier. Une opportunité dans la mesure où ce programme mondial ambitieux pourra, par son dynamisme, servir de catalyseur de l'émergence. Toutefois, le contexte pays caractérisé notamment par sa fragilité, la faiblesse de l'engagement national et la récurrence des chocs négatifs endogènes et exogènes sont autant de pesanteurs susceptibles d'inhiber les efforts.
- En ce qui concerne le Maniema, sur les 169 cibles des 17 ODD, seulement 101 cibles sont concernées par l'exercice de priorisation compte tenu des 43 cibles relatives aux moyens de mise en œuvre (dont 10 ne s'appliquent pas aux provinces), les 19 cibles relatives au partenariat (dont 8 ne s'appliquent pas aux provinces) et une cible (14.7) qui ne s'applique pas aux pays non insulaires.
- Le package provincial priorisé des cibles ODD pour le prochain quinquennat (2017-2021) comprend 17 ODD, 35 cibles et 55 indicateurs, hormis les cibles relatives à la mise en œuvre et les cibles de l'ODD 17 sur le partenariat pour la réalisation de l'Agenda. Il représente 35% des 101 cibles à prioriser et 24,6% du total des cibles des 17 ODD de l'agenda de développement à l'horizon 2030. La taille de ce package, qui répond aux priorités de la province, garantit sa faisabilité en permettant à celle-ci de l'intégrer aisément dans les plans et stratégies de développement locaux et d'assurer efficacement leur mise en œuvre, suivi et évaluation.
- La mise en œuvre de l'Agenda 2030 nécessite des ressources financières et technologiques sans précédent. L'investissement minimum total requis par an est estimé à 0,9 milliards de dollars américains, soit 4,42 milliards pour le quinquennat.
- Pour relever le défi financier des ODD au Maniema, cette province doit trouver comment mobiliser et transmettre les ressources financières et technologiques à des fins de développement durable.

Introduction

En septembre 2015, la Communauté internationale a adopté sous l'égide des Nations Unies, le Programme de développement durable à l'horizon 2030, un plan d'action mondial pour l'humanité, la planète et la prospérité pour les 15 prochaines années. Le programme met l'homme au cœur du développement et vise à éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, préserver l'environnement et assurer l'avènement des sociétés plus pacifiques et inclusives. S'inscrivant dans le prolongement des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), ce nouveau programme comprend dix-sept Objectifs de Développement Durables (ODD), assortis de 169 cibles et 241 indicateurs. Les objectifs et les cibles ont un caractère universel et concernent le monde entier, pays développés comme pays en développement. Ils sont intégrés et indissociables et concilient les trois dimensions du développement durable, à savoir : économique, sociale et environnementale.

Ce programme à caractère universel et porteur de changement, qui promet de « ne laisser personne de côté », s'avère très ambitieux et pose d'immenses défis pour sa mise en œuvre. Il exige des partenariats mondiaux revitalisés, soutenus par des politiques publiques cohérentes, des mécanismes de gouvernance reformés à tous les niveaux, une mobilisation accrue des ressources, une révolution des données statistiques ainsi que le respect du principe de responsabilité mutuelle. De même, il nécessite une collaboration permanente entre toutes les entités concernées : le gouvernement, le secteur privé, la société civile, les partenaires techniques et financiers, ainsi que les autres acteurs concernés.

Au regard de ces défis, il a été réaffirmé l'engagement de mettre en œuvre cet ambitieux programme en tenant compte des différences entre la situation, les capacités et le niveau de développement de chaque pays ainsi que des politiques et priorités nationales. Concrètement, si des cibles idéales sont définies à l'échelle mondiale, c'est à chaque État qu'il revient de fixer ses propres cibles au niveau national pour répondre aux ambitions mondiales tout en tenant compte de ses spécificités. Chaque État doit décider de la manière dont ces aspirations et cibles devront être prises en compte par les mécanismes nationaux de planification et dans les politiques et stratégies nationales, sans méconnaître le lien existant entre le développement durable et les autres processus en cours dans les domaines économique, social et environnemental.

Pour la République Démocratique du Congo (RDC), le programme de développement à l'horizon 2030 constitue une opportunité devant servir de catalyseur de l'ambition de l'émergence et de développement du pays. A terme du cadre programmatique actuel, à savoir le Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté de deuxième génération (DSCR2P-2, 2011-2015) et du Programme d'Action du Gouvernement (PAG, 2012-2016) opérationnalisés par le Programme d'Action Prioritaires renforcé (PAP-Renforcé 2012-2016), le gouvernement de la RDC a engagé le processus d'élaboration du Plan National Stratégique de Développement (PNSD).

Ce Plan ambitionne la transformation structurelle de l'économie pour son émergence, définit une trajectoire de développement du pays en trois séquences visant à faire de la RDC : un pays à re-venu intermédiaire en 2021, pays émergent en 2030, et pays développé en 2050. Cette marche vers le développement, fondée sur une vision de long terme à l'horizon 2050, sera matérialisée à travers des plans quinquennaux dont le premier couvrira la période 2017-2021.

Pour permettre une meilleure insertion des ODD dans le PNSD quinquennal 2017-2021, le Ministère du Plan, avec l'appui du Système des Nations Unies, a conduit de mai à août 2016 un processus de contextualisation et d'intégration des ODD et cibles dans le cadre de planification nationale, suivant l'approche « Stratégie d'Intégration – Accélération - Appui aux politiques » communément connue sous « *Mainstreaming, Accelerating and Policy Support* » (MAPS en sigle), développée par le Groupe des Nations Unies pour le développement (UNDG) pour appuyer les gouvernements dans la mise en œuvre des ODD au niveau national/régional. Ce processus largement participatif et inclusif, consistant au renforcement des capacités nationales sur les ODD, l'analyse du cadre de planification existant ainsi que la priorisation des ODD et cibles nationales, a connu le concours de toutes les parties prenantes : gouvernement central et provincial, secteur privé, société civile, partenaires techniques et financiers, etc.

La même logique a prévalu aussi au niveau provincial. C'est ainsi entre mai et juin 2017 la province du Maniema, avec l'appui du gouvernement central, au travers de la structure technique du Ministère du Plan, l'Observatoire Congolais du Développement Durable (OCDD, en sigle), et celui du Système des Nations-Unies, a pu conduire ce travail de localisation des ODD et leurs cibles. En fait, il s'est agi de prioriser au niveau provincial. En effet, au regard des différences des situations, des priorités et du niveau de développement spécifique à chaque province du pays et vu le souci de décentralisation, il est primordial, tout en assurant le caractère national du package priorisé, que chaque province définisse ses cibles qui riment avec ses spécificités et devant être intégrées dans les plans et stratégies de développement provinciaux. Cela implique l'ancrage des ODD dans les pratiques au niveau local, ainsi que la reconnaissance et la valorisation du leadership local pour encourager le changement.

Le présent rapport de localisation (contextualisation et de priorisation) des ODD¹ et cibles provinciales présente le package des ODD et cibles priorisées pour le quinquennat 2017-2021 de la province du Maniema. Il s'inscrit dans le cadre de renforcement des efforts d'appropriation nationale des ODD amorcés depuis 2015 et témoigne du leadership transformateur du gouvernement en vue de mettre en échelle les interventions en faveur des ODD et maximiser les chances du pays de les atteindre à l'horizon 2030. Il a été rédigé par les experts de l'OCDD du Ministère du Plan, validé par toutes les parties prenantes au cours des ateliers sectoriels et provinciaux organisés en juin 2017. Il est structuré autour de quatre parties traitant du contexte de développement de la province du Maniema, des contraintes de développement, de la localisation des ODD et cibles provinciales ainsi que du financement et stratégie de mobilisation des ressources.

¹ Ce travail a été réalisé avec l'appui technique de Mansour N'DIAYE du RSCA/PNUD dans le cadre de la présentation MAPS, formation de l'équipe technique au RIA et à la priorisation.

I. Contexte du développement du Maniema

Le contexte du développement du Maniema est décrit au travers des 4 piliers du développement durable, à savoir : l'économique, le social, l'environnement et la gouvernance.

I.1. Situation économique

1.1 Secteur réel. L'économie du Maniema est sur une pente ascendante depuis des années. Entre 2006 et 2015, le taux de croissance s'est situé en moyenne autour de 10%, supérieur à la moyenne nationale. Cette accélération de la croissance a été construite sur un fond macroéconomique relativement stable, dans la mesure où le taux d'inflation moyen est passé de 26,6% sur la période 2006-2010 à moins de 9,9% en moyenne entre 2011-2015, soit 2,1 points en dessous de la croissance du PIB réel de la période. Entre 2011 et 2015, la monnaie nationale n'a enregistré qu'une faible dépréciation de 2,8% en moyenne.

Cependant, à l'image de la Nation toute entière, la transition vers la transformation structurelle n'a pas été au rendez-vous. En effet, au cours de ladite période, le secteur primaire est resté le secteur le plus dominant : il représente plus de 70% à la croissance de la richesse provinciale et près de 60% du PIB. Quatre domaines d'activité restent prépondérants : agriculture de substance (61,55 du PIB), commerce de gros et de détails (11,13 du PIB), foresterie (10,41 du PIB) et production manufacturière (6,9 du PIB).

Par ailleurs, deux faits sont importants à relever à propos de cette économie : premièrement, elle demeure celle qui contribue le moins à l'économie nationale, soit 2% de la richesse nationale. Deuxièmement, elle a le PIB per capita de près de 200 USD, soit une de plus faibles des provinces. Et pourtant, le potentiel du développement est énorme au regard de ses richesses. En effet, la province du Maniema dispose d'importantes ressources minières, tels que l'or, le diamant, la cassitérite, le coltan, la Malachite, le fer, le plomb, le manganèse, le platine, l'argent, etc. Elle est occupée à trois quarts par la forêt. Les produits de la forêt sont nombreux et variés. En particulier, des essences forestières sont bien identifiées mais jusque-là exploitées de manière artisanale. Le Maniema renferme également 24 réserves forestières naturelles dont certaines ont été déjà envahies par la population. La province dispose d'un Parc National, des réserves naturelles et des sites touristiques.

1.2 Finances publiques. Les recettes publiques du Maniema sont en constante augmentation. Toutefois, cette augmentation appelle à au moins deux nuances : ce niveau de recettes est faible par rapport au défi de la province, d'une part et les transferts du gouvernement central représentent plus de 70% des ressources provinciales, d'autre part. Du côté des dépenses, celles engagées sont essentiellement les dépenses relatives au personnel, qui représentent 54,5% du montant global exécuté. Une part infime est consacrée à l'investissement.

Comme dans le passé, le taux d'exécution du Budget 2015 a été de 38,912% pour les recettes et 38,910% pour les dépenses. En conséquence, l'exécution du budget n'a pas été crédible, car la province n'a pas été en mesure de mettre en œuvre les dépenses inscrites au budget, traduisant notamment un problème de discipline budgétaire. Le gouvernement provincial n'a pas été en mesure de fournir les services publics aux niveaux présentés dans les documents et les déclarations publiques. Par ailleurs, le solde budgétaire global demeure négatif.

1.3 Secteur extérieur. En dépit d'une diminution rapide des importations (recul de 20% entre 2006 et 2015 en part du PIB) et d'une constance relative du niveau des exportations, le solde de la balance commerciale demeure négatif. Ceci reflète la faible production de l'économie du Maniema, qui du reste n'est pas orientée vers l'extérieur. Ainsi, d'ailleurs, cette économie n'a pas été affectée autant que celle du Katanga d'antan par rapport au retournement négatif des cours de matières premières. Aussi, à l'instar du pays, cette faible production tournée vers l'intérieur est compensée par des importations plus importantes pour satisfaire la demande intérieure, notamment. L'enclavement de la province et sa vocation agricole expliquent également cette dépendance aux produits manufacturiers en provenance du reste du monde.

A propos de la balance inter-province, le Maniema présente des excédents confortables, de l'ordre de 50% de son PIB. Ces excédents sont expliqués par la spécialisation en produits de l'agriculture, de la chasse et de la pêche. Ces produits sont essentiellement destinés aux grands centres urbains (comme Kinshasa et Kisangani) ou à l'exportation pour l'Equateur. Le Maniema tire aussi profit de ses exportations alimentaires vers les provinces post-conflits du Nord et du Sud Kivu.

1.4 Secteur monétaire et bancaire. Etant donnée l'étroitesse du marché intérieur notamment, le secteur bancaire est très peu développé au Maniema. La province n'est dotée que de quatre banques commerciales (BCC, TMB, Rawbank et Ecobank), de quelques institutions de microfinance et de coopératives. L'accès aux produits financiers reste donc faible car les conditions d'octroi de crédit des banques classiques privent un grand nombre de la population d'accès.

I.2. Situation sociale

Les résultats sociaux du Maniema sont présentés à l'aune de l'agenda des OMD, qui était fondamentalement social. Avec la signature de la Déclaration du millénaire pour le développement par la République démocratique du Congo, le Maniema ne pouvait pas être en marge. De ce fait, la province s'était engagée dans la poursuite des OMD, malgré les désordres politiques qui venaient à peine de se calmer. Le bilan des OMD demeure mitigé. En effet, seul l'OMD 2 relatif à l'éducation présente une avancée significative. Tous les autres (OMD 1, 3, 4, 5, 6, 7 et 8) sont loin des cibles fixées. La figure 1 permet de « mesurer » – ou, à tout le moins, d'apprécier – le chemin parcouru par le Maniema du point de vue social.

FIGURE 1. OMD AU MANIEMA

Objectif, cibles et indicateurs	1990	1995	2001	2005	2007	2008	2010	2011	2012	2014	2015	Cible
Objectif 1. Éliminer l'extrême pauvreté et la faim												
Cible 1 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour												
1. Incidence de la pauvreté				59,4					62,9			
2. Profondeur de la pauvreté				20,38					23,4			
3. Sévérité de la pauvreté				9,8					11,2			
4. Part du premier quintile de pauvreté dans les dépenses des ménages												
5. Indice de Gini				0,29						0,34		
Cible 2 : Assurer le plein emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif												
6. Taux de chômage au sens du BIT des jeunes de 15 à 24 ans en milieu urbain			13,33	12,7								
Cible 3. Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim												
7. Proportion des enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale			37,5		23,3		19,9			31,9		14
8. Proportion des enfants de moins de 5 ans connaissant un retard de croissance							40,3			46,4		
9. Proportion des enfants de moins de 5 ans connaissant l'émaciation							7,7			22,7		
Objectif 2 : Assurer une éducation primaire pour tous												
Cible 4 : D'ici à 2015, Donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires												
10. Taux Net de scolarisation dans le primaire			49,5	58,3	66,9			75			86	100
11. Taux Brut de scolarisation dans le primaire							85,5	83,8	98		108	120
12. Proportion d'élèves commençant la première année d'étude dans l'enseignement primaire et achevant la cinquième année			26,9		43,2							100
13. Taux d'alphabétisation des 15-24 ans					65,7				84			100
Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes												
Cible 5 : D'ici à 2015, Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement												
14. Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire				0,87		0,8	0,88	0,9	0,92			1
15. Rapport filles/garçons dans l'enseignement secondaire				0,4		0,3	0,4	0,39	0,43			1
16. Rapport filles/garçons dans l'enseignement supérieur				0,19			0,2	0,24	0,45			1
17. Taux d'alphabétisation des femmes 15-24 ans par rapport aux hommes					63,4		50		79,8			100
18. Pourcentage de femmes salariées dans le secteur non agricole			8,13		31,7				18,8			30
19. Proportion des sièges occupés par les femmes au Parlement (national)					0	0	0	0	0	0	0	30
Objectif 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de cinq ans												
Cible 6 : Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans												
20. Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (en pour 100.000)*			205		186		210			105		89
21. Taux de mortalité infantile (en pour 100.000)*			122		129		101			62		42
22. Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole*			15,9		44,6		51,1			62,3		90

FIGURE 1. OMD AU MANIEMA (SUITE)

Objectif, cibles et indicateurs	1990	1995	2001	2005	2007	2008	2010	2011	2012	2014	2015 Cible
Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle											
23- Taux de mortalité maternelle (en pour 100.000)					271		307			130	322
24- Consultation prénatale*			72,6		80		88			91,7	100
25- Proportion d'accouchements assistés par un Personnel de santé qualifié			15,9		69,4		82			86,6	100
26- Prévalence Contraceptive (femmes en union)*											50
Objectif 6 : Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies											
Cible 8. D'ici 2015, Avoir stoppé la propagation du VIH/SIDA et commencer à inverser la tendance actuelle											
27- Connaissance du mode de transmission par les femmes de 15-49 ans*			13		11,1		18			41,8	100
28- Taux de prévalence du VIH				2,9			4,14			4,5	3,1
29- Taux d'utilisation des préservatifs parmi les femmes de 15 à 49 ans*										0	100
30- Proportion des enfants de moins de 5 ans qui dorment sous des MII*			0		16,2		36,3			45,3	70
Objectif 7 : Assurer un environnement durable											
Cible 9 Intégrer les principes de développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle de la déperdition des ressources environnementales											
31. Proportion des zones forestières											
32. Proportion de la population utilisant des combustibles solides											
Cible 10 Réduire de moitié d'ici 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable											
33- Proportion de la population urbaine et rurale ayant un accès durable à une source d'eau meilleure			32,9		39,5						
Cible 11 Réussir, d'ici 2020, à améliorer sensiblement la vie de 100 millions d'habitants de taudis											
34- Proportion de la population urbaine ayant accès à un meilleur système d'assainissement											
35- Proportion de la population utilisant des toilettes hygiéniques											
36- Proportion des ménages se débarrassant des ordures ménagères par des moyens hygiéniques											
37- Proportion des ménages propriétaires de leur logement		68,8	84,9	86,2					85,3		
Objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement											
Cible 12 Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisibles et non discriminatoires											
RDC Non concerné											
Cible 13 S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés											
38- Proportion de l'APD bilatérale totale consacrée à l'éducation de base											
39- Proportion de l'APD bilatérale totale consacrée aux soins de santé primaire											
40- Proportion de l'APD bilatérale des donateurs de l'OCDE/c-à-d. qui est déliée											
Cible 14 Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme											
41- Service de la dette, en pourcentage des exportations de biens et services											
Cible 15 En Coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier les NTIC, soient accordés à tous											
42- Proportion de la population de 15 ans et plus utilisant le téléphone portable									22,7		50
43- Proportion de la population de 15 ans et plus utilisant l'ordinateur									3,5		10
44- Proportion de la population de 15 ans et plus utilisant l'Internet									1,6		10

1.3. Situation environnementale

Dans la configuration ancienne de la RDC, le Maniema était la quatrième province forestière de la RDC et est probablement la première avec le nouveau découpage territorial. Cette province est très riche en cours d'eau. Elle est traversée du Sud au Nord par le fleuve Congo qui draine les eaux de plusieurs affluents.

Fort de ces potentiels, la province a souscrit aussi aux engagements des parties à respecter et à appliquer les termes de toutes ces conventions internationales. Pour ce faire, le Maniema s'est fixé plusieurs défis, à savoir : (i) gérer efficacement et selon les standards internationaux, les ressources naturelles ; (ii) valoriser les ressources de manière durable en vue de garantir le développement durable aux populations du Maniema ; (iii) contribuer, en partenariat avec la communauté internationale, à la pérennité de ce patrimoine indispensable à la survie de l'humanité.

Cependant, pour l'instant, la province n'a pas encore amorcé son décollage touristique. L'accès à l'eau de robinet et à l'électricité connaît un retard très important dans cette province puisque moins de 2% des ménages ont accès à ces deux biens publics dans leur logement. En effet, beaucoup de ménages boivent de l'eau provenant de sources non aménagées (61,2%) ou de cours d'eau (18,0%). Seuls 10,9% des ménages disposent de source aménagée. Quant à l'éclairage, ce sont les feux de bois (12,2%) et la lampe pétrole (14,0%) qui sont les plus utilisés. L'assainissement est également un problème important, entraînant une pollution de l'environnement. En effet, 97,2% des ménages ont choisi le dépotoir sauvage comme mode d'évacuation des ordures. Le service de voirie est inexistant. Le taux d'accès à l'assainissement de la population est très faible et évalué à moins de 5% en 2012. La majorité des ménages déclare disposer de toilettes mais la plupart sont des trous dans la parcelle (82,1%). Ces problèmes sont d'autant plus inquiétants quand on sait combien les conditions d'hygiène affectent la qualité de l'environnement mais également celle de la santé.

1.4. Situation institutionnelle et/ou de gouvernance

Dès la fin de la guerre en 2003, des efforts considérables ont été consentis pour ramener complètement la paix. Depuis, la sécurité de la province est revenue, en dépit de quelques cas isolés de banditisme. La gouvernance administrative a été rendue au gouvernement. Aujourd'hui, la province est gérée par un gouvernement provincial dirigé par un Gouverneur, assisté par un Vice-Gouverneur, tous les deux élus par l'Assemblée provinciale. Le gouvernement provincial compte 10 Ministres provinciaux nommés par le Gouverneur de la Province.

Cette Assemblée est conduite par un bureau élu par les députés provinciaux, à la tête duquel se trouve le président qui engage l'Institution. Cette dernière est composée de 24 députés provinciaux élus au suffrage universel et représentant les territoires et les communes

Administrativement, la province du Maniema comprend 1 ville subdivisée en 3 communes et 7 territoires subdivisés en 21 secteurs et chefferies.

Par ailleurs, la participation des femmes à la vie politique est quasi inexistante dans cette province. Son Assemblée provinciale ne comporte aucune participation féminine. D'ailleurs, elle est l'unique province dont le taux de participation féminine à l'Assemblée provinciale est nul. Quant au gouvernement provincial, il ne compte que 2 femmes sur les 10 membres, soit une participation de 16,7%.

II. Contraintes du développement de la Province

Ce chapitre présente les contraintes du développement du Maniema. Dans un premier temps, les tendances ou projections de la province d'ici 2030 sont présentées. Deuxièmement, les goulots d'étranglement de ce développement sont sommairement présentés.

II.1. Tendances

Le tableau 1 présente le profil de la province du Maniema en 2030 et le compare aussi à celui de la Nation. Pour ce faire, l'approche utilisée pour la projection est celle utilisée par l'*Overseas Development Institute* (ODI) (2016), reprise aussi dans le Rapport national de contextualisation et priorisation des ODD en RDC. Dans la pratique, il s'agit d'une projection basée sur les rythmes actuels de l'évolution de la province et de la Nation². Il en ressort que si le Maniema continue d'évoluer à son rythme actuel, il est très peu probable que cette province soit au rendez-vous en 2030. En effet, elle ne peut espérer réaliser que les objectifs 3 et 6. Elle ne peut atteindre qu'au moins 1/3 des ODD 8 et 15, 1/4 des 12 et 17. Pour le reste des objectifs, soit c'est le *statu quo* (ODD 4, 5, 7 et 13), soit c'est une régression (ODD 1, 2, 9, 10 et 14). Les ODD 11 et 16 n'ont pas fait l'objet de l'analyse d'autant plus que la province ne dispose pas aucunement des données de ces cibles.

Ces tendances impliquent des actions pour relever des défis, autant pour les politiques nationales que pour les politiques locales de la province. C'est ici notamment que le sens de la décentralisation trouve son importance tant au niveau de la mobilisation des recettes que dans son allocation et la créativité. Ces éléments sont indispensables pour mettre en œuvre des réformes locales et accompagner des réformes d'origine nationale. Car, il faut des réformes drastiques si on veut éviter la régression dans les ODD (ODD 1, 2, 9, 10 et 14), des réformes révolutionnaires pour les ODD 4, 5, 7, 8, 12, 13 et 17 et des réformes importantes pour la concrétisation de la projection des ODD 3 et 6.

2. Les cibles considérées pour Maniema peuvent être différentes de celles considérées pour toute la République dans le rapport national, en raison de l'indisponibilité des données *ad hoc* pour la province. Il s'agit des cibles dont les objectifs sont suivis de *. Pour les objectifs suivis de **, il s'agit des cibles identiques à ceux du rapport national pour lesquelles la province ne dispose d'aucune information. Dans ce cas, la projection est faite par les experts locaux en fonction de leur appréciation

TABLEAU 1. PROFIL D'ÉVALUATION DES ODD EN 2030 AU MANIEMA

Profil d'évaluation des ODD en 2030 Province du Maniema			
ODD	Cibles	Maniema	RDC
3. Santé	3.1 Réduction de la mortalité maternelle	A	E
6. Eau et assainissement	6.2 Accès universel à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats	A	E
8. Croissance	8.1 Taux de croissance économique dans les pays les moins avancés.	C	B
15. Vie terrestre (Biodiversité)**	15.2 Mettre un terme à la déforestation	C	D
12. Consommation et production responsable**	12.5 Réduire la production de déchets	D	F
17. Partenariat	17.1 Mobilisation des ressources domestiques	D	A
4. Éducation*	4.5 Inégalité dans l'éducation	E	E
5. Genre*	5.5 Participation des femmes dans les instances de décision	E	E
7. Énergie	7.1 Accès à des services énergétiques fiables et modernes	E	B
13. Changement climatique**	13.2 Lutte contre les changements climatiques	E	F
1. Pauvreté	1.1 Éliminer l'extrême pauvreté	F	D
2. Faim*	2.2 Fin de la malnutrition	F	C
9. Industrialisation	9.2 Promouvoir l'industrialisation dans les pays les moins avancés	F	E
10. Inégalité	10.1 Réduction des inégalités de revenu	F	A
14. Vie aquatique**	14.1 Protection de l'environnement marin	F	F
11. Villes durables*	11.7 Sécurité dans la ville		F
16. Paix	16.1 Réduire les taux de mortalité dus aux violences		F

Score	A	B	C	D	E	F
Tendance actuelle	Atteinte de la cible	Plus de la 1/2 de la cible atteinte	Plus de 1/3 de la cible atteinte	Plus de 1/4 de la cible atteinte	Statu quo	Régression

II.2. Défis

Le développement du Maniema est contraint par plusieurs facteurs. Dans cette section, trois verrous importants sont évoqués.

2.1 Coût de financement élevé. Le manque de financement de l'économie du Maniema est un handicap majeur. En effet, du fait de la pauvreté élevée de la province, de l'épargne inexistante, de la faiblesse de la taille du marché évoqué ci-haut, l'offre même des services financiers adéquats n'est pas disponible. Ainsi, l'intermédiation financière demeure insuffisante. Ce qui pose le problème de financement des activités économiques. Accéder aux produits financiers exige des contraintes importantes qui ne sont pas, pour la plupart, à la portée des agents économiques ou entrepreneurs.

2.2 Infrastructures déficientes. La province dispose d'un vaste réseau routier, en mauvais état, long d'environ 8.300 km. Ce réseau comprend 945 km de routes d'intérêt national, 1.093 km de routes d'intérêt provincial, près de 962 km de routes secondaires et 5.300 km de routes de desserte agricole. Le réseau asphalté ne couvrirait que près de 177 km de routes.

Ce problème est couplé aux problèmes géographiques (enclavement tant au niveau interne qu'externe de la province) et d'insuffisance des autres parcs infrastructurels, notamment l'électricité. Le secteur de l'énergie électrique est dans un état de délabrement avec la vétusté avancée des centrales hydroélectriques existantes Lutshurukuru (5,9 MW) pour Kindu, Ambwe (2,1 MW) pour Kailo, Belia (2,2 MW) pour Punia, Kampene (1,6 MW), Moga (1,32 MW) et leurs réseaux associés. La section 1.3 relative à l'environnement évoque le déficit en électricité dont souffre le Maniema. Ce déficit infrastructurel est à la base des complications pour les entreprises mais aussi pour le capital humain.

2.3 Risque macroéconomique. L'inflation est restée jusqu'il y a peu dans des proportions faibles suivant davantage les résultats nationaux; mais cette performance tributaire de la nation n'est pas de mise pour l'emploi. En effet, les perspectives d'emploi sont quasiment nulles. Ce qui plombe toute la demande et avec elle, les effets collatéraux. Aussi, les récentes performances de croissance coïncident avec un déficit fiscal, qui traîne depuis. Ce dernier se couple avec le déficit commercial, donnant ainsi naissance aux déficits jumeaux.

Le risque majeur tient à l'instabilité budgétaire. En effet, la structure fiscale de la province pose un sérieux problème pour la création des richesses. Près de 75% des recettes de cette province proviennent de la Nation, alors que les recettes propres tournent autour de 20%. Ce qui expose singulièrement le développement de la province aux aléas de la Nation. Aussi, les dépenses sont tournées vers le personnel que vers l'investissement. La gouvernance fiscalo-budgétaire pose un sérieux problème pour la mobilisation des ressources propres.

III. Méthodologie et critères de priorisation

Ce chapitre s'organise autour de deux sections. La première présente le cadre de planification provincial, ses atouts et ses faiblesses à l'aune de l'outil RIA. La deuxième section décrit les critères de localisation et présente les cibles prioritaires du Maniema.

III.1. Analyse Rapide Intégrée des stratégies provinciales de développement

Cette partie présente l'outil d'analyse rapide intégrée pour l'intégration des ODD dans les politiques et stratégies de développement, le cadre provincial de planification analysé ainsi que le profil province résultant de cette analyse.

1.1 Outil d'Analyse Rapide Intégrée (RIA) du Cadre provincial de planification. L'Analyse Rapide Intégrée - *Rapid Integrated Assessment (RIA)* - est un outil développé par le BPPS/PNUD, à titre de contribution pour l'opérationnalisation de la contextualisation des ODD (elle correspond à la troisième étape de la stratégie MAPS, celle qui consiste à soutenir les politiques nationales).

L'analyse RIA est utilisée pour procéder à des évaluations qui donnent un aperçu du niveau d'alignement entre le cadre national de planification existant et les Objectifs de Développement Durable (ODD). Elle fournit et évalue le degré de prise en compte et d'intégration des différentes cibles des ODD dans les stratégies et politiques nationales, permettant *in fine* d'identifier les lacunes importantes, qui requièrent d'être corrigées, en particulier les cibles qui n'ont pas été prises en compte ainsi que les cibles qui ont été priorisées par multiples secteurs sans coordination intersectorielle.

Elle procède ainsi par une revue globale de toutes les politiques et stratégies existantes, nationales (et/ou provinciales) et sectorielles (Cf. RIA2 et RIA1) en vue de s'imprégner du degré de prise en compte et d'intégration dans ces dernières des cibles des ODD. L'outil use de deux matrices, dénommées respectivement RIA_1 et RIA_2 ; la deuxième servant d'annexe à la première.

Le RIA_1, émanation du RIA_2, est une matrice qui reprend en ligne les principaux domaines stratégiques tels qu'identifiés dans les principaux documents de planification nationale et/ou provinciale (cf. tableau 3) et en colonne les différentes cibles des ODD. Chaque cellule de la matrice contient une référence (un X indicé), servant d'intersection entre le domaine (en ligne) et la cible (en colonne), et dénote la prise en compte de la cible correspondante dans les actions de mise en œuvre du domaine y afférent, telle qu'identifiée dans le RIA 2.

Le RIA 2, quant à elle, est une matrice d'investigation du niveau d'intégration des cibles dans les politiques ou stratégies nationales (et/ou provinciales) et sectorielles. Elle reprend en ligne les cibles des ODD et en colonne (i) les domaines nationaux prioritaires – applicables à des entités provinciales, si nécessaire – tels que repris dans les principaux documents de planification, (ii) la stratégie nationale de développement relative à chaque domaine abordant les questions correspondantes à une cible donnée, (iii) les indicateurs retenus pour les cibles spécifiques, (iv) l'institution responsable de la mise en œuvre ainsi que (v) les commentaires pertinents concernant le secteur et/ou la cible prioritaire dans les stratégies de développement. Il s'agit ainsi de présenter ou d'identifier, après exploration ou analyse d'un document de planification donné, un domaine préalablement identifié, contenu dans ledit document, dont la stratégie de mise en œuvre prend en compte une ou plusieurs cibles des ODD. Cette prise en compte est illustrée par l'objectif préconisé dans le document stratégique, les indicateurs y afférents et les institutions ayant la responsabilité de mise en œuvre et du suivi.

1.2 Revue du cadre de planification de la province de Maniema. Pour évaluer le degré d'intégration des cibles ODD dans le cadre provincial de planification, l'analyse RIA a porté sur les différents documents (plans, programmes, politiques et stratégies) de planification d'échelle tant provinciale que sectorielle. Ces documents constituent le cadre provincial de référence pour la planification des politiques mis en œuvre dans la province. Aussi, 19 domaines/secteurs nationaux prioritaires ont été définis (cf. tableau 3), partant du cadre de planification et de la coordination du développement existant dans le pays, à savoir les groupes thématiques et sectoriels.

TABLEAU 2. DOMAINES/SECTEURS NATIONAUX PRIORITAIRES

Domaines / secteurs nationaux prioritaires	
1.	Paix et stabilisation
2.	Sécurité (Armée et Police)
3.	Gouvernance politique et démocratique
4.	Gouvernance administrative et locale
5.	Justice et droits humains
6.	Gouvernance économique
7.	Emploi
8.	Mines, hydrocarbure et énergie
9.	Agriculture, élevage, pêche, développement rural et dynamique communautaire
10.	Infrastructures et transport
11.	NTIC et communication
12.	Industrie, commerce et tourisme
13.	Éducation, formation professionnelle et technique, recherche scientifique
14.	Cultures et arts, jeunesse et sport
15.	Protection sociale et humanitaire
16.	Genre et groupe vulnérable
17.	Santé, nutrition et VIH/Sida
18.	Eau, Habitat et urbanisme
19.	Environnement et développement durable

L'analyse RIA a été menée en deux phases successives. La première, qui fournit un aperçu indicatif, a porté sur les documents de planification provinciale de référence des politiques macroéconomiques et sectorielles du pays, à savoir le DSCR-2 (ou plan quinquennal de croissance et de l'emploi) et le PAG 2011-2015. Ensuite, une évaluation intégrée plus détaillée a été accomplie après un examen approfondi des stratégies sectorielles. Ceci s'avère être une opportunité pour la province non seulement pour l'intégration des cibles prioritaires dans son Plan de développement provincial (PDP) mais aussi en vue de corriger les insuffisances existantes dans le cadre de planification actuel telles que détaillées ci-dessous.

1.3 Résultats de l'analyse rapide intégrée – Profil ODD de la province. L'analyse RIA des documents de planification provinciale et sectorielle du Maniema pour évaluer le degré de prise en compte des ODD et de leurs cibles, dégage, comme le montrent les tableaux suivants (RIA_1), des gaps importants, devant être corrigés dans le PDP.

TABLEAU 3. RIA 1 – PARTIE I : LES PERSONNES

ANALYSE RAPIDE INTEGREE - PROFIL DES ODD EN RDC																																									
N°	Domaine/Secteur stratégique	ODD-1 : Pauvreté					ODD-2 : Faim					ODD-3 : Santé					ODD-4 : Education					ODD-5 : Genre					ODD-6 : Eau et Assainissement														
		1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	3.1	3.2	3.3	3.4	3.5	3.6	3.7	3.8	3.9	4.1	4.2	4.3	4.4	4.5	4.6	4.7	5.1	5.2	5.3	5.4	5.5	5.6	6.1	6.2	6.3	6.4	6.5	6.6		
1	Paix et stabilisation																																								
2	Sécurité (Armée et Police)																																								
3	Gouvernance politique et démocratique																																								
4	Gouvernance administrative et locale																																								
5	Justice et droits humains																																								
6	Gouvernance économique	x3	x9																																						
7	Emploi	x6	x12	x14																																					
8	Mines, hydrocarbure et énergie	x2	x8																																						
9	Agriculture, élevage, pêche, développement rural et dynamique communautaire	x1	x7				x16	x19	x21	x23																															
10	Infrastructures et transport	x4	x10																																						
11	NTIC et communication																																								
12	Industrie, commerce et tourisme																																								
13	Education, formation professionnelle et technique, recherche scientifique																																								
14	Cultures et arts, jeunesse et sport																																								
15	Protection sociale et humanitaire	x5	x11	x13																																					
16	Genre et groupe vulnérable																																								
17	Santé, nutrition et VIH/Sida						x15			x20																															
18	Eau, Habitat et urbanisme						x17	x18																																	
19	Environnement et développement durable																																								

Partie I : Les personnes

Manque de synergie sectorielle :

TABLEAU 5. RIA 1 – PARTIE III : ENVIRONNEMENT

ODD non priorisé :		Manque de synergie sectorielle :																																
		ODD non applicable :																																
		Partie 3 : Environnement																																
N°	Domaine/Secteur stratégique	ODD-12 : Consommation et production durable											ODD-14 : Gestion des Océans											ODD-15 : Gestion terrestre										
		12.1	12.2	12.3	12.4	12.5	12.6	12.7	12.8	13.1	13.2	13.3	14.1	14.2	14.3	14.4	14.5	14.6	14.7	15.1	15.2	15.3	15.4	15.5	15.6	15.7	15.8	15.9						
1	Paix et stabilisation																																	
2	Sécurité (Armée et Police)																																	
3	Gouvernance politique et démocratique																																	
4	Gouvernance administrative et locale								X103															X112	X113									
5	Justice et droits humains								X102																									
6	Gouvernance économique																																	
7	Emploi																																	
8	Mines, hydrocarbure et énergie							X93																										
9	Agriculture, élevage, pêche, développement rural et dynamique communautaire									X98																								
10	Infrastructures et transport																																	
11	NTIC et communication																																	
12	Industrie, commerce et tourisme																																	
13	Education, formation professionnelle et technique, recherche scientifique									X99	X105																							
14	Cultures et arts, jeunesse et sport																																	
15	Protection sociale et humanitaire																																	
16	Genre et groupe vulnérable																																	
17	Santé, nutrition et VIH/Sida									X104	X106																							
18	Eau, Habitat et urbanisme																																	
19	Environnement et développement durable							X92		X101																		X114						

TABEAU 6. RIA 1 – PARTIE IV : GOUVERNANCE ET PARTENARIAT

ANALYSE RAPIDE INTEGREE - PROFIL DES ODD EN RDC																												
ODD non priorisé :																			Manque de synergie sectorielle :									
Partie 4 : Institutions et Gouvernance																												
N°	Domaine/Secteur stratégique	ODD-16 : Sociétés pacifiques										ODD-17 : Le partenariat mondial																
		16.1	16.2	16.3	16.4	16.5	16.6	16.7	16.8	16.9	16.10	17.1	17.2	17.3	17.4	17.5	17.6	17.7	17.8	17.9	17.10	17.11	17.12	17.13	17.14	17.15	17.16	17.17
1	Paix et stabilisation				X122																							
2	Sécurité (Armée et Police)	X115																										
3	Gouvernance politique et démocratique	X117																										
4	Gouvernance administrative et locale				X124	X125		X126																				
5	Justice et droits humains	X118	X119	X121	X123																							
6	Gouvernance économique																											
7	Emploi																											
8	Mines, hydrocarbure et énergie																											
9	Agriculture, élevage, pêche, développement rural et dynamique communautaire																											
10	Infrastructures et transport																											
11	NTIC et communication																											
12	Industrie, commerce et tourisme																											
13	Education, formation professionnelle et technique, recherche scientifique																											
14	Cultures et arts, jeunesse et sport																											
15	Protection sociale et humanitaire																											
16	Genre et groupe vulnérable	X116	X120																									
17	Santé, nutrition et VIH/Sida																											
18	Eau, Habitat et urbanisme																											
19	Environnement et développement durable																											

De ces tableaux, les principales conclusions de l'analyse, bien que non exhaustives, devraient directement informer le développement du PDT et des politiques sectorielles de manière à s'assurer que l'approche intégrée soit privilégiée dans leur formulation. Il s'agit de :

S'agissant du contenu et de la cohérence du cadre programmatique :

- Existence d'un certain degré d'intégration des cibles des ODD dans le PQCE, le PQCCE, le PAG 2012-2016 et les politiques sectorielles considérées malgré des lacunes importantes qui doivent être corrigées. Bien qu'un grand nombre de cibles aient été intégrées dans le PQCE et les autres plans et stratégies sectoriels pertinents, on note un nombre important des cibles oubliées ainsi que l'absence de cohérence entre les documents de planification. En effet, sur les 106 cibles concernées (excluant les 43 cibles relatives aux moyens de mise en œuvre, les 19 cibles relatives au partenariat et la cible 14.7 qui ne s'applique pas à la RDC), 84 cibles ODD (soit 79,2%) ont été priorisées dans le cadre programmatique de la RDC contre 28 cibles oubliées (soit 20,7%). Parmi les cibles priorisées, 15 cibles seulement sont prises en charges aussi bien dans le PQCE que dans les politiques sectorielles, et le reste seulement dans le plan provincial.
- Prise en compte de manière globale mais intégration non suffisante des questions de genre et de santé (ODD 3 et 5) dans le PQCE, PAG et dans bon nombre des stratégies sectorielles. Cette lacune gagnerait à être corrigée dans le PPD et politiques sectorielles de la province, afin de bénéficier des effets multiplicateurs que peuvent induire la pleine participation et l'autonomisation des femmes ou une meilleure santé ;
- Nécessité de considérer plusieurs défis de taille notamment : (i) les questions liées à la qualité des vies notamment en ce qui concerne la pollution des villes et le traitement de déchets doivent être considérés compte tenu de l'importance des impacts environnementaux des villes ainsi que la gestion et le recyclage des déchets (11.6 et 12.6) ; (ii) Dans la même logique, les questions d'inégalité méritent une attention particulière. Il s'agit notamment de la réduction des inégalités de revenu (ODD 10.1). Des politiques et stratégies appropriées devraient être mises en place à cet effet, en vue de ne laisser personne pour compte ; (iii) il est aussi primordial que l'on accorde de l'attention aux questions de la préscolarité et du développement de la petite enfance.
- Absence de la gestion de l'environnement dans le cadre programmatique et sa non-intégration dans les stratégies de lutte contre la pauvreté constitue un autre défi de taille à relever. Une réponse appropriée du PNDS à ce défi est essentiel de manière générale et, en particulier sur la production de déchets (ODD 12.3 et 12.4), les pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics (12.7), la protection des écosystèmes et de la biodiversité (ODD 15.9).
- Aucune référence explicite n'est faite de la gestion des ressources halieutiques (ODD 14) qui constitue une opportunité essentielle à sauvegarder dans la durée et qui fournit des opportunités d'autonomisation et de création des revenus pour les populations. Cette négligence des ressources fluviales de la province est un danger tant pour l'environnement directement que pour les dividendes que l'on peut en retirer ;

En ce qui concerne le processus et la logique de planification du développement :

- Nécessité de la collaboration entre les secteurs, au plan tant de la planification des activités que de leur mise en œuvre. En effet, les cibles 1.1, 1.2, 8.2, 13.2, 16.1, par exemple, sont priorisées par plusieurs secteurs.
- L'évaluation souligne également l'approche purement sectorielle qui a sous-tendu le PQCE, le PAG ainsi que certaines politiques sectorielles. Ainsi, des secteurs qui devraient contribuer mutuellement à l'atteinte des cibles ne présentent aucune synergie (voir les interrelations sectorielles manquantes à titre d'illustration et surlignées en bleu dans le tableau RIA_1). Cette situation suggère la tenue de discussions entre les secteurs concernés pour voir comment leurs interventions pourraient être mises à profit pour se renforcer mutuellement. Seule une telle approche intégrée dans le PPD et dans les stratégies sectorielles est à même de permettre une mise en œuvre efficace des ODD.

En matière des moyens de mise en œuvre et du suivi :

- Absence d'un cadre logique adéquat avec des indicateurs pertinents pour le suivi, aussi bien dans le DSCR II, le PAG que dans bon nombre des stratégies sectorielles. L'effort à fournir est celui d'intégrer les indicateurs priorités dans le PDP. Un tel cadre logique robuste est essentiel pour une gestion du développement axée sur les résultats ;
- Nécessité de faire une analyse détaillée de l'ODD 17 sur les moyens de mise en œuvre afin de définir un cadre de financement cohérent du programme (APD, ressources internes, mécanismes innovants, flux financiers illicites, etc.), transfert de technologie, de coopération, renforcement des capacités, et de production des données statistiques. Cela étant, ce partenariat mondial doit à tout prix se décliner de manière efficace au niveau du Maniema, pour que ce dernier tire profit.

III.2. Localisation des ODD, cibles provinciales et indicateurs

L'exercice de localisation vise à définir les cibles et les indicateurs des ODD qui riment avec les priorités et les spécificités provinciales. La suite de cette partie présente le fondement de la priorisation, les critères et la démarche méthodologique préconisée ainsi que le package provincial priorisé pour le quinquennat 2017-2021 à prendre en compte dans le PDP en cours d'élaboration.

2.1 Fondement et logique de priorisation des ODD, cibles et indicateurs. L'exigence de priorisation des ODD et leurs cibles par les pays tire son fondement de la Résolution adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU le 25 septembre 2015 portant sur « **Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030** ».

Au point 55 de ladite résolution, il est énoncé que : « *Les objectifs et les cibles de développement durable sont intégrés et indissociables ; ils sont par essence globaux et applicables universellement, compte tenu des réalités, des capacités et des niveaux de développement des différents pays et dans le respect des priorités et politiques nationales. Si des cibles idéales sont définies à l'échelle mondiale, c'est à chaque État qu'il revient de fixer ses propres cibles au niveau national pour répondre aux ambitions mondiales tout en tenant compte de ses spécificités. Il appartient aussi à chaque État de décider de la manière dont ces aspirations et cibles devront être prises en compte par les mécanismes nationaux de planification et dans les politiques et stratégies nationales. Il importe de ne pas méconnaître le lien qui existe entre le développement durable et les autres processus en cours dans les domaines économique, social et environnemental* ».

TABLEAU 7. PRÉSENTATION SYNTHÈSE DE L'AGENDA 2030

Objectif de développement durable	Nombre de cibles						
	Total	A prioriser	Pas appliquer aux PVD	Servant à la mise en œuvre	Partenariat	A prioriser dans la Province	Servant à la mise en œuvre dans la Province
1. Pas de pauvreté	7	5		2		5	2
2. Faim Zéro	8	5		3		5	2
3. Bonne santé et bien-être	13	9		4		9	4
4. Éducation de qualité	10	7		3		7	3
5. Égalité entre les sexes	9	6		3		6	3
6. Eau propre et Assainissement	8	6		2		6	1
7. Énergie propre et d'un coût abordable	5	3		2		7	1
8. Travail décent et croissance économique	12	10		2		9	0
9. Industrie, Innovation et Infrastructures	8	5		3		5	3
10. Inégalités réduites	10	7		3		4	0
11. Villes et communautés durables	10	7		3		7	1
12. Consommation et production responsables	11	8		3		8	3
13. Mesures relatives à lutte contre les chang. climat	5	3		2		3	1
14. Vie aquatique	10	6	1	3		6	3
15. Vie terrestre	12	9		3		9	3
16. Paix, justice et Institutions efficaces	12	10		2		9	2
17. Partenariats pour les ODD	19				19		
Total	169	106	2	43	19	101	33

Comme on peut le constater, contrairement aux OMD, une des innovations introduites dans le nouvel agenda des ODD est que chaque pays devrait choisir pour chaque objectif, les cibles prioritaires, compte tenu de son contexte, à même de lui permettre d'atteindre ledit objectif. Cette démarche relève des différenciations entre pays signataires de l'agenda et de la ferme volonté des Etats de contextualiser chaque cible en tenant compte des priorités nationales. Par ailleurs, il sied de préciser que la priorisation ne porte pas sur les ODD eux-mêmes mais plutôt sur leurs cibles.

De manière globale, comme illustré dans le tableau ci-dessous, sur les 169 cibles que contient l'Agenda 2030, les pays ne devront porter leurs choix des cibles à prioriser que sur les cibles dites « à prioriser ». Les cibles servant de mise en œuvre qui accompagnent chaque objectif et celles de l'objectif 17 relatives au partenariat ne devront pas faire objet de la priorisation. Elles sont applicables comme telles. Concrètement, en ce qui concerne la RDC, sur les 169 cibles des 17 ODD, seulement 106 cibles sont concernées par l'exercice de priorisation compte tenu des 43 cibles relatives aux moyens de mise en œuvre, les 19 cibles relatives au partenariat et la cible (14.7) qui ne s'applique pas aux pays non insulaire.

Au regard des différences des situations, des priorités et du niveau de développement spécifique à chaque province de la RDC et vu le souci de décentralisation, tout en assurant le caractère national du package priorisé, le pays s'est lancé aussi dans la localisation des ODD. Ainsi, chaque province définit ses cibles qui riment avec ses spécificités et devant être intégrées dans les plans et stratégies de développement provinciaux tout en assurant la cohérence avec le package national priorisé et des dispositifs légaux en vigueur. Cela implique l'ancrage des ODD dans les pratiques au niveau local, ainsi que la reconnaissance et la valorisation du leadership local pour encourager le changement.

Notons que l'exercice de localisation des ODD ne vise pas à éloigner les provinces des cibles telles que définies au niveau national. Pour ce faire, les provinces, étant à la fois décentralisées et déconcentrées, doivent s'assurer que toutes les cibles priorisées au niveau national, même celles qui ne s'appliquent pas en provinces tenant compte des lois et règlements en vigueur, soient atteintes. La localisation s'apparente ainsi à un processus complémentaire, et non exclusif, de la priorisation nationale.

De manière particulière, la structure de l'Agenda au niveau provincial se décline comme suit : seulement 100 cibles sont concernées par l'exercice de priorisation sur les 106 à prioriser compte tenu des 43 cibles relatives aux moyens de mise en œuvre (dont 10 ne s'appliquent pas aux provinces), les 19 cibles relatives au partenariat de l'ODD 17 (dont 7 ne s'appliquent pas aux provinces) et la cible (14.7) qui ne s'applique pas aux pays non insulaire.

2.2 Critères et démarche de priorisation des cibles ODD. Le choix des cibles ne se fait pas de manière arbitraire. Il est mené suivant l'approche de priorisation développé par le RSCA/PNUD. Cette approche procède par une démarche séquentielle, sous trois filtres rigoureux axés sur – la pertinence, le niveau de priorité et la qualité statistique –, qui se repose sur un certain nombre de critères ci-après :

TABLEAU 8. CRITÈRES DE PRIORISATION DES ODD

Niveau du filtre	Critères de priorisation des cibles ODD
Filtre 1	1. Cibles ODD oubliées (Cf. RIA tableau 1)
	2. Cible correspondante à une cible OMD en retard
	3. Cibles transformationnelles (accélérateurs universels tels que l'autonomisation des femmes, filles, jeunes, éducation, accès à l'eau, l'énergie)
	4. Cibles contribuant à plusieurs dimensions du développement durable
Filtre 2	5. Cibles contribuant au respect d'autres engagements internationaux (COP 21, Sendai, etc.)
	6. Cibles contribuant directement à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale
	7. Autres priorités nationales
Filtre 3	8. Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable
	9. Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée

La rétention de la cible comme prioritaire est tributaire de la relation qu'à la cible avec chaque critère et du niveau d'appréciation au niveau de chaque filtre – faible, moyen et haute – (annexe 4). La contrainte de priorisation recommande que pour chaque ODD, un maximum de trois (3) cibles devraient être priorisées selon le nombre de ses cibles, en raison : (i) d'une cible à prioriser pour l'ODD ayant au plus trois cibles, (ii) deux cibles à prioriser pour un ODD ayant entre 4 et 6 cibles et, (iii) trois cibles à prioriser pour l'ODD ayant plus de 6 cibles.

Chaque cible est confrontée aux différents critères de priorisation et, au niveau de chaque filtre, un score de priorisation est attribué dans une échelle à trois degrés – Elevé, Moyen, Faible –. A l'issue de ce processus séquentiel, des arbitrages éventuels sont menés suivant une approche rationnelle bien définie qui tient compte de l'importance des ODD et de leurs interactions aux priorités nationales en vue de hiérarchiser et de retenir la cible vraisemblablement prioritaire. Les résultats de cet exercice sont documentés dans une Matrice de priorisation afin de garantir l'objectivité du processus (voir annexe 4).

2.3 Package ODD et cibles provinciales priorisés

Le package provincial priorisé des cibles des ODD pour le prochain quinquennat (2017-2021) comprend 17 ODD, 35 cibles et 55 indicateurs (tableau détaillé en annexe 1). Il représente 35% des 100 cibles à prioriser et 24,6% du total des cibles des 17 ODD de l'agenda de développement à l'horizon 2030. Le package provincial ainsi priorisé n'inclut pas les 31 cibles relatives à la mise en œuvre et les 17 cibles de l'ODD 17 sur le partenariat pour la réalisation de l'Agenda 2030. La prise en compte de ces cibles nous donne en conséquence un package élargi et complet³.

TABLEAU 9. PACKAGE PROVINCIAL DE L'AGENDA POST-2015

Contenu	Nombre de cibles nationales	Nombre de cibles provinciales	Nombre d'indicateurs nationaux	Nombre d'indicateurs provinciaux
Agenda post-2015 (1)	169	142	241	216
Cibles à prioriser (2)	106	101	159	152
Package national priorisé (3)	38	35	58	55
Pourcentage (3)/(2)	35,8%	34,7%	36,4%	36,1%

La taille de ce package, qui répond aux priorités de la province et rime avec sa vision, garantit sa faisabilité en permettant à la province de le intégrer aisément dans les plans et stratégies de développement locaux et d'assurer efficacement leur mise en œuvre, suivi et évaluation.

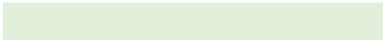

Les 55 indicateurs priorisés, combinés aux indicateurs des cibles consacrées à la mise en œuvre et au partenariat, constitue un cadre robuste et essentiel pour le suivi des progrès du programme provincial à l'horizon 2030 du Maniema.

³ Le package élargi et complet est repris en annexe 1. Les cibles et indicateurs en couleur, avec numérotation alphanumérique, sont ceux relatifs à la mise en œuvre de chaque ODD. L'objectif 17 étant celui du partenariat pour la réalisation de l'agenda 2030 est repris sans les cibles qui ne sont pas d'application pour la province, et ne contient pas de cibles de mise en œuvre.

La cartographie des cibles provinciales prioritaires des ODD se présente comme suit :

TABLEAU 10. CARTOGRAPHIE DU PACKAGE PROVINCIAL

Objectifs de développement durable	Cibles ODD à prioriser										Package priorisé		
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Cibles	Indicateurs	Différence avec la nation
1. Pas de pauvreté	1			2							2	3	2
2. Faim Zéro		2	2								2	4	2
3. Bonne santé et bien-être	2		5					2			3	9	6
4. Education de qualité	1			1	1						3	3	1
5. Egalité entre les sexes		2			2						2	4	2
6. Eau propre et Assainissement	1	1									2	2	0
7. Energie propre et d'un coût abordable	2										1	2	0
8. Travail décent et croissance économique					2	1					2	3	1
9. Industrie, Innovation et Infrastructures	2	2									2	4	0
10. Inégalités réduites		1	1								2	2	1
11. Villes et communautés durables	1		2			2					3	5	2
12. Consommation et production responsables		2			1		1				3	4	1
13. Mesures relatives à lutte contre les changements climatiques			2								1	2	2
14. Vie aquatique				1							1	1	0
15. Vie terrestre		1				1			1		3	3	1
16. Paix, justice et Institutions efficaces			2		1	1					3	4	3
17. Partenariats pour les ODD													0
Total											35	55	24

 : Cibles prioritées
 : Nombre total des cibles à prioriser pour l'Objectif

Les cibles ainsi prioritées devront s'arrimer avec les priorités que la province s'est assignée dans son processus de développement. Par ailleurs, cette priorisation s'écarte en termes de résultats de celle de la Nation autant sur les indicateurs que sur les cibles. La dernière colonne du tableau 11 indique que la priorisation du Maniema apporte 24 indicateurs de plus, à ceux qui ont été retenus au niveau national pour le suivi et évaluation. Quant au tableau 12, il est question de montrer la différence qui existe entre la priorisation nationale et celles qui ont été conduites au niveau des Provinces pilotes.

TABLEAU 11. CARTOGRAPHIE DES ODD AU NIVEAU NATIONAL ET PROVINCIAL

National	Sud-Kivu	Nord-Kivu	Tanganyka	Maniema
1.1	1.1	1.1	1.1	1.1
1.3	1.4	1.2	1.4	1.4
2.1	2.4	2.1	2.1	2.2
2.2	2.5	2.2	2.3	2.3
3.1	3.1	3.1	3.1	3.1
3.2	3.2	3.2	3.3	3.3
3.3	3.3	3.3	3.8	3.8
4.1	4.1	4.1	4.1	4.1
4.4	4.4	4.3	4.4	4.4
4.6	4.7	4.5	4.5	4.5
5.1	5.1	5.5	5.2	5.2
5.5	5.5	5.6	5.5	5.5
6.1	6.1	6.1	6.1	6.1
6.2	6.2	6.4	6.2	6.2
7.1	7.1	7.1	7.1	7.1
8.1	8.2	8.2	8.3	8.5
8.2	8.5	8.3	8.5	8.6
8.5	8.6	8.5	8.9	
9.1	9.1	9.1	9.1	9.1
9.2	9.4	9.3	9.2	9.2
10.1		10.1	10.1	
10.2	10.2	10.4	10.2	10.2
10.4			10.4	10.3
11.1	11.1	11.1	11.1	11.1
11.2	11.2	11.2	11.2	11.3
11.3	11.3	11.3	11.5	11.6
12.2	12.2	12.1	12.2	12.2
12.5	12.4	12.2	12.7	12.5
12.7	12.5	12.4	12.8	12.8
13.2	13.2	13.2	13.1	13.3
14.1	14.1	14.1	14.4	14.4
14.4		14.4	14.6	
15.1	15.2	15.1	15.1	15.2
15.2	15.3	15.2	15.5	15.6
15.9	15.9	15.9	15.9	15.9
16.1	16.1	16.1	16.1	16.3
16.5	16.3	16.3	16.5	16.5
16.6	16.4	16.9	16.6	16.6
38	35	37	38	35
58	56	60	61	55

	Priorisé au niveau national et dans au moins 2 provinces
	Priorisé au niveau national et dans toutes les provinces
	Priorisé seulement dans les provinces (au moins 2)
	Total cible
	Total indicateurs

IV. Financement et stratégie de mobilisation des ressources

Cette partie pose le défi de financement des ODD au Maniema, identifie les sources éventuelles de mobilisation des ressources et estime le coût financier nécessaire à la réalisation des ODD.

IV.1 Défi crucial de financement des ODD au Maniema

La mise en œuvre de l'Agenda 2030, visant à « transformer le monde », nécessitera des ressources financières et technologiques sans précédent. Le rapport « From Billions to Trillions », publié avant le Programme d'Actions Addis-Abeba (PAAA) par la Banque mondiale et d'autres banques multilatérales de développement (BMD), suggérait que l'étendue des ressources nécessaires pour la réalisation des ODD nécessiterait d'être considérablement augmentée, en montrant également qu'il existait plus d'outils et de ressources financières que jamais pour soutenir les pays dans cet effort. Il a en effet été suggéré que le défi financier auquel il faudra faire face pour mener à bien les ODD est tel qu'il nécessite la mobilisation du moindre dollar.

Ce défi de financement se pose partout dans le monde, mais avec beaucoup d'acuité en RDC, et particulièrement au Maniema. En effet, le financement des ODD devra exiger des investissements multisectoriels conséquents, afin de garantir la matérialisation de l'ambitieux objectif de l'Agenda 2030 préconisant de « ne laisser personne de côté ». Ce qui s'avère très redoutable pour la RDC dans son ensemble, et le Maniema en particulier dont plus de la moitié de la population est dans l'extrême pauvreté, aux infrastructures défectueuses, et présentant les plus faibles niveaux en termes de revenus par personne, de santé, d'éducation et d'autres critères de développement, comparé à d'autres provinces de la République.

IV.2 Sources de financement de l'agenda 2030

Pour relever le défi financier des ODD, le Maniema devra trouver comment mobiliser et affecter les ressources financières et technologiques à des fins de développement durable. Le PAAA, adopté en juillet 2015 lors de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, appelle, tous les pays, non seulement à la mobilisation davantage de ressources, mais également à la création de nouvelles incitations à la canalisation des ressources privées et publiques vers l'avancement des ODD. Si cela vaut pour les pays, il vaut également pour les territoires décentralisés, particulièrement les provinces.

Les différentes ressources, publiques et privées tant nationales qu'internationales, nécessaires pour le financement des ODD, vont des recettes publiques aux fonds ainsi que les subventions.

TABLEAU 12. SOURCES DE FINANCEMENT

Actions gouvernementales provinciales	Prêts et garanties	Recettes publiques propres à la province	Financements nationaux	Subventions
Politiques axées sur la croissance économique	Financement mixte	Impôts et taxes, dont : • Impôts sur le revenu	Rétrocessions	Aide publique au développement (APD)
Politiques publiques efficaces et efficientes	Partenariats public-privé	• Taxe sur la valeur ajoutée/consommation	Fonds vert pour le climat	
		• Impôts fonciers	Subvention en faveur des services déconcentrés	Aide philanthropique et autres donations privées
IDE		• Droits de douanes		
Impact investment		Taxes sur les billets d'avion		
Coopération/coordination provinciale				
Instruments financiers (approfondissement financier, assurance,...)				

Source : OCDD

Le premier élément de cette palette ne constitue pas une source classique au même titre que les autres éléments identifiés ici. Il s'agit plutôt du mode de gouvernance qui permet d'assurer la croissance économique, qui lui-même permet d'atteindre directement beaucoup de cibles des ODD d'une part et permet d'accroître l'assiette fiscale et dynamise l'économie provinciale. Ce qui permet d'attirer des IDE, notamment. Des politiques publiques efficientes permettent toujours de dégager les ressources et une réallocation de celles-ci vers d'autres secteurs. Enfin de compte, la province réalise de gain financier. Il s'agit d'encourager les initiatives privées bancaires ou assurantielles ou d'une autre nature que ce soit pour réduire les risques naturels, accroître les opportunités,...

IV.3 Estimation du besoin de financement des ODD au Maniema

L'estimation des coûts d'investissements pour la réalisation des ODD au Maniema est basée sur l'approche développée par le SDSN des Nations Unies, dans son document de travail intitulé « Investment Needs to Achieve the Sustainable Development Goals. Understanding the Billions and Trillions », publié en novembre 2015.

En effet, pour évaluer les besoins en investissements nécessaires pour la réalisation des ODD, UN Millennium Project 2004 et UNTT 2013 ont fait une revue des approches et méthodologies existantes. En l'absence d'une typologie communément acceptée des méthodologies, ce document distingue cinq types de méthodes en fonction de leur qualité et de leur utilité à évaluer les besoins identifiés des ODD. Il s'agit de :

- Incremental Capital-Output Ratio (ICOR) estimates and other growth models (Coefficient marginal de capital et modèles de croissance) ;
- Simple unit cost estimates or input-outcome elasticities (méthode du coût unitaire simple) ;
- Intervention-based needs assessments (Evaluation des besoins basés sur les interventions) ;
- Computable General Equilibrium (CGE) Models (modèles d'équilibre général calculable) ;
- Integrated Assessment Models (IAMs) (Modèles d'évaluation intégrée).

L'approche utilisée par le SDSN pour l'évaluation des investissements nécessaires pour l'atteinte des ODD est celle d'Evaluation des besoins basés sur les interventions, mieux connue sous le nom d'Intervention-based needs assessments. Cette méthode présente plusieurs avantages notamment sa flexibilité, sa prise en compte de la dynamique temporelle, sa capacité de désagrégation (population, géographie, autres dimensions : urbain/rural, genre, etc.), ainsi que son aptitude à servir de cadre de responsabilité et de redevabilité.

Aussi, convient-il de rappeler que cette approche a été largement utilisée par les Nations-Unies dans le costing des OMD (UN millenium Project, 2005), notamment pour l'estimation du supplément de financement pour l'atteinte des OMD au niveau mondial et dans plusieurs estimations des coûts dans les domaines de la santé, de l'éducation et autres secteurs clés.

Étant donné que les ODD décrivent un programme intégré, l'estimation des besoins de financement devrait considérer un certain nombre de questions transversales. Ceux-ci comprennent entre autres :

- **Pauvreté (ODD 1).** La réduction de la pauvreté est un domaine complexe qui comprend de nombreuses politiques et un large éventail d'investissements, y compris dans le capital social (santé et éducation), le capital physique (infrastructures), le capital des entreprises (petites exploitations agricoles, la pêche artisanale, les petites entreprises, fabrication), et d'autres formes de capital. Étant donné que les ODD visent une couverture universelle de la santé, l'éducation et les infrastructures de base, ils couvrent une part importante des investissements nécessaires pour mettre fin à l'extrême pauvreté.
- **Atténuation du changement climatique et de l'adaptation (ODD 13).** De nombreux investissements dans l'atténuation et l'adaptation climatique - comme une usine d'énergie à faible émission de carbone ou de l'infrastructure résiliente au changement climatique - sont impossibles à distinguer sur le plan opérationnel des investissements en « développement » et doivent être structurés et exécutés ensemble. Le maintien d'une séparation entre le « climat » et les investissements de « développement » est analytiquement malsain et irait à l'encontre des stratégies intégrées de développement durable dont le monde a besoin (Schmidt-Traub et Sachs, 2015).
- **Egalité des sexes (ODD 5).** La majeure partie des besoins d'investissement pour la réalisation de l'égalité des sexes doit être incluse dans les investissements du secteur sensibles au genre, y compris dans l'éducation, la santé et l'accès aux services d'infrastructure de base. Les interventions restantes nécessaires pour atteindre l'égalité des sexes, y compris les droits sexuels et de la reproduction, la réduction des inégalités liées au genre dans l'emploi, l'augmentation de la participation politique des femmes, la lutte contre la violence à l'égard des femmes, et diverses interventions de renforcement des capacités sont moins coûteux à en croire certaines études (Grown et al., 2006) de sorte que leur exclusion dans cette évaluation préliminaire des besoins d'investissement ODD ne modifie pas sensiblement les résultats globaux.
- **Réduction des inégalités (ODD 10).** La réduction des inégalités exige des investissements ciblés dans la fourniture d'infrastructures de base et de services publics aux populations marginalisées. La réduction des inégalités sera également améliorée par exemple une fois que des politiques visant à assurer l'égalité des chances (ODD 4 et 5), une couverture sanitaire universelle (ODD 3) sont mises en place. Comme dans le cas de l'égalité des sexes, le reste de politiques, notamment la redistribution des revenus, nécessiteront des investissements relativement modestes. En dépit de leur importance pour la réalisation de l'ODD, ces politiques ne seront donc pas prises en compte dans cette analyse d'investissement.
- **Consommation et production durables (ODD 12).** La consommation et production durables est une autre priorité transversale majeure. Un grand nombre de besoins d'investissement associés sont couverts par les autres ODD, en particulier l'agriculture durable et la nutrition (ODD 2), l'énergie durable (ODD 9), l'eau et l'assainissement (ODD 6). Les investissements supplémentaires sont difficiles à quantifier car ils nécessitent en grande partie des changements dans les processus de production privée combinés avec des politiques de réglementation efficaces.

De ce qui précède, considérer chaque ODD de manière isolée présente le risque d'un double comptage pour les actions qui contribuent à plus d'une cible. Pour résoudre ce problème, le UN Millennium Project a réarrangé toutes les interventions dans les domaines d'investissement distincts regroupant plusieurs ODD complémentaires. De ce fait, les ODD sont catégorisés en 6 domaines d'investissement distincts sur lesquelles on adjoit deux nouvelles rubriques : les données statistiques et l'action humanitaire. Il s'agit de :

- Santé. Cette rubrique met l'accent sur la lutte contre les grandes maladies infectieuses, les maladies non transmissibles (MNT), la mortalité infantile et maternelle, de la santé sexuelle et reproductive, ainsi que la couverture universelle. Il va de soi que cet objectif est plus large que les OMD relatifs à la santé (4, 5 et 6), notamment en mettant l'accent sur l'accès universel aux systèmes de santé et l'inclusion des maladies non transmissibles. La réalisation de ce programme dépend également des politiques et des investissements qui répondent aux dimensions cliniques, environnementaux et sociaux de la santé, y compris une alimentation saine. Cela exige donc l'amélioration des politiques et des investissements dans de nombreux domaines en dehors du système de santé, incluant l'éducation, l'égalité des sexes, de l'eau et de l'assainissement, l'énergie propre et gestion de l'environnement.
- Education. Les ODD mettent un accent particulier sur l'éducation de qualité au niveau pré-primaire, primaire, secondaire et post-secondaire, y compris l'alphabétisation des adultes. Cela représente un élargissement substantiel par rapport à l'OMD 2, qui ne mettait l'accent que sur l'accès à l'école primaire. En outre, l'accent se déplace vers les résultats scolaires car il a été démontré de façon constante que l'inscription à elle seule ne conduit pas nécessairement à des résultats satisfaisants (UNESCO 2010, 2014).
- La plupart des pays devront renforcer leurs systèmes d'éducation pour atteindre ces objectifs ambitieux, par le biais de l'amélioration des politiques et des investissements accrus dans les infrastructures et les dépenses de fonctionnement, y compris les salaires des enseignants – qui pourraient par exemple réduire les inégalités (ODD 10), réduire la pauvreté (ODD 1) et stimuler la croissance (ODD 8).
- Protection sociale. L'accès universel aux infrastructures de base et des services sociaux prescrits par les ODD contribue efficacement à la réduction de l'extrême pauvreté sous toutes ses formes (ODD 1). La couverture universelle contre les maladies (ODD 3) offre un mécanisme d'assurance importante contre les chocs imprévus, y compris les blessures et les maladies graves. De même, l'éducation gratuite (ODD 4) permet de réduire la probabilité que les enfants, en particulier les filles, ne vont plus à l'école à cause d'un choc économique subi par la famille. Les investissements à travers les ODD augmenteront la croissance et les revenus de ménages, prémunissant ainsi contre les chocs et la vulnérabilité.
- Agriculture durable et la sécurité alimentaire. Les ODD soulignent la nécessité d'assurer la sécurité alimentaire et une meilleure nutrition, ainsi que des soutiens pour les petits agriculteurs grâce à des pratiques agricoles durables (ODD 2 et ODD 12). Certains investissements nécessaires sont des investissements dans l'élimination de la faim, y compris les réponses aux situations d'urgence; amélioration de la nutrition; réponse aux besoins particuliers des petits agriculteurs ou pêcheurs artisanaux; maintien et la restauration des sols productifs (ODD 15); infrastructures rurales; l'augmentation de la productivité et la durabilité de l'agriculture commerciale; la réduction des émissions de gaz à effet de serre provenant de l'agriculture et l'augmentation de la résilience de l'agriculture au changement climatique.
- Infrastructure. La réalisation des ODD nécessitera une augmentation significative des investissements dans les infrastructures, y compris pour l'énergie (ODD 7), l'approvisionnement en eau (ODD 6), les transports et les télécommunications (ODD 9).
- Une attention particulière des investissements dans les infrastructures doit être d'assurer l'accès universel à l'électricité, des combustibles de cuisson modernes, l'approvisionnement en eau et des installations sanitaires. En plus d'augmenter le niveau des investissements dans les infrastructures, la composition des investissements en capital doit passer des technologies non durables vers une infrastructure durable. Une attention particulière doit être accordée à atteindre toutes les populations non desservies afin de remplir l'engagement de laisser personne pour compte (ODD 10). Les infrastructures de transport, y compris les routes, les chemins de fer et les ports, sont essentielles pour la promotion du commerce (ODD 17 et 9) et de la croissance économique (ODD 8). Les NTIC peuvent également rendre les processus de production plus efficaces (ODD 8), faciliter la collecte et l'échange d'informations, et aider à créer, d'organiser et de renforcer les collectivités (ODD 16).

- Ecosystèmes et biodiversité. Les ODD soulignent l'importance de la préservation et la gestion durable des écosystèmes marins et terrestres, ainsi que la biodiversité (ODD 14 et 15).
- Données statistiques. La réalisation des ODD et la promotion du développement durable nécessitent des investissements importants dans la collecte des données statistiques et les systèmes d'information ; une véritable «révolution statistique» est ainsi primordiale aussi bien dans la mise en œuvre que dans l'évaluation.
- Actions humanitaires d'urgence. Un des principes majeurs des ODD est de ne laisser pour compte. Ainsi, il s'avère utile d'accorder une attention toute particulière aux victimes de la guerre, les conflits civils, et les catastrophes naturels qui reçoivent un soutien sous forme d'aide humanitaire.

TABLEAU 13. ESTIMATION D'INVESTISSEMENTS

Investissements nécessaires pour l'atteinte des ODD au Maniema (en milliards de USD 2013)						
Secteurs d'investissement	Investissement			Financement		
	Besoin d'investissement	Surplus dû à l'adaptation climatique	Investissement total	Privé (%)	Privé (USD)	Public (USD)
1. Santé	0,059	0,001	0,060	0,000	0,000	0,060
2. Education	0,081	0,000	0,081	0,000	0,000	0,081
3. Protection sociale	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
4. Agriculture et sécurité alimentaire	0,136	0,014	0,149	1,436	0,077	0,072
5. Infrastructures	0,492	0,061	0,553	1,472	0,292	0,261
5.1. Accès à l'énergie moderne	0,172	0,033	0,205	1,316	0,096	0,108
Accès à l'électricité et énergie de cuisson	0,058	0,004	0,062	0,451	0,010	0,052
Accès à l'électricité	0,017	0,003	0,020	1,261	0,009	0,011
Accès à l'énergie de cuisson	0,041	0,001	0,042	0,059	0,001	0,041
Infrastructure énergétique	0,113	0,029	0,142	1,691	0,086	0,056
5.2. Accès à l'eau et assainissement	0,016	0,009	0,025	0,279	0,002	0,022
Offre basique de l'eau et du système sanitaire	0,016	0,009	0,025	0,279	0,002	0,022
Infrastructure hydrique et sanitaire	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
5.3. Infrastructure de transport	0,200	0,019	0,219	1,522	0,119	0,100
5.4. Infrastructures de télécommunication	0,104	0,000	0,104	1,956	0,073	0,031
6. Ecosystème, incluant la biodiversité	0,011	0,000	0,011	0,419	0,002	0,009
7. Données statistiques	0,001	0,001	0,002	0,000	0,000	0,002
8. Réponses urgentes et humanitaires	0,027	0,000	0,027	0,000	0,000	0,027
Total Investissement annuel moyen	0,8	0,1	0,88	43,2	0,4	0,5
Investissements pour le quinquennat (2017 - 2021)	4,04	0,38	4,42	43,23	1,91	2,51

Il est utile de signaler que ces estimations sont des minima. En effet, elles ne prennent pas en compte des services gouvernementaux, notamment ceux liés à la mission régalienne de l'Etat (justice, administration publique, police et armée, etc.) ainsi que le fonctionnement et l'opérationnalisation des investissements. Elles ne sont constituées que des investissements nécessaires pour l'atteinte des ODD à l'horizon 2030. En outre, la synergie sectorielle entre protection sociale et les autres secteurs dont la santé et l'éducation explique que les estimations des investissements nécessaires à la protection sociale soient incluses entre autres dans ceux relatifs à la santé, l'éducation, la sécurité alimentaire, etc. Au regard de la difficulté d'estimer l'autre contenu d'investissements liés à la protection sociale, particulièrement le transfert monétaire, la sécurité sociale, etc., il est impossible de dégager un coût global y relatif. Ce même raisonnement s'applique aussi aux infrastructures hydriques et sanitaires. Troisièmement, les investissements liés à l'adaptation climatique vont largement dépendre de la réponse mondiale face aux changements climatiques et à l'évolution technologique au cours de 15 prochaines années.

TABLEAU 14. ÉCART DE FINANCEMENT

	Prévision	Réalisation
Financement ODD total	883 041 287,00	883 041 287,00
Financement ODD public	501 274 772,00	501 274 772,00
Recettes en CDF	115 113 199 207,82	44 792 406 558,35
Recettes en USD	122 460 850,22	47 651 496,34
Ecart de financement total	760 580 436,78	835 389 790,66
Ecart de financement public	378 813 921,78	453 623 275,66
Effort	4,093347148	10,51960191

Le tableau 14 dégage le gap entre le coût de financement des ODD et les recettes actuelles mobilisées par la province. Le gap est dégagé à la fois pour le montant prévu dans le budget et le montant réalisés tel que rendu dans le rapport de réédition de compte. Il en ressort que les recettes mobilisées actuelles devraient être multipliées par 10,5 pour atteindre le coût public de financement des ODD.

V. Recommandations

L'expérience récente de la mise en œuvre des OMD et les leçons tirées de cette expérience nous permettent de catégoriser les recommandations en quatre catégories : (i) contexte de mise en œuvre, (ii) cadre programmatique, coordination, pilotage et suivi des politiques, (iii) mise en œuvre des réformes, (iv) financement et mobilisation des ressources et (v) questions de priorisation et de contextualisation.

A propos du contexte de mise en œuvre. Pour une bonne mise œuvre des ODD au Maniema, il est primordial d'engager des réformes importantes dans la gouvernance et la mobilisation des ressources, d'assurer la cohérence verticale et horizontale des politiques, de mettre en place un cadre contraignant ainsi que de mettre en place un cadre logique adapté avec des indicateurs pertinents pour le suivi. En outre, l'expérience dans la mise en œuvre des OMD a montré que pour obtenir des résultats escomptés, il faudra : (i) garantir la sécurité publique ; (ii) renforcer la résilience de l'Etat ; et (iii) créer un climat de confiance mutuelle entre la population et les institutions publiques pour consolider l'appropriation nationale ; (iv) renforcer la cohésion et la concorde.

En matière de planification, coordination, pilotage et suivi des politiques et programmes. De manière relativement différente des OMD, la mise en œuvre des ODD exige des nations une insertion des packages nationaux dans leurs cadres programmatiques. L'avantage de la RDC est d'assister à un concours des circonstances heureuses. En effet, alors que les ODD sont entrain d'être lancés, le pays est en pleine élaboration de son PNSD. Les cibles et indicateurs priorités, tel que le préconise l'agenda 2030, doivent être intégrés dans ce cadre de planification national. Un tel exercice fournit des assises à cet agenda, mais également permet une cohérence dans une vision bien définie. Cet avantage national est de mise aussi au niveau provincial. Cette planification provinciale, par ailleurs, devra être considérée comme cadre de référence des politiques de développement de la province du Maniema, en particulier.

S'agissant de la coordination et de pilotage, l'expérience des cadres d'accélération des OMD (CAO) a montré qu'il était possible de réaliser des performances considérables dès lors qu'il y a un ferme engagement. De ce fait, dans le cadre des ODD, il s'avère indispensable, étant donné notamment le caractère changeant des cibles après chaque quinquennat et des priorités nationales, d'avoir dès le début un pilotage des politiques et programmes allant dans le sens de CAO. Ce pilotage devra être conduit par un leadership proactif, ayant la question des ODD à cœur, avec le devoir des résultats.

Dans le cadre de suivi-évaluation des ODD, assorti d'un rapport national régulier, le système statistique national devra bénéficier de toute l'attention nécessaire afin de permettre à l'OCDD de suivre constamment l'évolution du pays et celle de chaque province, et, à cet effet, suggérer des analyses permettant des ajustements et réajustements des politiques appliquées.

En matière des réformes des politiques publiques. Le nouvel agenda est un agenda ambitieux et intégré, avec vocation de ne laisser personne pour compte. Cette dernière exigence met au centre les politiques de redistribution au-delà des traditionnelles politiques de stabilisation et d'allocation. Ce qui naturellement oblige à rechercher pas seulement un taux de croissance à deux chiffres, mais également et surtout une croissance soutenable, forte et inclusive. Il faut au Maniema des réformes drastiques et innovantes, exigeant un leadership politique développementaliste pour rencontrer l'ambition de ce nouvel agenda. Ces réformes doivent outrepasser les considérations individualistes pour viser des considérations sociétales. On est donc en face des politiques qui n'obéissent guère aux cycles politiques et qui doivent lever des distorsions, et le tout porté par un « anti-sectorialisme » si nécessaire.

Ces réformes doivent être portées par toutes les parties prenantes, autant pour le succès de celles-ci que pour la redevabilité. Cette coordination permettra ainsi d'éliminer certaines distorsions les plus rapidement possibles et de manière non conflictuelle.

En matière de financement et mobilisation des ressources. La mise en œuvre de l'Agenda 2030 nécessite des ressources financières et technologiques sans précédent. L'investissement minimum total requis par an est estimé à 0,9 milliards de dollars, soit 4,42 milliards pour le quin-quennat. Pour relever le défi financier des ODD, au-delà de l'appui national, le Maniema doit trouver comment mobiliser et affecter les ressources financières et technologiques à des fins de développement durable. Les différentes ressources, publiques et privées tant nationales qu'internationales, nécessaires pour le financement des ODD vont des recettes publiques locales aux financements nationaux ainsi que les subventions. La province doit donc capitaliser ces différentes ressources, en croissant son effort fiscal, sa crédibilité, l'efficacité de sa coordination, sa capacité locale dans les négociations, etc. Elle ne devra pas perdre de vue l'objectif de taux de croissance à deux chiffres, de manière soutenable.

La problématique ne se limite guère aux seuls aspects de financement ou mobilisation des ressources supplémentaires. L'allocation optimale de ressources devra être le mot d'ordre pour éviter des gaspillages dans un contexte difficile.

En ce qui concerne les questions de contextualisation et de priorisation. L'agenda 2030 exige la priorisation et la contextualisation. En conséquence, une approche méthodologique a été définie pour disposer de ce package. Les contraintes méthodologiques ont obligé à laisser de côté certaines cibles. En somme, l'exercice de priorisation ne devrait nullement servir à reléguer certaines problématiques loin de préoccupations.

Bibliographie

- AfDB, ADB, EBRD, EIB, IADB, IMF and WB. (2015). From Billions to Trillions: Transforming Development Finance. Post-2015 Financing for Development: Multilateral Development Finance. Washington, D.C.: African Development Bank, Asian Development Bank, European Bank for Reconstruction and Development, Inter-American Development Bank, International Monetary Fund, World Bank.
- Grown, C., Bahadur, C., Handbury, J. and Elson, D. (2006). The Financial Requirements of Achieving Gender Equality and Women's Empowerment. The Levy Economics Institute of Bard College. Working Paper no. 467. Annandale-on-Hudson, NY : The Levy Economics Institute.
- Hurley, G. et Voituriez, T. (2016). Financement des objectifs de développement durable (ODD) dans les pays les moins avancés (PMA) : diversification de la boîte à outils financière et gestion de la vulnérabilité, Agence Française de Développement (AFD) et PNUD, Paris, France
- Ministère du plan/RDC (2015). Rapport Bilan des OMD en RDC, Kinshasa
- Ministère du plan/RDC (2015). Rapport Bilan des OMD en RDC, Kinshasa
- Ministère du plan/RDC (2013). Rapport de l'Atelier consultatif sur l'agenda international de développement post 2015 au Maniema, Kindu.
- Lucci, P., Khan, A., Hoy, C. and Bhatkal, T. (2016). Projecting progress : Are cities on track to achieve the SDGs by 2030? London: ODI.
- Ministère du plan/RDC (2013). Rapport National OMD : Évaluation des progrès accomplis par la RDC dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement en 2012, Kinshasa.
- PNUD (2009), Province du Maniema : Pauvreté et conditions de vie des ménages, Kinshasa.
- Ministère du plan/RDC (2016). Rapport National: Contextualisation et priorisation des ODD en RDC, Kinshasa.
- Nicolai, S. Hoy, C. Bhatkal, T. and Aedy, T. (2016). Projecting progress. The SDGs in sub-Saharan Africa, Overseas Development Institute (ODI), Londres
- ONU, Programme d'action d'Addis-Abeba, (2015). Document final de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement
- ONU, Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030, Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 25 septembre 2015
- Schmidt-Traub, G. (2015). Investment Needs to Achieve the Sustainable Development Goals Understanding the Billions and Trillions, Sustainable Development Solutions Network (SDSN), Working Paper
- Schmidt-Traub, G. and Sachs, J. (2015). Financing for Sustainable Development: Implementing the SDGs through Effective Investment Strategies and Partnerships. SDSN Working Paper. Paris and New York: Sustainable Development Solutions Network.
- UN Millennium Project (2004). Millennium Development Goals Needs Assessments for Ghana, Tanzania, and Uganda. Background paper to Sachs, J. D., McArthur, J.W., Schmidt-Traub, G., Kruk, M. Bahadur, C., Faye, M. and McCord, Gordon (2004). "Ending Africa's Poverty Trap". Brookings Papers on Economic Activity. No. 2: 117-216. 3 September 2004. New York: UN Millennium Project.
- UNESCO (2010). Éducation for All Global Monitoring Report: Reaching the Marginalized. Paris: United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization.
- UNESCO (2014). Éducation for All Global Monitoring Report: Éducation for All is affordable – by 2015 and beyond. Policy Paper 06. Paris: United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization.
- UNTT (2013). Financing for sustainable development: Review of global investment requirement estimates. UN Task Team Working Group on Sustainable Development Finance, Mimeo.

Annexe 1 : Package provincial de cibles des ODD priorit ees et leurs indicateurs

Agenda 2030 : Objectifs de D�veloppement durable / Cibles priorit�ees	
Objectifs de D�veloppement Durable et leurs cibles	Indicateurs
Objectif 1 : Eliminer la pauvret� sous toutes ses formes et partout dans le monde	
1.1 D'ici � 2030, �liminer compl�tement l'extr�me pauvret� dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour).	1.1.1 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvret� fix� au niveau international, par sexe, groupe d'�ge, situation dans l'emploi et lieu de r�sidence (zone urbaine/zone rurale)
1.4 D'ici � 2030, veiller � ce que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vuln�rables, ont les m�mes droits aux ressources �conomiques, ainsi qu'� l'acc�s aux services de base, � la propri�t�, le contr�le des terres et d'autres formes de propri�t�, � l'h�ritage, aux ressources naturelles, � des nouvelles technologies et aux services financiers ad�quats, y compris la micro-finance.	1.4.1 Proportion de la population vivant dans des m�nages ayant acc�s aux services de base
	1.4.2 Proportion de la population adulte totale qui dispose de la s�curit� des droits fonciers et de documents l�galement authentifi�s et qui consid�re que ses droits sur la terre sont s�rs, par sexe et par type d'occupation
1.a Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coop�ration pour le d�veloppement, afin de doter les pays en d�veloppement, en particulier les pays les moins avanc�s, de moyens ad�quats et pr�visibles de mettre en �uvre des programmes et politiques visant � mettre fin � la pauvret� sous toutes ses formes	1.a.1 Proportion des ressources directement allou�es par l'�tat � des programmes de r�duction de la pauvret�
	1.a.2 Proportion des d�penses publiques totales affect�es aux services essentiels (�ducation, sant� et protection sociale)
1.b Mettre en place aux niveaux national, r�gional et international des cadres d'action viables, fond�s sur des strat�gies de d�veloppement favorables aux pauvres et soucieuses de la probl�matique hommes-femmes, afin d'acc�l�rer l'investissement dans des mesures d'�limination de la pauvret�	1.b.1 Proportion des d�penses publiques de fonctionnement et d'�quipement consacr�e aux secteurs r�pondant plus particuli�rement aux besoins des femmes, des pauvres et des groupes vuln�rables
Objectif 2 : Eliminer la faim, assurer la s�curit� alimentaire, am�liorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	
2.2 D'ici � 2030, mettre fin � toutes les formes de malnutrition, y compris en r�alisant d'ici � 2025 les objectifs arr�t�s � l'�chelle internationale relatifs aux retards de croissance et � l'�maciati�n parmi les enfants de moins de 5 ans, et r�pondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes �g�es.	2.2.1 Pr�valence du retard de croissance (indice taille/�ge inf�rieur � -2 �carts types par rapport � la moyenne des normes de croissance de l'enfant d�finies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans
	2.2.2 Pr�valence de la malnutrition (indice poids/taille sup�rieur � +2 �carts types ou inf�rieur � -2 �carts types par rapport � la moyenne des normes de croissance de l'enfant d�finies par l'OMS chez les enfants de moins de 5 ans, par forme (surpoids et �maciati�n))
2.3 D'ici � 2030, doubler la productivit� agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les �leveurs et les p�cheurs, y compris en assurant l'�galit� d'acc�s aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux march�s et aux possibilit�s d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles.	2.3.1 Volume de production par unit� de travail, en fonction de la taille de l'exploitation agricole, pastorale ou foresti�re
	2.3.2 Revenu moyen des petits producteurs alimentaires, selon le sexe et le statut d'autochtone
2.a Accro�tre, notamment gr�ce au renforcement de la coop�ration internationale, l'investissement dans l'infrastructure rurale, les services de recherche et de vulgarisation agricoles et la mise au point de technologies et de banques de plantes et de g�nes d'animaux d'�levage, afin de renforcer les capacit�s productives agricoles des pays en d�veloppement, en particulier des pays les moins avanc�s	2.a.1 Indice d'orientation agricole des d�penses publiques
	2.a.2 Total des apports publics (aide publique au d�veloppement plus autres apports publics) allou�s au secteur agricole

Agenda 2030 : Objectifs de Développement durable / Cibles prioritisées

Objectifs de Développement Durable et leurs cibles	Indicateurs
2.c Adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et de produits dérivés et à faciliter l'accès rapide aux informations relatives à ces marchés, y compris le niveau des réserves alimentaires, afin de contribuer à limiter l'extrême volatilité des prix alimentaires	2.c.1 Indicateur des anomalies tarifaires pour les denrées alimentaires
Objectif 3 : Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges	
3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes.	3.1.1 Taux de mortalité maternelle
	3.1.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié
3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	3.3.1 Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes séronégatives, par sexe, âge et principaux groupes de population
	3.3.2 Incidence de la tuberculose pour 1 000 habitants
	3.3.3 Incidence du paludisme pour 1 000 habitants
	3.3.4 Incidence de l'hépatite B pour 100 000 habitants
	3.3.5 Nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre les maladies tropicales négligées sont nécessaires
3.8 Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable	3.8.1 Couverture des services de santé essentiels (définie comme la couverture moyenne des services essentiels telle que déterminée par les interventions de référence concernant notamment la santé procréative, maternelle, néonatale et infantile, les maladies infectieuses, les maladies non transmissibles, la capacité d'accueil et l'accessibilité des services pour la population en général et les plus défavorisés en particulier)
	3.8.2 Nombre de personnes couvertes par une assurance maladie ou un système de santé public pour 1 000 habitants
3.a Renforcer dans tous les pays, selon qu'il convient, l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac	3.a.1 Prévalence de la consommation actuelle de tabac chez les plus de 15 ans (taux comparatifs par âge)
3.b Appuyer la recherche et le développement de vaccins et de médicaments contre les maladies, transmissibles ou non, qui touchent principalement les habitants des pays en développement, donner accès, à un coût abordable, aux médicaments et vaccins essentiels, conformément à la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et la santé publique, qui réaffirme le droit qu'ont les pays en développement de tirer pleinement parti des dispositions de cet accord qui ménagent une flexibilité lorsqu'il s'agit de protéger la santé publique et, en particulier, d'assurer l'accès universel aux médicaments	3.b.1 Proportion de la population pouvant se procurer les médicaments et vaccins essentiels à un coût abordable et de façon pérenne
	3.b.2 Montant total net de l'aide publique au développement consacré à la recherche médicale et aux soins de santé de base
3.c Accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement	3.c.1 Densité et répartition du personnel de santé

Agenda 2030 : Objectifs de Développement durable / Cibles prioritisées

Objectifs de Développement Durable et leurs cibles	Indicateurs
3.d Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement, en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux	3.d.1 Application du Règlement sanitaire international (RSI) et préparation aux urgences sanitaires
Objectif 4 : Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les opportunités d'apprentissage tout au long de la vie	
4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.	4.1.1 Proportion d'enfants et de jeunes : a) en cours élémentaire; b) en fin de cycle primaire; c) en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en i) lecture et ii) mathématiques, par sexe
4.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.	4.4.1 Proportion de jeunes et d'adultes ayant des compétences en informatique et en communication, par type de compétence
4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.	4.5.1 Indices de parité (femmes/hommes, urbain/rural, quintile inférieur/supérieur de richesse et autres paramètres tels que le handicap, le statut d'autochtone et les situations de conflit, à mesure que les données deviennent disponibles) pour tous les indicateurs dans le domaine de l'éducation de cette liste pouvant être ventilés
4.a Construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir à tous un cadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace	4.a.1 Proportion d'établissements scolaires ayant accès à : a) l'électricité; b) l'Internet à des fins pédagogiques; c) des ordinateurs à des fins pédagogiques; d) des infrastructures et des matériels adaptés aux élèves handicapés; e) une alimentation de base en eau potable; f) des installations sanitaires de base séparées pour hommes et femmes; g) des équipements de base pour le lavage des mains [conformément aux indicateurs définis dans le cadre de l'initiative Eau, Assainissement et Hygiène pour tous (WASH)]
4.b D'ici à 2020, augmenter nettement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes à des étudiants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays d'Afrique, pour leur permettre de suivre des études supérieures, y compris une formation professionnelle, des cursus informatiques, techniques et scientifiques et des études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement	4.b.1 Volume de l'aide publique au développement consacrée aux bourses d'études, par secteur et type de formation
4.c D'ici à 2030, accroître nettement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement	4.c.1 Proportion d'enseignants dans : a) le préscolaire; b) le cycle primaire; c) le premier cycle du secondaire; et d) le deuxième cycle du secondaire qui ont suivi (avant leur entrée en fonction ou en cours d'activité) au moins les formations organisées à leur intention (notamment dans le domaine pédagogique) qui sont requises pour pouvoir enseigner au niveau pertinent dans un pays donné

Agenda 2030 : Objectifs de Développement durable / Cibles priorisées

Objectifs de Développement Durable et leurs cibles	Indicateurs
Objectif 5 : Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	
5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.	5.2.1 Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus ayant vécu en couple victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées au cours des 12 mois précédents par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire, par forme de violence et par âge
	5.2.2 Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus victimes de violences sexuelles infligées au cours des 12 mois précédents par une personne autre que leur partenaire intime, par âge et lieu des faits
5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.	5.5.1 Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux et les administrations locales
	5.5.2 Proportion de femmes occupant des postes de direction
5.a Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect de la législation interne	5.a.1 a) Proportion de la population agricole totale ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe; b) proportion de femmes parmi les titulaires de droits de propriété ou de droits garantis sur des terrains agricoles, par types de droit
	5.a.2 Proportion de pays dotés d'un cadre juridique (y compris le droit coutumier) garantissant aux femmes les mêmes droits que les hommes en matière d'accès à la propriété ou au contrôle des terres
5.b Renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications, pour favoriser l'autonomisation des femmes	5.b.1 Proportion de la population possédant un téléphone portable, par sexe
5.c Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent	5.c.1 Proportion de pays dotés de systèmes permettant de suivre et de rendre public le montant des ressources allouées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes
Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des services en eau	
6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable.	6.1.1 Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité
6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.	6.2.1 Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon
	6.b Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement
Objectif 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable	
7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.	7.1.1 Proportion de la population ayant accès à l'électricité
	7.1.2 Proportion de la population utilisant principalement des carburants et technologies propres

Agenda 2030 : Objectifs de Développement durable / Cibles prioritées

Objectifs de Développement Durable et leurs cibles	Indicateurs
7.b D'ici à 2030, développer l'infrastructure et améliorer la technologie afin de fournir des services énergétiques modernes et durables à tous les habitants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, dans le respect des programmes d'aide qui les concernent	7.b.1 Investissements dans l'efficacité énergétique en pourcentage du PIB et montant de l'investissement étranger direct sous la forme de transferts financiers destinés à l'infrastructure et à la technologie nécessaires aux services de développement durable
Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	
8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.	8.5.1 Rémunération horaire moyenne des salariés hommes et femmes, par profession, âge et type de handicap
	8.5.2 Taux de chômage, par sexe, âge et type de handicap
8.6 D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation.	8.6.1 Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi, ni formation
8.b D'ici à 2020, élaborer et mettre en œuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail	8.b.1 Dépenses publiques totales consacrées aux programmes de protection sociale et d'emploi, en proportion des budgets nationaux et du PIB
Objectif 9 : Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation soutenable qui profite à tous et encourager l'innovation	
9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontalière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité.	9.1.1 Proportion de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année
	9.1.2 Nombre de passagers et volume de fret transportés, par mode de transport
9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés.	9.2.1 Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB et par habitant
	9.2.2 Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total
9.a Faciliter la mise en place d'une infrastructure durable et résiliente dans les pays en développement en renforçant l'appui financier, technologique et technique apporté aux pays d'Afrique, aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement	9.a.1 Montant total de l'aide publique internationale (aide publique au développement et autres apports du secteur public) alloué aux infrastructures
9.b Soutenir les activités de recherche-développement et d'innovation des pays en développement dans le secteur technologique, notamment en instaurant des conditions propices, entre autres, à la diversification industrielle et à l'ajout de valeur aux marchandises	9.b.1 Proportion dans la valeur ajoutée totale de la valeur ajoutée des secteurs de moyenne et haute technologie
9.c Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et des communications et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020	9.c.1 Proportion de la population ayant accès à un réseau mobile, par types de technologie
Objectif 10 : Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein	
10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.	10.2.1 Proportion de personnes vivant avec un revenu de plus de 50 % inférieur au revenu moyen, par âge, sexe et handicap

Agenda 2030 : Objectifs de Développement durable / Cibles prioritées

Objectifs de Développement Durable et leurs cibles	Indicateurs
10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.	10.3.1 Proportion de la population ayant signalé avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme
10.b Stimuler l'aide publique au développement et les flux financiers, y compris les investissements étrangers directs, en faveur des États qui en ont le plus besoin, en particulier les pays les moins avancés, les pays d'Afrique, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, conformément à leurs plans et programmes nationaux	10.b.1 Montant total des ressources allouées au développement, par pays bénéficiaire et donateur et type d'apport (aide publique au développement, investissement étranger direct et autres)
Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et soutenables	
11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis.	11.1.1 Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats
11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays.	11.3.1 Ratio entre le taux d'utilisation des terres et le taux de croissance démographique
	11.3.2 Proportion de villes dotées d'une structure de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique
11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets.	11.6.1 Proportion de déchets urbains solides régulièrement collectés et éliminés de façon adéquate sur le total des déchets urbains solides générés, par ville
	11.6.2 Niveau moyen annuel de particules fines (PM 2,5 et PM 10, par exemple) dans les villes, pondéré en fonction du nombre d'habitants
11.a Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale	11.a.1 Proportion d'habitants vivant dans des villes qui mettent en œuvre des plans de développement urbains et régionaux tenant compte des projections démographiques et des ressources nécessaires, par taille de la ville
11.b D'ici à 2030, accroître nettement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux	11.b.1 Proportion d'administrations locales adoptant et mettant en œuvre des stratégies locales de réduction des risques conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)a
	11.b.2 Nombre de pays ayant mis en place des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe
11.c Aider les pays les moins avancés, y compris par une assistance financière et technique, à construire des bâtiments durables et résilients en utilisant des matériaux locaux	11.c.1 Proportion de l'assistance financière allouée aux pays les moins avancés qui est consacrée à la construction de bâtiments durables, résilients et économes en ressources et à la remise à niveau d'anciens bâtiments, en utilisant des matériaux locaux
Objectif 12 : Instaurer des modes de consommation et de production soutenables	
12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.	12.2.1 Empreinte matérielle, empreinte matérielle par habitant et empreinte matérielle par unité de PIB
	12.2.2 Consommation matérielle nationale, consommation matérielle nationale par habitant et consommation matérielle nationale par unité de PIB
12.5 D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.	12.5.1 Taux de recyclage national, tonnes de matériaux recyclés

Agenda 2030 : Objectifs de Développement durable / Cibles prioritées

Objectifs de Développement Durable et leurs cibles	Indicateurs
12.8 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature.	12.8.1 Degré d'intégration de i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation au développement durable (y compris l'éducation aux changements climatiques) dans a) les politiques nationales d'éducation, b) les programmes d'enseignement, c) la formation des enseignants et c) l'évaluation des étudiants
12.a Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables	12.a.1 Montant de l'aide apportée aux pays en développement au titre d'activités de R-D consacrées aux modes de consommation et de production durables et aux technologies écologiquement rationnelles
12.b Mettre au point et utiliser des outils de contrôle de l'impact sur le développement durable d'un tourisme durable créateur d'emplois et valorisant la culture et les produits locaux	12.b.1 Nombre de stratégies ou de politiques en place dans le domaine du tourisme durable et de plans d'action mis en œuvre en appliquant des outils d'évaluation et de suivi convenus d'un commun accord
12.c Rationaliser les subventions aux combustibles fossiles qui sont source de gaspillage, grâce à l'élimination des distorsions du marché, eu égard au contexte national, y compris au moyen de la restructuration de la fiscalité et de la suppression progressive des subventions préjudiciables qui sont en place, en mettant en évidence leur impact sur l'environnement, en tenant pleinement compte des besoins et de la situation propres aux pays en développement et en réduisant au minimum les éventuels effets négatifs sur le développement de ces pays tout en protégeant les pauvres et les populations concernées	12.c.1 Montant des subventions aux combustibles fossiles par unité de PIB (production et consommation) et en proportion des dépenses nationales totales consacrées à ces combustibles
Objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	
13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.	13.3.1 Nombre de pays ayant intégré dans leurs programmes d'enseignement primaire, secondaire et tertiaire les questions relatives à l'adaptation aux changements climatiques, à l'atténuation des effets de ces changements et à la réduction de leur impact, ainsi qu'aux systèmes d'alerte rapide 13.3.2 Nombre de pays ayant fait état du renforcement de leurs capacités institutionnelles, systémiques et individuelles pour favoriser les mesures d'adaptation et d'atténuation, le transfert de technologie et les actions en faveur du développement
13.b Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis, notamment, sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés	13.b.1 Nombre de pays les moins avancés et de petits États insulaires en développement recevant un appui spécialisé aux fins de la mise en place de moyens efficaces de planification et de gestion face aux changements climatiques, en privilégiant notamment les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés, et importance de cet appui en termes de financement, de technologie et de renforcement des capacités

Agenda 2030 : Objectifs de Développement durable / Cibles priorisées

Objectifs de Développement Durable et leurs cibles	Indicateurs
Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière soutenable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable	
14.4 D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques.	14.4.1 Proportion de stocks de poissons se situant à un niveau biologiquement viable
14.a Approfondir les connaissances scientifiques, renforcer les moyens de recherche et transférer les techniques marines, conformément aux Critères et principes directeurs de la Commission océanographique intergouvernementale concernant le transfert de techniques marines, l'objectif étant d'améliorer la santé des océans et de renforcer la contribution de la biodiversité marine au développement des pays en développement, en particulier des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés	14.a.1 Proportion du budget total de la recherche allouée à la recherche sur les techniques marines
14.b Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés	14.b.1 Progrès réalisés par les pays dans la mise en œuvre d'un cadre juridique, réglementaire, politique ou institutionnel reconnaissant et protégeant les droits d'accès des petits pêcheurs
14.c Améliorer la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources en application des dispositions du droit international, énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui fournit le cadre juridique requis pour la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources, comme il est rappelé au paragraphe 158 de « L'avenir que nous voulons »	14.c.1 Nombre de pays progressant dans la ratification, l'acceptation et l'application au moyen de cadres juridiques, opérationnels et institutionnels des instruments relatifs aux océans qui mettent en œuvre le droit international, tel que reflété dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, aux fins de la conservation et de l'utilisation durable des océans et de leurs ressources
Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité	
15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial.	15.2.1 Progrès vers la gestion durable des forêts
15.6 Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale.	15.6.1 Nombre de pays ayant adopté des cadres législatifs, administratifs et opérationnels destinés à assurer un partage juste et équitable des avantages
15.9 D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité.	15.9.1 Progrès réalisés vers les objectifs nationaux établis conformément à l'objectif 2 d'Aichi pour la biodiversité du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020
15.a Mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement	15.a.1 Aide publique au développement et dépenses publiques consacrées à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes
15.b Mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion, notamment aux fins de la préservation des forêts et du reboisement	15.b.1 Aide publique au développement et dépenses publiques consacrées à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes

Agenda 2030 : Objectifs de Développement durable / Cibles prioritisées

Objectifs de Développement Durable et leurs cibles	Indicateurs
15.c Apporter, à l'échelon mondial, un soutien accru à l'action menée pour lutter contre le braconnage et le trafic d'espèces protégées, notamment en donnant aux populations locales d'autres moyens d'assurer durablement leur subsistance	15.c.1 Proportion du braconnage et du trafic illécite dans le commerce des espèces de faune et de flore sauvages
Objectif 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes	
16.3 Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité.	16.3.1 Proportion de victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus
	16.3.2 Proportion de la population carcérale en instance de jugement
16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes.	16.5.1 Proportion de personnes ayant eu, au moins une fois, affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents
	16.5.2 Proportion d'entreprises ayant eu au moins une fois affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents
16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.	16.6.1 Dépenses publiques primaires en proportion du budget initial approuvé, par secteur (ou par code budgétaire ou autre critère similaire)
	16.6.2 Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante
16.a Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement	16.a.1 Existence d'institutions nationales indépendantes des droits de l'homme, conformément aux Principes de Paris
16.b Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable	16.b.1 Proportion de la population ayant déclaré avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme
Objectif 17 : Revitaliser le partenariat mondial au service du développement soutenable et renforcer les moyens de ce partenariat	
17.1 Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes.	17.1.1 Total des recettes publiques en proportion du PIB, par source
	17.1.2 Proportion du budget national financé par les impôts nationaux
17.3 Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement.	17.3.1 Investissements étrangers directs, aide publique au développement et coopération Sud-Sud, en proportion du budget national total
	17.3.2 Volume des envois de fonds de travailleurs migrants (en dollars des États-Unis) en proportion du PIB total
17.5 Adopter et mettre en œuvre des systèmes de promotion de l'investissement en faveur des pays les moins avancés.	17.5.1 Nombre de pays qui adoptent et mettent en œuvre des dispositifs visant à encourager l'investissement en faveur des pays les moins avancés

Agenda 2030 : Objectifs de Développement durable / Cibles prioritisées

Objectifs de Développement Durable et leurs cibles	Indicateurs
17.6 Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau de l'Organisation des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies.	17.6.1 Nombre d'accords et de programmes de coopération scientifique et technologique entre pays, par type de coopération
	17.6.2 Abonnements à une connexion à l'Internet à haut débit fixe pour 100 habitants, par vitesse de connexion
17.7 Promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement, à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord.	17.7.1 Montant total des financements approuvés pour les pays en développement aux fins de la promotion de la mise au point, du transfert et de la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement
17.8 Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier l'informatique et les communications.	17.8.1 Proportion de la population utilisant Internet
17.9 Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire.	17.9.1 Valeur en dollars des engagements d'aide financière et technique contractés (notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire) en faveur des pays en développement
17.10 Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, notamment grâce à la tenue de négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement.	17.10.1 Moyenne pondérée des taux de droits de douane
17.11 Accroître nettement les exportations des pays en développement ; en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020.	17.11.1 Part des pays en développement et des pays les moins avancés dans les exportations mondiales
17.13 Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques.	17.13.1 Tableau de bord macroéconomique
17.14 Renforcer la cohérence des politiques de développement durable.	17.14.1 Nombre de pays ayant mis en place des mécanismes pour renforcer la cohérence des politiques de développement durable
17.15 Respecter la marge de manœuvre et l'autorité de chaque pays en ce qui concerne l'élaboration et l'application des politiques d'élimination de la pauvreté et de développement durable.	17.15.1 Recours par les prestataires de la coopération pour le développement à des cadres de résultats et à des outils de planification propres aux pays
17.16 Renforcer le partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les objectifs de développement durable.	17.16.1 Nombre de pays faisant état de progrès dans la mise en place de cadres multipartites de suivi de l'efficacité du développement favorisant la réalisation des objectifs de développement durable
17.17 Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière.	17.17.1 Montant (en dollars des États-Unis) des ressources allouées aux partenariats public-privé et aux partenariats avec la société civile

Agenda 2030 : Objectifs de Développement durable / Cibles prioritées

Objectifs de Développement Durable et leurs cibles	Indicateurs
<p>17.18 D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap, emplacement géographique et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays.</p>	<p>17.18.1 Proportion d'indicateurs du développement durable établis à l'échelle nationale, ventilés de manière exhaustive en fonction de la cible conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle</p>
	<p>17.18.2 Nombre de pays dotés d'une législation nationale relative à la statistique conforme aux Principes fondamentaux de la statistique officielle</p>
	<p>17.18.3 Nombre de pays ayant un plan statistique national intégralement financé et en cours de mise en œuvre, par source de financement</p>
<p>17.19 D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement.</p>	<p>17.19.1 Valeur (en dollars) de l'ensemble des ressources allouées au renforcement des capacités statistiques des pays en développement</p>
	<p>17.19.2 Proportion de pays qui a) ont procédé à au moins un recensement de la population et du logement au cours des 10 dernières années, et b) ont atteint un taux d'enregistrement des naissances de 100 % et un taux d'enregistrement des décès de 80 %</p>

Note : les cibles avec numérotations alphanumériques sont celles relatives à la mise en œuvre de l'agenda. Elles ne sont pas concernées par la priorisation.

Annexe 2. Plans et stratégies nationaux et sectoriels consultés

Plans et stratégies nationaux et sectoriels consultés					
N°	Plans et stratégies	Sigle	Sources	Année	Période
1	Programme d'Action Prioritaire	PAP	Primature	2011	2011-2015
2	Document de Stratégies de Croissance et de réduction de la pauvreté/Plan Quinquennal de Croissance et Emploi	PQCE	Ministère du Plan/Division du Maniema	2011	2011-2015
3	Document de Stratégies de Croissance et de réduction de la pauvreté/Plan Quinquennal de Croissance et Emploi genré	PQCEG	Ministère du Plan/Division du Maniema	2011	2011-2015
4	Programme provincial Environnement, Forêts, Eau et Biodiversité du Maniema	PPEFEB	Ministère provincial de l'environnement, conservation de la nature et développement durable	2016	
5	Plan d'Actions du Ministère provincial de l'Agriculture			2013	2013-2015
6	Plan de la mise en œuvre du programme d'actions prioritaires dans le secteur des Mines et Énergies		Ministère des mines et énergie		2011-2015
7	Feuille de route (Ministère de l'Agriculture)				2009-2011
8	Plan provincial de développement sanitaire	PPDS	Ministère de la Santé/Division du Maniema	2016	2016-2020

Annexe 3. RIA 2

ODD/ Cibles	Encodage	Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification	Stratégie nationale de développement/Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Stratégie sectorielle de développement/Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs Sectoriels pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement?
Objectif 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	1							
	11	Agriculture, pêche et élevage, développement rural et dynamique communautaire	PQ P77 réhabiliter les centres semenciers et de production de semence; relancer l'agriculture de rente (palmier, caféier, bananier, cacao...); produire des agrumes et promouvoir les unités de leur transformation; réhabiliter les centres de recherche agronomique et de la station météorologique; regrouper les éleveurs et les pisciculteurs en associations et leurs professionnalisation et les former en techniques appropriées; acquérir et mettre à la disposition des éleveurs de géniteurs (vache, chèvre, mouton et porc) de race améliorée; acquérir les intrants des étang piscicole et de pêche; vulgariser les textes relatifs à la pêche	Incidence de la pauvreté; profondeur de la pauvreté; sévérité de la pauvreté; part du cinquième le plus pauvre de la population dans la consommation nationale			ministère de l'Agriculture et développement rural	
	11	Mines, hydrocarbone et énergie	PQ p71 P.72 promouvoir l'exploitation artisanale, semi industrielle et industrielle des mines, délimiter les zones d'exploitation artisanale des mines; vulgariser le code minier;	Incidence de la pauvreté; profondeur de la pauvreté; sévérité de la pauvreté; part du cinquième le plus pauvre de la population dans la consommation nationale			Emploi et mine	
	11	Gouvernance économique	PQ p71 P.72 appuyer l'entreprenariat coopératif pour la création de l'emploi en milieu rural; renforcer les capacités des agents du secteur privé;					
	11	Infrastructures et transport	PQ p71 P.72 réhabiliter les routes de desserte agricole;					
	11	Protection sociale et humanitaire	PQ p75 améliorer la prise en charge et les prestations sociales en faveur des personnes vulnérables; PQ p75 sensibiliser et renforcer les capacités communautaire pour la prise en charge et le suivi des situations de vulnérabilité	Incidence de la pauvreté; profondeur de la pauvreté; sévérité de la pauvreté; part du cinquième le plus pauvre de la population dans la consommation nationale			affaire sociale	
11	Emploi	PQ P72 accroître du niveau des investissements publics dans les projets et programmes à Haute Intensité de Main d'œuvre; faciliter de l'accès aux avantages du Code des investissements aux projets d'investissement privés créateurs d'emplois; intégrer d'un poids significatif au critère « emploi » dans l'octroi des marchés publics; à l'entreprenariat coopératif pour la création de l'emploi en milieu rural.	Taux d'investissement; Taux de pression fiscale; Ratio dépenses courantes par rapport aux recettes fiscales; Solde budgétaire de base en pourcentage du PIB				ministère de travaux publics	

ODD/ Cibles	Encodage	Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification	Stratégie nationale de développement/ identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Stratégie sectorielle de développement/ identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs sectoriels pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement :	
1.2. D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion des hommes, femmes et enfants de tous âges vivant dans la pauvreté dans toutes les définitions selon les définitions nationales.	12	Agriculture, pêche et élevage, développement rural et dynamique communautaire	PQ P77 réhabiliter les centres semenciers et de production de semence; relancer l'agriculture de rente (palmier, caféier, bananier, cacao...); produire des agrumes et promouvoir des unités de leur transformation; réhabiliter les centres de recherche agronomique et de la station météorologique; regrouper les éleveurs et les pisciculteurs en associations et leurs professionnalisation et les former en techniques appropriées; acquérir et mettre à la disposition des éleveurs de géniteurs (vache, chèvre, mouton et porc) de race améliorée; acquérir les intrants des étang piscicole et de pêche; vulgariser les textes relatifs à la pêche	Incidence de la pauvreté; profondeur de la pauvreté; sévérité de la pauvreté; part du cinquième le plus pauvre de la population dans la consommation nationale			ministère de l'Agriculture et développement rural		
	12	Mines, hydrocarbure et énergie	PQ p71 P.72 promouvoir l'exploitation artisanale, semi industrielle et industrielle des mines, délimiter les zones d'exploitation artisanale des mines; vulgariser le code minier;	Incidence de la pauvreté; profondeur de la pauvreté; sévérité de la pauvreté; part du cinquième le plus pauvre de la population dans la consommation nationale			Emploi et mine		
	12	Gouvernance économique	PQ p71 P.72 appuyer l'entrepreneuriat coopératif pour la création de l'emploi en milieu rural; renforcer les capacités des agents du secteur privé.						
	12	Infrastructures et transport	PQ p71 P.72 réhabiliter les routes de desserte agricole;						
	12	Protection sociale et humanitaire	PQ p75 améliorer la prise en charge et les prestations sociales en faveur des personnes vulnérables; PQ p75 sensibiliser et renforcer les capacités communautaire pour la prise en charge et le suivi des situations de vulnérabilité	Incidence de la pauvreté; profondeur de la pauvreté; sévérité de la pauvreté; part du cinquième le plus pauvre de la population dans la consommation nationale			affaire sociale		
	12	Emploi	PQ P72 accroître du niveau des investissements publics dans les projets et programmes à Haute intensité de Main d'œuvre; faciliter de l'accès aux avantages du Code des investissements aux projets d'investissement privés créateurs d'emplois; intégrer d'un poids significatif au critère « emploi » dans l'octroi des marchés publics; à l'entrepreneuriat coopératif pour la création de l'emploi en milieu rural.	Taux d'investissement; Taux de pression fiscale; Ratio dépenses courantes par rapport aux recettes fiscales; Solde budgétaire de base en pourcentage du PIB			ministère de travaux publics		
	13	Protection sociale et humanitaire	PQ p75 améliorer la prise en charge et les prestations sociales en faveur des personnes vulnérables; PQ p75 sensibiliser et renforcer les capacités communautaire pour la prise en charge et le suivi des situations de vulnérabilité	Incidence de la pauvreté; profondeur de la pauvreté; sévérité de la pauvreté; part du cinquième le plus pauvre de la population dans la consommation nationale				emploi et prévoyance sociale	

ODD/ Cibles	Encodage	Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification	Stratégie nationale de développement/identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Stratégie sectorielle de développement/identifier l'objectif /cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs Sectoriels pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
1.4 D'ici à 2030, veiller à ce que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès aux services de base, à la propriété, le contrôle des terres et d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles, à des nouvelles technologies et aux services financiers adéquats, y compris la microfinance.	14	14 Emploi	PQ P72 appuyer l'entreprenariat coopératif pour la création de l'emploi en milieu rural	Incidence de la pauvreté ; profondeur de la pauvreté ; sévérité de la pauvreté ; part du cinquième le plus pauvre de la population nationale			emploi	
1.5 D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition et leur vulnérabilité aux phénomènes climatiques extrêmes et autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social et environnemental.	15	15 Genre et groupe vulnérable	PQ p75 améliorer la prise en charge et les prestations sociales en faveur des personnes vulnérables	Incidence de la pauvreté ; profondeur de la pauvreté ; sévérité de la pauvreté ; part du cinquième le plus pauvre de la population nationale			genre et groupe vulnérable	
Objectif 2 : Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	2							
2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.	21	16 Agriculture, élevage, pêche, développement rural et dynamique communautaire,	PQG P77 réhabiliter les centres semenciers et de production de semence; relancer l'agriculture de rente (palmier, caféier, bananier, cacao...); regrouper les éleveurs en associations et leurs professionnalisation; acquérir et mettre à la disposition des éleveurs de géniteurs (vache, chèvre, mouton et porcin) de race améliorée	Part du cinquième le plus pauvre de la population dans la consommation nationale; Proportion de ménages dirigés par des femmes; Proportion des dépenses alimentaires des ménages; Pourcentage d'enfants de moins de cinq ans présentant une insuffisance pondérale			ministère de la santé et agriculture et élevage	
	21	17 Santé, nutrition et VIH,	PQ p74 promouvoir des bonnes conditions alimentaires et nutritionnelles;					

ODD/ Cibles	Encodage	Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification	Stratégie nationale de développement/ identifier l'objectif / cible la plus proche correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Stratégie sectorielle de développement/ identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs Sectoriels pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
2.2 Dfci à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.	22	18 Santé, nutrition et VIH,	PQ p74 promouvoir des bonnes conditions alimentaires et nutritionnelles	Part du cinquième le plus pauvre de la population dans la consommation nationale; Proportion de ménages dirigés par des femmes; Proportion des dépenses alimentaires des ménages; Pourcentage d'enfants de moins de cinq ans présentant une insuffisance pondérale			ministère de la santé	
2.3 Dfci à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles.	23	Agriculture, élevage, pêche, développement rural et dynamique communautaire,	PQG P77 réhabiliter les étang piscicoles existant et construire d'autres; former les pêcheur, éleveurs et pisciculteur en techniques appropriées et en soins vétérinaires				ministère de l'Agriculture, pêche et élevage	
2.4 Dfci à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols.	23	Genre et groupe vulnérable	PQ p75 former les femmes ciblées dans certains métiers comme l'élevage, la culture, la teinturerie, la savonnerie, la coiffure, etc;				genre	
	24	Agriculture, élevage, pêche, développement rural et dynamique communautaire,	PQG P77 Approvisionner les agriculteurs en engrais naturels; produire des agrumes et promouvoir des unités de leur transformation; réhabiliter les centres de recherche agronomique et de la station météorologique; recycler les moniteurs agricoles pour un encadrement plus efficace				ministère de l'Agriculture, pêche et élevage	
	24	Environnement et développement durable	PQG P77 Approvisionner les agriculteurs en agrumes naturels; produire des agrumes et promouvoir des unités de leur transformation; réhabiliter les centres de recherche agronomique et de la station météorologique; recycler les moniteurs agricoles pour un encadrement plus efficace				ministère de l'Agriculture, pêche et élevage	

ODD/ Cibles	Encodage	Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification	Stratégie nationale de développement/ identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Stratégie sectorielle de développement/ identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs Sectoriels pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
2.5 D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé et le partage juste et équitable de ces avantages, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale.	25	Agriculture, élevage, pêche, développement rural et dynamique communautaire,	PQG P77 installer les pharmacies, dispensaires et laboratoires vétérinaires; former les éleveurs en techniques d'élevage et en soins vétérinaires; construire des marchés dans les territoires avec les structures de conservation de produits, relancer l'agriculture de rente (palmier, caféier, bananier, cacao...) et des agrumes.				ministère de l'Agriculture, pêche et élevage	
Objectif 3 : Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges	3							
3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes.	31	Santé, nutrition et VIH,	PQ P74 améliorer le niveau de connaissances, des attitudes, des pratiques en rapport avec la santé de la reproduction ; PQG P81 répertorier et réprimer toutes les structures sanitaires privées ne répondant pas aux normes exigées par l'État afin de réduire le taux de mortalité materno-infantile; Disposer et équiper une banque de sang dans tous les hôpitaux de référence et les CS afin de réduire le taux de mortalité materno-infantile; organiser un système d'évacuation rapide des parturientes, accouchées, des enfants en état d'urgence dans une structure équipée pour leur meilleur prise en charge ; organiser un système relais de communication en cas d'urgence d'une structure à un autre en créant des points focaux permanents et actifs dans chaque structure sanitaire (du CS à l'HR); disponibiliser les kits complets d'accouchement, médicament et autres dans chaque structure sanitaire; vulgariser les méthodes et les techniques de planification familiale.	Taux de mortalité maternelle; Taux de mortalité infantile; Taux de mortalité juvénile; Taux de fréquentation des structures de santé; Proportion d'accouchements assistés par un personnel médical qualifié; Taux de consultations prénatales ; Taux d'utilisation de la contraception			Santé	

ODD/ Cibles	Encodage	Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification	Stratégie nationale de développement/ identifier l'objectif / cible la plus proche présente dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Stratégie sectorielle de développement/ identifier l'objectif / cible la plus proche présente dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs Sectoriels pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
3-2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus	32	Santé, nutrition et VIH,	PQG P81 répertorier et réprimer toutes les structures sanitaires privées ne répondant pas aux normes exigées par l'Etat afin de réduire le taux de mortalité materno-infantile; Disponibiliser et équiper une banque de sang dans tous les hôpitaux de référence et les CR afin de réduire le taux de mortalité materno-infantile; organiser un système d'évacuation rapide des parturientes, accouchés, des enfants en état d'urgence dans une structure équipée pour leur meilleur prise en charge ;disponibiliser les kits complets d'accouchement, médicament et autres dans chaque structure sanitaire. PQ P74 promouvoir le dépistage volontaire; créer les centres communautaires de dépistage volontaire; mettre en place des mécanismes de prise en charge des PVV ; PQG P82 Organiser des séances de sensibilisation des hommes, des femmes et jeunes sur l'usage correct des préservatifs	Taux de mortalité maternelle; Taux de mortalité infantile; Taux de mortalité juvénile; Taux de fréquentation des structures de santé; Proportion d'accouchements assistés par un personnel médical qualifié; Taux de consultations prénatales ; Taux d'utilisation de la contraception; Taux de vaccination			Santé	
3-3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	33	Santé, nutrition et VIH,					Santé	
3-4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être	34				PPDS Maniema p.56 Augmenter la disponibilité des MECS et autres intrants spécifiques dans les FOSAs; PPDS p.61. renforcer la surveillance épidémiologique à tous les niveaux ; faire les examens de confirmation biologique par la microscopie ou le TDR avant de commencer le traitement chez tous les malades pour lesquels il y a suspicion clinique de paludisme à tous les niveaux du système de santé y compris au niveau communautaire	Pourcentage de jours de disponibilité des MECS et intrants spécifiques Proportion des FOSA avec au moins 90 % des médicaments traceurs; Pourcentage des enfants de moins de 5 ans avec fièvre confirmée paludisme traités selon les directives nationales	Santé	
3-5 Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool	35							
3-6 D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route	36							

ODD/ Cibles	Encodage	Domaine/ Secteur tel(s) qu'identifié dans les principaux documents de planification	Stratégie nationale de développement/ identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Stratégie sectorielle de développement/ identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs Sectoriels pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
3-7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux.	37	Santé, nutrition et VIH,	PQ p74 promouvoir la communication pour la santé ; PQG P81 implanter dans les CS les services de planification familiale pour permettre aux jeunes filles de réduire les naissances indésirées et aux femmes d'espacer et de limiter les naissances; vulgariser les méthodes et les techniques de planification familiale.	Taux d'utilisation de la contraception			santé	
3-8 Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable	38	Santé, nutrition et VIH,	PQ p74 promouvoir les mutuelles de santé pouvant améliorer l'accès aux soins de santé à une grande partie de la population; PQ p74 développer un système d'approvisionnement en médicaments essentiels, en fourniture pour imagerie médicale, en plantes et re-cettes médicinales éprouvées et en produits de laboratoire	Nombre d'habitants par structure de santé primaire; Taux de fréquentation des structures de santé			santé	
3-9 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol	39	Santé, nutrition et VIH,	PQ p74 promouvoir et contrôler des activités des tradi praticiens				santé	
Objectif 4 : Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les opportunités d'apprentissage tout au long de la vie	4							
4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.	41	Enseignement, formation professionnelle et technique, recherche scientifique	PQ p73 Promouvoir l'enseignement primaire obligatoire et gratuit conformément aux dispositions constitutionnelles; réhabiliter les écoles dont la plupart se trouvent dans un état de dégradation avancée; renforcer les capacités du personnel enseignant et de l'inspection par différentes formations et recyclages en cours d'emploi	Taux brut de scolarisation au primaire; Taux net de scolarisation au primaire; Taux d'achèvement au primaire			enseignement, formation professionnelle et technique, recherche scientifique	
	41	Genre et groupes vulnérables	PQG p 80 instruire les chefs d'établissement en matière d'admission et intégration des filles enceintes et mères dans leurs établissements	Rapport filles/ garçons dans l'enseignement primaire et secondaire			genre	

ODD/ Cibles	Encodage	Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification	Stratégie nationale de développement/ identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Stratégie sectorielle de développement/ identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs Sectoriels pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
4.2 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire.	42	Enseignement, formation professionnelle et technique, recherche scientifique	PQ P80 Sensibiliser les communautés à l'inscription des enfants de 3 à 5 ans; construire les écoles maternelles; former les institutrices et les encadreuses.				enseignement, formation professionnelle et technique, recherche scientifique	
4.3 D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable.	43	Enseignement, formation professionnelle et technique, recherche scientifique	PQG P80 Encourager et promouvoir la formation supérieure et universitaire de la femme; octroyer des bourses d'études aux meilleurs étudiants	indice de parité			enseignement, formation professionnelle et technique, recherche scientifique	
4.4 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire.	44							
4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.	45	Genre et groupes vulnérables	PQG p 80 instruire les chefs d'établissement en matière d'admission et intégration des filles enceintes et mères dans leurs établissements	Rapport filles/ garçons dans l'enseignement primaire et secondaire			genre	
4.6 D'ici à 2030, veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter.	46	Genre et groupes vulnérables	PQ P73 promouvoir les centres d'alphabetisation et des foyers sociaux	Taux d'alphabetisation			affaire sociale, genre et éducation	

ODD/ Cibles	Encodage	Domaine/ Secteur tel(s) qu'identifié dans les principaux documents de planification	Stratégie nationale de développement/ identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Stratégie sectorielle de développement/ identifier l'Objectif /cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs Sectoriels pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable.	47	Genre et groupes vulnérables	PQG p 80 Appuyer la sensibilisation de la communauté et la vulgarisation des textes juridiques protecteurs des droits des enfants; organiser des journées de réflexion sur la situation de la fille, de la jeune fille par rapport au mariage précoce et l'harcèlement sexuel dans le milieu scolaire; réserver des sanctions sévères dans tout le cas de flagrance concernant les points scolaires sexuellement attribués.				genre, justice et éducation	
	47	Justice et droits humains	PQG p 80 Appuyer la sensibilisation de la communauté et la vulgarisation des textes juridiques protecteurs des droits des enfants; organiser des journées de réflexion sur la situation de la fille, de la jeune fille par rapport au mariage précoce et l'harcèlement sexuel dans le milieu scolaire; réserver des sanctions sévères dans tout le cas de flagrance concernant les points scolaires sexuellement attribués.				justice et droits humains	
Objectif 5 : Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	5							
5.1 Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.	51	Genre et groupes vulnérables	PQ p75 vulgariser les textes nationaux et internationaux protégeant les droits des Femmes				genre et affaire sociale	
	51	Enseignement, formation professionnelle et technique, recherche scientifique	PQ p75 renforcer les capacités en leadership féminin				éducation et genre	
5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.	52	Genre et groupes vulnérables	PQ p75 lutter contre les violences faites aux femmes ou violences basées sur le genre				genre	
	52	sécurité (armée et police)	PQ p75 lutter contre les violences faites aux femmes ou violences basées sur le genre				ministère de l'intérieur	

ODD/ Cibles	Encodage	Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification	Stratégie nationale de développement/Identifier l'Objectif / cible la plus proche présente dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Stratégie sectorielle de développement/Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs Sectoriels pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
5-3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine.	53	Genre et groupes vulnérables	PQG p 80 Appuyer la sensibilisation de la communauté et la vulgarisation des textes juridiques protecteurs des droits des enfants; organiser des journées de réflexion sur la situation de la fille, de la jeune fille par rapport au mariage précoce et l'harcèlement sexuel dans le milieu scolaire; réserver des sanctions sévères dans tout le cas de flagrance concernant les points scolaires sexuellement attribués; PQG P82 lutter contre les violences faites aux femmes ou violences basées sur le genre. PQG p 80 Appuyer la sensibilisation de la communauté et la vulgarisation des textes juridiques protecteurs des droits des enfants; organiser des journées de réflexion sur la situation de la fille, de la jeune fille par rapport au mariage précoce et l'harcèlement sexuel dans le milieu scolaire; réserver des sanctions sévères dans tout le cas de flagrance concernant les points scolaires sexuellement attribués; PQG P82 lutter contre les violences faites aux femmes ou violences basées sur le genre.				ministère genre et justice et droits humains	
	53	Justice et droits humains					justice et droits humains	
5-4 Faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national	54	Genre et groupes vulnérables	PQ p75 former les femmes ciblées dans certains métiers comme l'élevage, la couture, la teinturerie, la savonnerie, la coiffure, etc				genre	
	55	Genre et groupes vulnérables	PQ p75 renforcer les capacités des points focaux genre dans les services étatiques et privés; redynamiser le Conseil Provincial de la Femme; appuyer le fonctionnement du réseau femme et développement				genre	
5-6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi.	55	Gouvernance politique et démocratique	PQ p75 renforcer les capacités des points focaux genre dans les services étatiques et privés; redynamiser le Conseil Provincial de la Femme; appuyer le fonctionnement du réseau femme et développement				genre	
	56	Santé, nutrition et VIH,	PQ p74 promouvoir la communication pour la santé; PQG P81 implanter dans les CS les services de planification familiale pour permettre aux jeunes filles de réduire les naissances indésirées et aux femmes d'espacer et de limiter les naissances; vulgariser les méthodes et les techniques de planification familiale; PQG P82 organiser les séances de sensibilisation des hommes, des femmes et jeunes sur l'usage correct des préservatifs.	Taux d'utilisation de la contraception; Taux d'utilisation des préservatifs			santé	

ODD/ Cibles	Encodage	Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification	Stratégie nationale de développement/ identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Stratégie sectorielle de développement/ identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs Sectoriels pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement durable et assurer une gestion durable des services en eau	6							
6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable.	61	Eau, habitat et urbanisme	PQ p74-75 réhabiliter des unités de traitement de l'eau de la Regideso et du SNHR et augmenter leurs capacités; appuyer les organisations et les communautés de base pour l'aménagement des sources d'eau; PQG P82 Réhabiliter les réseaux de distribution de l'eau; appuyer les organisations et les communautés de base pour l'aménagement des sources d'eau	Taux de desserte en eau potable; pourcentage des violence répertoriés qui ont lieu aux points d'eau; proportion de la population ayant accès à l'eau potable			ministère de l'énergie développement rural	
6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.	62	Eau, habitat et urbanisme	PQ p74-75 assurer l'assainissement des déchets solides et liquides; construire les décharges publiques; évacuer les déchets vers les lieux de décharge; construire les latrines dans les milieux publics à travers la Province; sensibiliser la population sur les mesures d'hygiène et assainissement; renforcer les capacités de gestion des services de l'assainissement.	taux de morbidité diarrhéique; pourcentage de la population affecté par le choléra; proportion de la population ayant accès à des toilettes hygiéniques; pourcentage des ménages dans les quels l'endroit pour se laver les mains a été observé(EDS RDC 2013-2014)			ministère de travaux publics	
6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau.	63	Industrie, commerce et tourisme	PQ p74-75 promouvoir la production locale des intrants servant au traitement de l'eau	proportion de la population ayant accès à l'eau potable; taux de morbidité diarrhéique;			ministère de l'énergie développement rural	
6.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraites et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau.	64	Eau, habitat et urbanisme	PQ p74-75 réhabiliter les réseaux de distribution de l'eau; encourager le secteur privé dans la production de l'eau potable.	proportion de la population ayant accès à l'eau potable			ministère de l'énergie développement rural	
	64	Industrie, commerce et tourisme	PQ p74-75 réhabiliter les réseaux de distribution de l'eau; encourager le secteur privé dans la production de l'eau potable.	proportion de la population ayant accès à l'eau potable; taux de morbidité diarrhéique;			ministère de l'énergie développement rural	

ODD/ Cibles	Encodage	Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification	Stratégie nationale de développement/ Identifier l'Objectif / cible la plus proche présente dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Stratégie sectorielle de développement/ Identifier l'Objectif / cible la plus proche présente dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs Sectoriels pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
6.5 D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient.	65	Eau, habitat et urbanisme	PQ p74-75 réhabiliter des unités de traitement de l'eau de la Régideso et du SNHR et augmenter leurs capacités; appuyer les organisations et les communautés de base pour l'aménagement des sources d'eau; PQG P82 Réhabiliter les réseaux de distribution de l'eau;				ministère de l'énergie développement rural	
6.6 D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs	66	Environnement et développement rural	PQ P76 vulgariser le code forestiers ; protéger les réserves naturelles; renforcer les capacités de gestion de l'environnement et des ressources forestières				ministère de l'agriculture, pêche et élevage	
Objectif 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable	7							
7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.	71	Mines, Hydrocarbone et Energie	Construire et/ou réhabiliter les centrales hydroélectriques PQ, pt 5; PG 64 Renforcer les capacités humaines et matérielles des Services du Secteur de l'énergie (PQ Axe 6 pg 72)	Nombre de centrales réhabilitées Nombre de raccordements Nombre d'infrastructures de la Centrale	Réhabiliter deux centrales hydroélectriques PAP/ MMA 2011-2015 Programme 6 Construire une Centrale hydroélectrique Renforcer les capacités humaines et matérielles	Nombre de centrales réhabilitées Nombre de raccordements Les infrastructures de la Centrale	Ministère de l'énergie, Gouvernement Provincial, SNEL, CNE et SAKIMA	Insuffisance criante de l'énergie constitue un blocage pour le développement de l'industrialisation du Maniema; il y a nécessité de faire un lobbying auprès des investisseurs privés
			Appuyer la vulgarisation des énergies renouvelables, spécialement l'énergie solaire (PQ , Axe 6 pg 72)	Nombre de personnes touchées par la vulgarisation; Nombre d'utilisateurs; Nombre de cabines électriques et de compteurs; Longueur du réseau réhabilité	Appuyer la vulgarisation des énergies renouvelables, spécialement l'énergie solaire Renforcer les capacités des Services en charge de l'énergie Renouvelée les réseaux de distribution (PAP Pilier 2 Programme 6)	Nombre de personnes touchées par la vulgarisation; Nombre d'utilisateurs; Nombre de sessions de formation; Nature et quantité de matériels fournis; Nombre de cabines électriques et de compteurs; Longueur du réseau réhabilité	Ministère de l'énergie, Gouvernement Provincial, SNEL, CNE et SAKIMA	Idem
			Renforcer les capacités humaines et matérielles des Services du Secteur de l'énergie (PQ, Axe 6 pg 72)	Nombre de sessions de formation; Nature et quantité de matériels fournis				
7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial.	72	Environnement et Développement durable	Promouvoir les énergies nouvelles et renouvelables (biogaz, foyer amélioré, énergie solaire, ...)PQ76	Nombre d'énergies vulgarisées Nombre de foyers vulgarisés Nombre de population sensibilisée				
7.3 D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique.	73							

ODD/ Cibles	Encodage	Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification	Stratégie nationale de développement/ identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Stratégie sectorielle de développement/ identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs Sectoriels pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	8						
8.1 Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés.	81	Agriculture, Élevage, Pêche, Développement Rural et dynamique communautaire	Accroître la production agricole, haler l'agriculture et d'élevage par le renforcement de l'encadrement technico-administratif et l'acquisition de nouveaux outils de production (PQ 77 Axe 1)	<p>Vulgariser le code agricole; Réhabiliter la station de l'INERA Kibangula; Réhabiliter les CAPSA; Recycler les Moniteurs agricoles; Appuyer la motorisation de l'agriculture; Relancer l'agriculture pérenne et vivrière; Promouvoir l'élevage; Promouvoir la pêche et la pisciculture</p>	<p>Nombre de campagnes de sensibilisation organisées; Nombre de personnes sensibilisées; Nombre et qualité de bâtiments réhabilités; Nombre de personnel de Recherche engagé; Nombre de CAPSA réhabilités; Nombre de Moniteurs agricoles recyclés; Nombre de tracteurs et accessoires octroyés; Superficies emblavées; Nombre de plantations redistribuées; Nature d'appuis aux nouveaux bénéficiaires; Nombre d'exploitants; Productions réalisées; Nombre d'Associations des producteurs agricoles structurées;</p>	<p>Ministère de l'Agriculture, la Pêche et de l'Élevage Ministère du Développement Rural Mini Prov Agriculture, Dev. Rural, Pêche et Élevage PTFs</p>	L'aspect de la dynamique communautaire n'est pas suffisamment ressorti dans le PQ et le PAP, il y a lieu de tenir compte lors de la priorisation / localisation des ODD et cibles

ODD/ Cibles	Encodage	Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification	Stratégie nationale de développement/Identifier l'objectif / cible la plus proche présente dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Stratégie sectorielle de développement/Identifier l'objectif / cible la plus proche présente dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs Sectoriels pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur / cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
8.1 Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7% dans les pays les moins avancés.	81	Mines, Hydrocarbone et Energie	Rationaliser l'exploitation minière pour augmenter la production et accroître les recettes de la Province; Accroître la production de l'énergie; (PQ, pg 65, 70, 71, 72 et 73)	Nombre de centrales réhabilitées Les infrastructures de la centrale Nbre de raccordements; Nombre de séances organisées Nbre d'exploitants miniers Nombre d'acteurs du secteur minier atteints Nombre d'investisseurs sensibilisés Nbre de séances de vulgarisation Nombre d'exploitants sensibilisés Nombres des agents formés Nombre et nature des matériels fournis	Vulgariser le Code minier; Plaidoyer auprès des Investisseurs; Renforcer les capacités institutionnelles du secteur des Mines; Vulgariser les mécanismes de transparence (ITIE)	Nombre de séances organisées Nbre d'exploitants miniers Nombre d'acteurs du secteur minier atteints Nombre d'investisseurs sensibilisés Nbre de séances de vulgarisation Nombre d'exploitants sensibilisés Nombres des agents formés Nombre et nature des matériels fournis	Ministère des Mines	L'aspect de la dynamique communautaire n'est pas suffisamment ressortie dans le PQ et le PAP, il y a lieu de tenir compte lors de la priorisation / localisation des ODD et cibles
	60	Industrie, Commerce et Tourisme	Relancer le Tourisme dans la Province en vue de diversifier l'économie, d'accroître la croissance et de créer de nouveaux emplois (PQ 78 Axe 3)	Le Plan directeur Cartes des sites touristiques Bande vidéo Nbre de bénéficiaires Nombre d'infrastructures réhabilitées / construites Nombre d'hôteliers et d'agents formés Nombre d'écoles fonctionnelles Nombre de personnes informées	Elaborer le plan de développement du Tourisme; Réaliser la cartographie et le vidéo tourisme au Maniema; Organiser les voyages d'échange d'expériences; Renforcer les capacités institutionnelles du secteur du Tourisme; Vulgariser les textes réglementaires en matière de Tourisme; Promouvoir les écoles d'hôtellerie Elaborer un plan directeur de développement du tourisme; Réhabiliter et/ou construire les infrastructures hôtelières	Le Plan directeur Cartes des sites touristiques Bande vidéo Nbre de bénéficiaires Nombre d'infrastructures réhabilitées / construites Nombre d'hôteliers et d'agents formés Nombre d'écoles fonctionnelles Nombre de personnes informées	Ministère de l'Industrie, Ministère du Commerce et Ministère du Tourisme	
	81		Appuyer le secteur privé à travers les Petites et Moyennes Entreprises pour l'industrialisation de la Province et la création d'emplois (PQ 78, Axe 4)	Nbre d'agents formés Nbre et type de matériel Nbre d'institutions installées Nbre de Banques dans la province Nbre d'unités de trans-formation	Appuyer le secteur privé à travers les Petites et Moyennes Entreprises pour l'industrialisation de la Province et la création d'emplois;	Ministère de l'Economie, des PME, FEC	Nbre d'agents formés Nbre et type de matériel Nbre d'institutions installées Nbre de Banques dans la province Nbre d'unités de trans-formation	
	81	Emploi	Promouvoir l'emploi à travers les investissements publics dans les projets et les programmes à haute intensité en main d'œuvre et dans l'entrepreneuriat coopératif en milieu rural (PQ 79 Axe 5)	Nombre d'emplois créés	Promouvoir l'emploi à travers les investissements publics dans les projets et les programmes à haute intensité en main d'œuvre et dans l'entrepreneuriat coopératif en milieu rural	Nombre d'emplois créés	Ministère de l'Emploi	

ODD/ Cibles	Encodage	Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification	Stratégie nationale de développement/ identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Stratégie sectorielle de développement/ identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs Sectoriels pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre	82	Emploi	Promouvoir l'emploi à travers les investissements publics dans les projets et les programmes à haute intensité en main d'œuvre et dans l'entrepreneuriat coopératif en milieu rural (PQ 79 Axe 5)	Nombre d'emplois créés	Promouvoir les investissements publics avec HIMO; Vulgariser le Code des investissements; Ouvrir une Antenne de l'ANAPI; Appuyer l'entrepreneuriat coopératif; Ouvrir le corridor routier Kabambara - Tanganyika;	Nombre d'emplois créés	Ministère de l'Emploi	
	82	Mines, Hydrocarbure et Energie	Accroître la production de l'énergie (PQ 79 Axe 6)	Nombre de centrales réhabilitées Les infrastructures de la centrale Nbre de raccordements	Accroître la production de l'énergie	Nombre de centrales réhabilitées Les infrastructures de la centrale Nbre de raccordements	Ministère des Mines, Ministère des Hydrocarbures et l'énergie	
	82	Éducation, Formation professionnelle et Technologique et Recherche scientifique	Renforcer les capacités humaines et matérielles des Services du secteur de l'énergie (PQ 79, Axe 6)	Nombre de cabines électriques et de compteurs Longueur du réseau réhabilité	Renouvelée les cabines, les câbles et les compteurs électriques	Nombre de cabines électriques et de compteurs Longueur du réseau réhabilité	Ministère des Mines, Ministère des Hydrocarbures et l'énergie	
	82	Infrastructures et Transport	Réhabiliter les infrastructures de transports routier, fluvial et ferroviaire (PQ, pg 72 et 73)	Nombre de kilomètres réhabilités et/ou construits	Réhabiliter les infrastructures de transports routier, fluvial et ferroviaire	Nombre de kilomètres réhabilités et/ou construits	Ministère des Infrastructures et Transports	
8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.	83	Industrie, Commerce et Tourisme	Relancer le tourisme dans la province QP, pg 71 Axe 3	Le Plan directeur Cartes des sites touristiques	Relancer le tourisme dans la province QP, pg 71 Axe 3	Le Plan directeur Cartes des sites touristiques	Ministère de l'Industrie, Ministère de Commerce et Ministère du Tourisme	
	83	Gouvernance économique	Appuyer le secteur privé (PQ, pg 71 Axe 4); Ouvrir une Antenne de l'ANAPI; Vulgariser le Code des investissements (PQ 76); Appuyer l'entrepreneuriat coopératif (PQ 79);	Nbre d'agents formés Nbre et type de matériel Nbre d'institutions installées Nbre de Banques dans la province Nbre d'unités de formation	Appuyer le secteur privé (PQ, pg 71 Axe 4)	Nbre d'agents formés Nbre et type de matériel Nbre d'institutions installées Nbre de Banques dans la province Nbre d'unités de formation	Ministère de l'Emploi	
	83	Emploi	Promouvoir les investissements publics avec HIMO (PQ 79, Axe 5)	Nombre d'emplois créés Rapport sur les emplois en Province Nombre de campagnes Nbre de personnes engagées	Promouvoir les investissements publics avec HIMO; Vulgariser le Code des investissements; Ouvrir une Antenne de l'ANAPI; Appuyer l'entrepreneuriat coopératif; Ouvrir le corridor routier Kabambara - Tanganyika	Nombre d'emplois créés Rapport sur Province Nombre de campagnes Nbre de personnes engagées	Ministère de l'Emploi	

ODD/ Cibles	Encodage	Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification	Stratégie nationale de développement/Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Stratégie sectorielle de développement/Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs Sectoriels pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
8.4 Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production et s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement, comme prévu dans le cadre décennal de programmation relatif à la consommation et à la production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière.	83	Infrastructures et Transport	Ouvrir le corridor routier Kababare - Tanganyika (PQ 79, Axe 7)					
8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.	84	Gouvernance économique	Appuyer l'entrepreneuriat coopératif pour la création de l'emploi en milieu rural (PQ, Page 72, Axe 5-4)	Nombre d'emplois créés Nbre d'organisations appuyées	Appuyer l'entrepreneuriat coopératif pour la création de l'emploi	Nombre d'emplois créés Nbre d'organisations appuyées	Ministère de l'Emploi	
	85	Justice et Droits Humains	Vulgariser les textes nationaux et internationaux protégeant les droits des femmes (PQ 75, Axe 5)				Ministère du Genre	
	85	Éducation, Formation professionnelle et Technique et Recherche scientifique	Appuyer le fonctionnement du réseau femme et développement (PQ 75, Axe 5) Renforcer les capacités en leadership féminin (PQ 75, Axe 5) Former les femmes ciblées dans certains métiers comme l'élevage, la couture, la teinture, la savonnerie, la coiffure (PQ 75, axe 5)				Ministère du Genre Ministère du Genre Ministère du Genre	
8.6 D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation.	86	Éducation, Formation professionnelle et Technique et Recherche scientifique	Promouvoir les centres d'alphabétisation et foyers sociaux (PQ 80, Axe 1)	Nombre de centres d'alphabétisation fonctionnels Nombre de foyers sociaux fonctionnels				
8.7 Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes.	87							
8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire.	88	Emploi	Regrouper les producteurs agricoles en association et les professionnalisés (PQ 70 Axe 1)	Nombre d'associations des Producteurs agricoles	Regrouper les producteurs agricoles en association et les professionnalisés	Nombre d'associations des Producteurs agricoles		

ODD/ Cibles	Encodage	Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification	Stratégie nationale de développement/identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Stratégie sectorielle de développement/Identifier l'objectif /cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs Sectoriels pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur/cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux.	89	Industrie, Commerce et Tourisme	Relancer le Tourisme dans la province en vue de diversifier l'économie, d'accélérer la croissance et de créer les nouveaux emplois (PQ 78) Régénérer et ou construire les infrastructures hôtelières (PQ 78) Renforcer les capacités des Hôteliers et agents de l'administration du Tourisme Vulgariser les textes réglementaires sur le Tourisme	Le Plan directeur Nombre d'emplois créés Nombre d'infrastructures réhabilitées/construites	Relancer le tourisme dans la province en vue de diversifier l'économie, d'accélérer la croissance et de créer les nouveaux emplois Régénérer et ou construire les infrastructures hôtelières Renforcer les capacités des Hôteliers et agents de l'administration du Tourisme Vulgariser les textes réglementaires sur le Tourisme	Le Plan directeur Nombre d'emplois créés Nombre d'infrastructures réhabilitées/construites		
	89	Éducation, Formation professionnelle et Technologique et Recherche scientifique	Promouvoir les écoles de l'hôtellerie (PQ 78) Sensibiliser les filles finalistes du secondaire à embrasser les études supérieures en hôtellerie et tourisme (PQ 78)	Nombre d'écoles d'hôtellerie construites et fonctionnelles Nombre de filles inscrites	Promouvoir les écoles de l'hôtellerie Sensibiliser les filles finalistes du secondaire à embrasser les études supérieures en hôtellerie et tourisme	Nombre d'écoles d'hôtellerie construites et fonctionnelles Nombre de filles inscrites		
8.10 Renforcer la capacité des institutions financières nationales afin de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance	810							
Objectif 9 : Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation soutenable qui profite à tous et encourager l'innovation	9							
9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontalière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité.	91	Infrastructures et Transport	Régénérer les infrastructures de transports routier, fluvial et ferroviaire (PQ 79)	Nombre de kilomètres réhabilités				
9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés.	92	Agriculture, Élevage, Pêche, Développement rural et Développement communautaire	Promouvoir les unités de transformation; notamment les unités agro-industrielles pour la création d'emplois dans la province (PQ 78, Axe 4)	Nombre d'unités de transformation Nombre d'institutions installées Nombre de banques dans la province	Promouvoir les unités de transformation; notamment les unités agro-industrielles pour la création d'emplois dans la province Faciliter l'installation des Institutions bancaires et des microfinances pour l'octroi des crédits aux AGR notamment celles créées par les femmes	Nombre d'unités de transformation Nombre d'institutions installées Nombre de banques dans la province		

ODD/ Cibles	Encodage	Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification	Stratégie nationale de développement/ identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Stratégie sectorielle de développement/ identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs Sectoriels pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
9-3 Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration dans les chaînes de valeur et sur les marchés.	93	Gouvernance économique	Faciliter l'implantation des institutions financières et bancaires (PQ 76) Installer l'Antenne de l'ANAPI (PQ 76)					
9-4 D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens.	94	Industrie, Commerce et Tourisme	Protéger l'environnement et les ressources naturelles (PQ 76) Promouvoir les activités des industries alimentaires (PQ 78)					
9-5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant considérablement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche et du développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche et au développement d'ici à 2030.	95							
Objectif 10 : Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein.	10							
10.1 D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 pour cent les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable.	101							

ODD/ Cibles	Encodage	Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification	Stratégie nationale de développement/ Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Stratégie sectorielle de développement/ Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs Sectoriels pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.	102	Agriculture, Élevage, Pêche, Développement Rural et Dynamique Communautaire	Augmenter le revenu territorial de la province par l'accroissement des exportations de produits agricoles (PQ 70) Améliorer la prise en charge et les prestations sociales en faveur des personnes vulnérables (PQ 83, Axe 6)					
	102	Mines, Hydrocarbures et Énergies	Augmenter le revenu territorial de la province par l'accroissement des exportations produits miniers (PQ 70)					
10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.	102	protection sociale et humanitaire	Améliorer la prise en charge et les prestations sociales en faveur des personnes vulnérables (PQ 70)					
	103	Justice et Droits Humains	Garantir les libertés et les droits civils et politiques de la population (PQ 82, Axe 5)					
10.4 Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité.	103	Genre et Groupes Vulnérables	Réduire d'une manière sensible les inégalités entre la femme et l'homme (PQ 82, Axe 5)					
	104	Gouvernance économique	Assainir les finances publiques par la mise en place de cadre sectoriel des dépenses à moyen terme (PQ 74, Axe 3) Améliorer les capacités de programmation et de budgétisation au niveau provincial (PQ 74, Axe 3) Mettre en place le mécanisme de la Gestion Axée sur les Résultats (PQ 74, Axe 3)					Il faut de la volonté politique pour respecter la clé de répartition budgétaire
10.5 Améliorer la réglementation et la surveillance des institutions et marchés financiers mondiaux et renforcer l'application des règles.	105							

ODD/ Cibles	Encodage	Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification	Stratégie nationale de développement/ identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Stratégie sectorielle de développement/ identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs Sectoriels pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
10.6 Faire en sorte que les pays en développement soient davantage représentés et entendus lors de la prise de décisions dans les institutions économiques et financières internationales, afin que celles-ci soient plus efficaces, crédibles, transparentes et légitimes.	106							
10.7 Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées.	107							
Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et soutenables.	11							
11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis.	111	Habitat et Urbanisme	Elaborer le plan directeur et urbanistique de la province (PQ 83, Axe 7) Accélérer la mise en œuvre des mesures d'application de la politique d'urbanisme et habitat (PQ 83, Axe 7) Développer le partenariat public-privé sur les opérations de logement social (PQ 83, Axe 7)					
11.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées.	112							
11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays.	113	Habitat et urbanisme	Elaborer le plan directeur et urbanistique de la province (PQ 83, Axe 7) Accélérer la mise en œuvre des mesures d'application de la politique d'urbanisme et habitat (PQ 83, Axe 7) Développer le partenariat public-privé sur les opérations de logement social (PQ 83, Axe 7)					
11.4 Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial.	114	Environnement et Développement durable	Vulgariser le code forestier (PQ.76) Renforcer les capacités de gestion de l'environnement (PQ76)	Nombre de séances organisées Nombre de codes reproduits				

ODD/ Cibles	Encodage	Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification	Stratégie nationale de développement/ identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Stratégie sectorielle de développement/ identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs Sectoriels pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
11-5 D'ici à 2030, réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire considérablement le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes exprimé en proportion du produit intérieur brut mondial, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable.	115	Protection sociale et humanitaire	Renforcer les capacités de prise en charge et de suivi des situations de vulnérabilité dues aux catastrophes (PQ 83, Axe 6)					
11-6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets.	116	Environnement et Développement durable	Renforcer les capacités de gestion de service de l'assainissement (PQ 82) Impliquer la femme à toutes les activités liées à l'assainissement					
11-7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs.	117							
Objectif 12 : Instaurer des modes de consommation et de production soutenables	12							
12.1 Mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables avec la participation de tous les pays, les pays développés montrant l'exemple en la matière, compte tenu du degré de développement et des capacités des pays en développement.	121							

ODD/ Cibles	Encodage	Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification	Stratégie nationale de développement/ identifier l'objectif / cible la plus proche présente dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Stratégie sectorielle de développement/ identifier l'objectif / cible la plus proche présente dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs Sectoriels pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.	122	Environnement et Développement durable,	P.Q.P 76: Actions : (i) vulgariser le Code forestier; (ii) protéger les réserves naturelles; (iii) renforcer les capacités de gestion de l'environnement et des ressources forestières ; (iv) Appuyer la plantation des arbres agro forestiers et fruitiers dans les parcelles; Reboiser les espaces détruits; PAP 2011-2015; (vii) Introduire les techniques de l'agroforesterie. PAP 2011-2015 Action 8; Mettre en place des mécanismes de substitution des ressources à protéger	Nbre de séances de vulgarisation; Nbre d'atelier de formation; Taux de réduction de coupe de bois	PPEFEB P22 Mettre en place un système Provincial de gestion durable des installations classées et de suivi de l'état de l'environnement	Nbre de rapport de suivi de l'état de l'environnement produits et publiés	Gouvernement Provincial, Division de l'environnement, ICCN,	
12.3 D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant au niveau de la distribution comme de la consommation et réduire les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte.	122	Mines, Hydrocarbures et Énergies	P.QCE P 76: (v) promouvoir les énergies nouvelles et renouvelables (biogaz, foyer amélioré, énergie solaire, ...);	Nbre d'arbres plantés; Nbre des centrales construites				
12.4 D'ici à 2030, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement.	124							
12.5 D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.	125	Éducation, formation professionnelle	PQCE P76 (iii) renforcer les capacités de gestion de l'environnement et des ressources forestières ;	Taux de réduction des déchets; Nbre d'usines de recyclage	PPEFEB P22 (1) Elaborer et mettre en œuvre les stratégies et programmes d'assainissement avec la participation de toutes les parties prenantes (ONG, Petite ou moyenne entreprise privée), (2) Mettre en place des systèmes de gestion durable des déchets (liquide, solide et gazeux) et de lutte contre les vecteurs de maladies	Taux de mortalité et de morbidité liés à l'état de l'environnement, réduits d'au moins 50%;	Division de l'environnement, Secteur privé, SOCIMA	
12.6 Encourager les entreprises, en particulier les grandes et les transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité.	126							

ODD/ Cibles	Encodage	Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification	Stratégie nationale de développement/ identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Stratégie sectorielle de développement/ identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs Sectoriels pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la transition des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.	127							
12.8 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature.	128	Environnement et développement durable	PAP 2011-2015 (6) Sensibiliser la population sur la protection des ressources Naturelles	Nbre de séances de sensibilisation				
	128	Éducation, formation technique et recherche scientifique	PAP 2011-2015 (10) Appuyer les écoles et Institutions supérieures des sciences de l'environnement. PAP 2011-2015 (11) Former les agents des services Publics chargés de la gestion de l'environnement et conservation de la Nature.	Nbre d'écoles et institutions à appuyées			GouvProv, Div env, EPSP, ESU, ICCN, DIV GFE, PTEF, SOCIMA	
	128	Genre et groupe vulnérable	PQ Généré P 85: (IX) Former les femmes et les jeunes filles sur les techniques de la réduction de la consommation de bois de chauffe par la vulgarisation des foyers améliorés	Nbre d'agents formés				
Objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	13							
13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.	131							

ODD/ Cibles	Encodage	Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification	Stratégie nationale de développement/Identifier l'Objectif / cible la plus proche présente dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Stratégie sectorielle de développement/Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs Sectoriels pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?	
13-2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.	132	98	Agriculture	PQCE P76 : (vii) introduire les techniques de l'agroforesterie.	Nbre d'arbres plantés et Nbre de personnes formées		IPAPEL, SOCIMA, Secteur Privé, Gouv prov, DIV ENERGIE, ONG, SOCIMA, PTEF, ICCN, DIV GEF, IPDRAL		
		99	Éducation, formation technique et recherche scientifique	PAP 2011-2015: (1) Sensibiliser la population sur l'utilisation des énergies nouvelles et renouvelables	Nbre de séances de sensibilisation et Nbre des personnes sensibilisées				
		100	Mines et Énergie	PAP 2011-2015 (2) Vulgariser les énergies nouvelles et renouvelables	Nbre de séances de vulgarisation				
		101	Environnement et développement durable	PAP 2011-2015 (3) Vulgariser les foyers améliorés (8) Reboiser		PPEFEB P 23 Appuyer la mise en œuvre des actions d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques par l'implantation et l'équipement de 3 stations météorologiques.			
		102	Justice	PAP 2011-2015 (5) Lutter contre l'exploitation forestière illégale	Nbre d'exploitants sensibilisés			GouvProv, ICCN	
		103	Gouvernance administrative et locale	PAP 2011-2015 (6) Impliquer les communautés locales dans la Gestion forestière; (7) Vulgariser les techniques rationnelles d'exploitation et de transformation du bois	Nbre de communautés impliquées Nbre des séances de vulgarisation				
		104	Genre et groupe vulnérable	PQ Genré P 85: (viii) Impliquer la femme dans les activités de protection de l'environnement et de lutte contre le changement climatique	Nbre des femmes et filles impliquées				
		105	Éducation, formation technique et recherche scientifique,	PQCE P 77 (10) Appuyer les écoles et institutions supérieures des sciences de l'environnement.	Nbre d'écoles et institutions supérieures appuyées; Nbre de femmes formées				EPSP, ESU, DIV GFE
		106	Genre et groupe vulnérable	PQ Genré P85 (x) Former les femmes sur les techniques de l'agroforesterie					
		13-3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.	133						

ODD/ Cibles	Encodage	Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification	Stratégie nationale de développement/ identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Stratégie sectorielle de développement/ identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs Sectoriels pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable	14							
14.1. Prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments.	141							
14.2. D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans.	142							
14.3. Réduire au maximum l'acidification des océans et lutter contre ses effets, notamment en renforçant la coopération scientifique à tous les niveaux.	143							
14.4. D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques.	144							
14.5. D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles.	145							

ODD/ Cibles	Encodage	Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification	Stratégie nationale de développement/ identifier l'objectif / cible la plus proche présente dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Stratégie sectorielle de développement/ Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs sectoriels pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
14.6 D'ici à 2020, interdire les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, supprimer celles qui favorisent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et s'abstenir d'en accorder de nouvelles, sachant que l'octroi d'un traitement spécial et différencié efficace et approprié aux pays en développement et aux pays les moins avancés doit faire partie intégrante des négociations sur les subventions à la pêche menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce.	146							
14.7 D'ici à 2030, faire mieux bénéficier les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme.	147							
Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité	15							
15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux.	151							

ODD/ Cibles	Encodage	Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification	Stratégie nationale de développement/ identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Stratégie sectorielle de développement/ identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs Sectoriels pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
15.2 D'ici à 2030, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêts, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial.	152	Environnement et Développement durable	PQCE P 76 (vi) reboiser les espaces détruits	Nbre d'arbres plantés	PPEFEB P 23-24 (1) Aménager les forêts de production permanente, (2) Valoriser les produits forestiers ligneux et non ligneux, (3) Mettre en place le système de foresterie communautaire	Augmenter d'au moins 3% la contribution du secteur vert au budget provincial par rapport à 2016.	IPAPEL, SOCI-MA, Secteur Privé, Gouv, prov, SOCIMA, PTEF, ICCN, IPDRAL	
		Agriculture	PQCE P 76 (i) vulgariser le Code forestier ;				Gouvernement Provincial, Division de l'environnement, ICCM, REDD,	
		Sécurité (Police), Justice et droits humains	PQCE P 76 (vii) introduire les techniques de l'agroforesterie.				IPAPEL, IPDRAL	
15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols.	153	Environnement et développement durable	PAP (5) Lutter contre l'exploitation forestière illégale		PPEFEB P 23: Mettre en place un mécanisme d'intégration de la dimension « gestion durable des terres» dans le programme Provincial de développement	Elaborer au moins 5 documents des stratégies des secteurs de la vie provinciale (agriculture, hydrocarbures, urbanisme et habitat, mines, décentralisation, etc.) intégrant l'approche « gestion durable des terres».	Ministères et Divisions Provinciales concernées	
15.4 D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable.	154							
15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2030, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction.	155	Gouvernance administrative	PAP 9 Créer le Parc TL2	Parc TL2 créé	PPEFEB P 31, Composante 1 (1) Matérialiser les limites des aires protégées, (2) Etablir un état des lieux des aires protégées existantes et à créer, (3) aménager les aires protégées dans la Province. Composante 2 (1) Accompagner les communautés locales et les peuples autochtones dans leur structuration, (2) Promouvoir les activités génératrices de revenu dans les zones à diversité biologique élevée. Composante 3 (1) Promouvoir les activités alternatives à la chasse et à la pêche, (2) Inventorier et répertorier les savoirs endogènes des communautés riveraines des aires protégées	A l'horizon 2023, matérialiser les limites des aires protégées, conclure 10 accords de partenariat entre les institutions gestionnaires des aires protégées et les acteurs locaux, doter toutes les aires protégées de plans de gestion et d'aménagement.	ICCN, REDD, DIV. ENV, GouvProv	

ODD/ Cibles	Encodage	Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification	Stratégie nationale de développement/ identifier l'Objectif / cible la plus proche présente dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Stratégie sectorielle de développement/ Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs Sectoriels pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
15.6 Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale	156	Gouvernance administrative et locale	PAP (5) Cartographier les ressources naturelles, (6) impliquer les communautés locales dans la gestion forestière	Nbre d'espèce cartographiée; Nbre des communautés impliquées			GouvProv, Div Env, ESU, CIR-CAT, ICC	
15.7 Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande.	157							
15.8 D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires.	158							
15.9 D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la planification.	159	Environnement et développement durable	PAP pilier 4 sous programme protection de l'environnement	Cfr les indicateurs ci-haut				
16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes	16							
16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés.	114	Paix et stabilisation	PQp67 consolider la paix et éradiquer l'insécurité	. Nbre de cas de violation de droits de l'homme dénoncés et réprimés				
	115	genre et groupe vulnérable	PQp67 consolider la paix et éradiquer l'insécurité					
	116	Gouvernance politique et démocratique	PQp66 promouvoir la bonne gouvernance politique et ad	Proportion des Cadres et Agents formés et recyclés			MINIPRO INT- JUST	
	117	Justice et droits humains	PQp67 renforcer la gouvernance judiciaire	Proportions des dossiers judiciaires traités dans les délais légaux				

ODD/ Cibles	Encodage	Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification	Stratégie nationale de développement/ Identifier l'Objectif / cible la plus proche présente dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Stratégie sectorielle de développement/ Identifier l'Objectif /cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs Sectoriels pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants.	118		PQ p80 vulgariser les textes juridiques protecteur des droits enfants					
16.3 Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité.	162	Genre et groupe vulnérable	PQp75 Renforcer la protection sociale des groupes vulnérables	Nbre des prises vulnérables (fe/enf) protégées			MINIPRO GENRE	
16.4 D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée.	163	Justice et droits humains	PQp69 Promouvoir la gouvernance judiciaire	Proportion des conditions d'accès à la justice assurées			MINIPRO INT-JUST	
16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes.	164	Paix et stabilisation	PQp69 Consolider la paix et éradiquer l'insécurité	Taux de flux financier illicites de trafic d'armes réduit			MINIPRO INT-JUST	
16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.	164	Justice et droits humains	PQp68 Renforcer la gouvernance économique et financière... lutter contre la corruption	Taux de criminalité réduit			MINIPRO INT-JUST	
16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions.	165	Gouvernance administrative et locale	PQp69 Poursuivre le processus de la décentralisation et le développement local	Proportion d'organes exécutifs et délibérants opérationnels au niveau de la province et des ETD			MINIPRO INT-JUST	
16.8 Élargir et renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial.	166	Gouvernance administrative et locale	PQp69 Poursuivre le processus de la décentralisation et le développement local	Nbre des organes de prise des décisions installés			MINIPRO INT-JUST	
16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances.	167	Genre et groupe vulnérable	PQp75 Renforcer la protection sociale des groupes vulnérables... mise en application de la loi portant protection de l'enfant				MINIPRO INT-JUST	
16.10 Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux.	168							
	169							
	1610							

Annexe 4. Matrice de priorisation des cibles des Objectifs de Développement Durable(ODD) en RDC

Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles	Critères de priorisation des cibles										Niveau d'appréciation	Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée	Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable	Niveau d'appréciation	Décision finale		
	Filtre 1					Filtre 2										Filtre 3	
	Cible oubliée	OMD en retard	Cibles Transformatives	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Niveau d'appréciation	Cible contribuant au respect des engagements internationaux	Cibles contribuant à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Autres priorités nationales	Niveau d'appréciation	Autres priorités nationales						Niveau d'appréciation	
Objectif 1 : Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde																	
1.1 D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour).	Non, cette cible est prise en compte dans le PQ	Oui, la province n'a pas atteint cette cible de l'OMD	Oui, l'élimination de la pauvreté est liée à la relance de l'agriculture, l'économie, l'autonomisation des femmes	Oui, la cible contribue à la dimension sociale, économique et environnementale	Haute	Oui, charte Africaine de droits de l'homme et pacte international relatif aux droits civils et politiques, économiques-sociaux et culturels	Oui, la réduction du nombre des pauvres entraîne la réduction de l'exclusion sociale	la réduction de la pauvreté par la relance des activités Agricoles constitue l'objectif primordial du gouvernement provincial (Cfr discours programme du gouverneur de province)	Haute	Oui, l'indicateur est calculé en province par enquête 1,2,3	Oui, à partir de l'indicateur provincial	Haute	Cible retenue				
1.2. D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion des hommes, femmes et enfants de tous âges vivant dans la pauvreté dans toutes ses dimensions selon les définitions nationales.	Non, cette cible est prise en compte dans le PQ	Oui, résultat non atteint	Oui, l'élimination de la pauvreté est liée à la relance de l'agriculture, l'économie, l'autonomisation des femmes	Oui, la cible contribue à la dimension sociale et économique	Haute	Oui, charte Africaine de droit de l'homme et des peuples	Oui, la réduction du nombre des pauvres entraîne la réduction de l'exclusion sociale	la réduction de la pauvreté entre dans les priorités du gouvernement Provincial	Haute	Oui, l'indicateur est calculé en province par enquête 1,2,3	Oui, à partir de l'indicateur provincial	Haute	Cible non retenue				

Critères de priorisation des cibles													
Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles	Filtre 1			Filtre 2			Filtre 3			Décision finale			
	Cible oubliée	OMD en retard	Cibles Transformatrice	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Niveau d'appréciation	Cible contribuant au respect des engagements internationaux	Cibles contribuant directement à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Autres priorités nationales	Niveau d'appréciation		Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable	Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée	Niveau d'appréciation
1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient.	Non, cette cible est prise en compte dans le PQ	Oui, résultat non atteint	Oui, la réduction des inégalités sociales permet l'inclusion sociale	Oui, la cible contribue à la dimension sociale et économique	Haute	Oui, engagement pris au niveau de l'OIT	Oui, un bon système de protection contribue à la réduction de la pauvreté	la protection sociale entre dans les priorités du gouvernement Provincial	Haute	Oui, l'indicateur est calculé en province par enquête 1,2,3	Oui, à partir de l'indicateur provincial	Haute	Cible non retenue
1.4 D'ici à 2030, veiller à ce que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, ont les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès aux services de base, à la propriété, le contrôle des terres et d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles, à des nouvelles technologies et aux services financiers adéquats, y compris la microfinance.	Non, cette cible est prise en compte dans le PQ	Non, Cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Oui, la cible permet l'accès à l'éducation, à la santé et à la création des revenus	Oui, la cible contribue à la dimension sociale et économique	Haute	Oui, cfr la matrice des actions prioritaires de l'accord cadre d'Addis Abeba	Oui, l'accès de la population au sol et sous sol contribue à la réduction de la pauvreté	oui, cette cible est une priorité en province	Haute	Oui, les indicateurs sont calculés en province par enquête 1,2,3, MICS	Oui, à partir de l'indicateur provincial	Haute	Cible retenue
1.5 D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et de réduire leur exposition et leur vulnérabilité aux phénomènes climatiques extrêmes et autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social et environnemental.	Non, cette cible est prise en compte dans le PQ et le DSCR	Non, Cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Oui, cette cible renforce la résilience des pauvres et leur autonomisation	Oui, la cible contribue à la dimension sociale, environnementale et économique	Haute	Oui, le new deal en rapport avec la matrice de fragilité et le COP21. La charte africaine de droit de l'homme et de peuple	Oui, elle renforce l'inclusion sociale	Oui, il y a nécessité d'avoir un plan d'alerte rapide	Haute	non, c'est possible de les obtenir	Oui	Moyen	Cible non retenue

Critères de priorisation des cibles													
Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles	Filtre 1			Filtre 2			Filtre 3						
	Cible oubliée	OMD en retard	Cibles Transformatives	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Niveau d'appréciation	Cible contribuant au respect des engagements internationaux	Cibles contribuant à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Autres priorités nationales	Niveau d'appréciation	Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable	Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée	Niveau d'appréciation	Décision finale
Objectif 2 : Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable													
2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.	Non, cette cible est prise en compte dans le PQ et le DSCR	Oui, la cible relative à la sécurité alimentaire n'a pas été atteinte en province	Oui, la sécurité alimentaire joue un grand rôle sur le plan social; elle touche directement l'auto-nomisation des femmes, filles et jeunes.	Oui, la cible contribue à la dimension sociale et économique	Haute	Accord de Manuputo	Oui, l'élimination de la pauvreté est un moyen pour l'éradication de la pauvreté	Le Maniema étant une province à vocation agricole, de ce fait, l'agriculture est une priorité des priorités.	Haute	Oui, les indicateurs clés sont disponibles.	Oui, ces indicateurs peuvent être désagrégés par sexe et par territoire	Haute	Cible non retenue
2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.	Non, cette cible est prise en compte dans le DSCR et PQ	Oui, la province n'a pas atteint la cible 3 de l'OMD sur l'éradication de la faim.	Oui, l'éradication de la malnutrition au Maniema affecte la santé et l'éducation de la population	Oui, dimension économique et sociale	Haute	Oui, Pacte International relatif aux droits économiques, sociaux et culturels	Oui, l'éradication de toute forme de malnutrition réduit la pauvreté et l'exclusion sociale.	L'agriculture est l'une des priorités du Gouvernement pour éliminer la faim et la malnutrition.	Haute	Oui, certains indicateurs sont disponibles en province	Oui, ces indicateurs peuvent être désagrégés par âge, sexe et par territoire	Haute	Cible retenue

Critères de priorisation des cibles													
Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles	Filtre 1			Filtre 2			Filtre 3			Décision finale			
	Cible oubliée	OMD en retard	Cibles Transformatrice	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Niveau d'appréciation	Cible contribuant au respect des engagements internationaux	Cibles contribuant à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Autres priorités nationales	Niveau d'appréciation		Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable	Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée	Niveau d'appréciation
2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles.	Non, cette cible est prise en compte dans le DSCR et PQ	Non, Cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Oui, la productivité agricole et les revenus des producteurs favorisent l'autonomisation de la femme, la santé et l'éducation	Oui, cette cible a trait aux dimensions sociale et économique	Haute	Oui, Pacte International relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, civils et politiques	Oui, la cible contribue directement à l'exclusion sociale	la priorité pour la province est de rendre l'agriculture intensive	Haute	Oui, avec enquête 1,2,3	Oui, ces indicateurs peuvent être désagrégés	Haute	Cible retenue
2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols.	Non, cette cible est prise en compte dans le DSCR et PQ	Non, Cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Oui, la cible a l'impact sur l'amélioration de la vie des communautés de base	Oui, cette cible contribue à toutes les dimensions	Haute	Oui, COP 22, le pacte international relatif aux droits économiques et culturels	Non, la cible ne contribue pas directement à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Oui, elle est prise en compte dans la priorité agricole	Haute	Oui, les indicateurs sont disponibles	Oui, à partir de l'indicateur global	Haute	Cible non retenue

Critères de priorisation des cibles												
Filtre 1			Filtre 2			Filtre 3						
Cible oubliée	OMD en retard	Cibles Transformatrice	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Niveau d'appréciation	Cible contribuant au respect des engagements internationaux	Cibles contribuant à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Autres priorités nationales	Niveau d'appréciation	Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable	Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée	Niveau d'appréciation	Décision finale
<p>2.5 D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé et le partage juste et équitable de ces avantages, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale.</p>	<p>Non; elle n'était pas prise en compte dans les OMD</p>	<p>Non, les effets ne sont pas directs</p>	<p>Oui, cette cible contribue aux dimensions sociale, économique et environnementale</p>	<p>Faible</p>	<p>Aucun engagement</p>	<p>oui</p>	<p>Oui, elle est prise en compte dans la priorité agricole</p>	<p>Haute</p>	<p>Non, il y a possibilité de collecter l'information</p>	<p>oui, pas d'indicateur de manière globale pour la cible</p>	<p>Moyen</p>	<p>Cible non retenue</p>
<p>3-1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes.</p>	<p>Oui, la province n'a pas atteint cette cible de l'OMD</p>	<p>Oui, la cible permet l'amélioration de la situation sanitaire</p>	<p>Oui, la cible contribue aux dimensions sociale et économique</p>	<p>Haute</p>	<p>Oui, le pacte du millénaire pour le développement dont l'agenda post 2015</p>	<p>Oui, le risque de mourir en donnant la naissance est particulièrement observé dans les pays à revenu faible.</p>	<p>la mise en place d'un système à moindre coût à la maternité</p>	<p>Haute</p>	<p>Oui, les indicateurs sont calculés en province, Cfr EDS</p>	<p>Oui, en considérant les ZS ou les tranches d'âge</p>	<p>Haute</p>	<p>Cible retenue</p>

Objectif 3 : Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges

Critères de priorisation des cibles													
Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles	Filtre 1			Filtre 2			Filtre 3						
	Cible oubliée	OMD en retard	Cibles Transformatrice	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Niveau d'appréciation	Cible contribuant au respect des engagements internationaux	Cibles contribuant à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Autres priorités nationales	Niveau d'appréciation	Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable	Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée	Niveau d'appréciation	Décision finale
3-2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus	Non, cette cible est prise en compte dans le PQ	Oui, la province n'a pas atteint cette cible de l'OMD	Oui, la cible permet l'amélioration de la situation sanitaire	Non, cette cible ne contribue qu'à la dimension sociale	Haute	Oui, le pacte du millénaire pour le développement dont l'agenda post 2015, le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels; CDE	Oui, la mortalité des enfants de moins de 5 ans est l'une des caractéristiques des pauvres et sa réduction implique celles des pauvres	Oui, la mise en place d'un système de tarification forfaitaire dans les formations sanitaires	Haute	Oui, les indicateurs proposés sont calculés en province, CfrEDS, MICS	Oui, en considérant les ZS ou les tranches d'âge et le sexe	Haute	Cible non retenue
3-3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	Non, cette cible est prise en compte dans le PQ et PPDS.	Oui, la province n'a pas atteint cette cible de l'OMD	Oui, la cible permet l'amélioration de la vie	oui, la cible contribue à la dimension sociale, économique et environnemental	Haute	Oui, le pacte du millénaire pour le développement dont l'agenda post 2015, le pacte international relatif aux droits économiques et culturels	Oui, ces maladies attaquent souvent des pauvres. L'éradication pour certaines et la réduction pour d'autres permettra de diminuer la pauvreté et l'exclusion sociale	L'éradication de la TBC et la réduction du VIH/sida et d'autres maladies transmises par l'eau est une priorité provinciale	Haute	Oui, les indicateurs proposés sont calculés en province; EDS	Oui, en considérant les ZS ou les tranches d'âge et le sexe	Haute	Cible retenue
3-4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être	NON cette cible est prise en compte dans le PPDS.	non, la cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Oui, la cible permet l'amélioration de la situation sanitaire	oui, la cible contribue à la dimension sociale et économique	Haute	Oui, le pacte du millénaire pour le développement dont l'agenda post 2015	Oui, l'amélioration de la santé est une condition pour rendre les pauvres heureux		Haute	oui, l'information peut être collecter	oui,	Haute	Cible non retenue

Critères de priorisation des cibles													
Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles	Filtre 1				Filtre 2				Filtre 3				
	Cible oubliée	OMD en retard	Cibles Transformatives	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Niveau d'appréciation	Cible contribuant au respect des engagements internationaux	Cibles contribuant à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Autres priorités nationales	Niveau d'appréciation	Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable	Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée	Niveau d'appréciation	Décision finale
3-5 Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool	Oui cette cible n'est pas prise en compte dans le PQ, ni dans un document de planification provinciale.	non, la cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Non, malgré les effets indirects qui peuvent surgir de la cible	non, uniquement la dimension sociale	Faible	non, aucun engagement à ce sujet n'existe	non, pas assez significativement prouvé sur la pauvreté et à l'inclusion sociale	Oui, c'est une priorité pour la province	Moyen	non, les indicateurs proposés d'indicateurs ne sont pas disponibles	non, pas mesurable de manière désagrégée	Faible	Cible non retenue
3-6 D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route	Oui cette cible n'est pas prise en compte dans le PQ, ni dans un document de planification provinciale.	non, la cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Non, aucun effet transformationnel direct ne s'observe pour cette cible	Oui, les dimensions économique et sociale sont prises en compte	Faible	non, aucun engagement à ce sujet n'existe	non, pas assez significativement prouvé sur la pauvreté et à l'inclusion sociale	Oui, c'est une priorité pour la province	Moyen	oui, cfr PCR, FOSA	OUI	Haute	Cible non retenue
3-7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux	Non, cette cible est prise en compte dans le PQ et PPDS	Non cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD. Mais, il existe des liens avec d'autres cibles	Oui, la cible permet l'amélioration de condition vie	oui, les dimensions sociale et économique sont prises en compte	Haute	oui, le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels	oui, la planification familiale contribue à la réduction de la pauvreté et améliore les conditions sociales et économiques	oui, selon le plan quinquennal de la province	Haute	oui, les indicateurs proposés sont disponibles	Oui, en considérant les tranches d'âge et le sexe	Haute	Cible non retenue

Critères de priorisation des cibles													
Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles	Filtre 1			Filtre 2				Filtre 3					
	Cible oubliée	OMD en retard	Cibles Transformatrice	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Niveau d'appréciation	Cible contribuant au respect des engagements internationaux	Cibles contribuant à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Autres priorités nationales	Niveau d'appréciation	Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable	Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée	Niveau d'appréciation	Décision finale
3-8 Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable	Non, cette cible est prise en compte dans le PQ	Non cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD. Mais, il existe des liens avec d'autres cibles	oui	Oui, les dimensions sociale et économique sont prises en compte	Haute	CDE	Oui, contribue à l'inclusion sociale	oui, voir le PQ	Haute	Oui, Existence d'indicateurs de mesure de la cible en province	oui	Haute	Cible retenue
3-9 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol	Non, cette cible est prise en compte dans le PQ	Oui, résultat non atteint	Oui, la cible est transformatrice	Oui, les dimensions sociale et environnementale sont prises en compte	Haute	Oui, COP 22	Oui, contribue à l'inclusion sociale	oui, l'accès à l'eau, l'hygiène et assainissement est une priorité provinciale	Haute	les indicateurs sont disponibles au Maniema	oui, pour les indicateurs 2 et 3	Moyen	Cible non retenue
Objectif 4 : Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les opportunités d'apprentissage tout au long de la vie													
4-1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.	Non, cette cible est prise en compte dans le PQ Et SSEF	oui, les cibles sur le rapport filles et garçons sur l'éducation n'ont pas été atteintes par la province	oui, la cible permet l'accès et l'équité à l'éducation	oui, la cible contribue aux dimensions sociale et économique	Haute	Oui, le pacte du millénaire pour le développement dont l'agenda post 2015, le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, CDE	oui, l'éducation est l'un des facteurs de réduction de la pauvreté et d'inclusion	oui, l'éducation de bonne qualité et accessible à tous est une priorité pour le gouvernement	Haute	oui, les indicateurs proposés sont disponibles	Oui, les indicateurs sont mesurables et désagrégés	Haute	Cible retenue

Critères de priorisation des cibles													
Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles	Filtre 1				Filtre 2				Filtre 3				
	Cible oubliée	OMD en retard	Cibles Transformatives	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Niveau d'appréciation	Cible contribuant au respect des engagements internationaux	Cibles contribuant à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Autres priorités nationales	Niveau d'appréciation	Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable	Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée	Niveau d'appréciation	Décision finale
4-2 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire.	Non, cette cible est prise en compte dans le PQ Et SSEF	non prise en compte dans les OMD	Non, malgré les effets indirects qui peuvent surgir de la cible	non, uniquement la dimension sociale est prise en compte	Faible	aucun engagement n'existe	non, l'enseignement préscolaire ne contribue pas directement à la réduction de la pauvreté et d'exclusion sociale	non	Faible	oui, cfr l'annuaire de l'éducation	oui, cfr l'annuaire de l'éducation	Haute	Cible non retenue
4-3 D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable.	Non, cette cible est prise en compte dans le PQ Et SSEF	non cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Oui, la cible a un impact sur l'amélioration de la vie	Oui, les dimensions sociale et économique sont prises en compte	Haute	Oui, le pacte du millénaire pour le développement dont l'agenda post 2015, le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels	Oui, le renforcement des capacités rend les pauvres autonomes	non, elle peut dériver de la priorité sur l'éducation	Haute	oui, cfr l'annuaire de l'éducation, MICS	oui, cfr l'annuaire de l'éducation	Haute	Cible non retenue
4-4 D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.	Non, cette cible est prise en compte dans le PQ	non cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Oui, elle permet la dotation des capacités techniques utiles à l'emploi, l'automatisation, l'accès aux services sociaux de base	Oui, les dimensions sociale et économique sont prises en compte	Haute	Le pacte international relatif aux droits civils et politiques, économiques, sociaux et culturels	Oui, la dotation des capacités rend les pauvres autonomes et résilients	oui, l'éducation plus particulièrement de la jeunesse est une priorité en province	Haute	oui, certains indicateurs sont disponibles	oui, sur base des indicateurs globaux	Haute	Cible retenue

Critères de priorisation des cibles												
Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles	Filtre 1			Filtre 2			Filtre 3			Décision finale		
	Cible oubliée	OMD en retard	Cibles Transformatrice	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Niveau d'appréciation	Cible contribuant au respect des engagements internationaux	Cibles contribuant directement à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Autres priorités nationales	Niveau d'appréciation		Existence de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable	Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée
4-5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans le PQ	oui, cette cible facilite l'accès à l'éducation dans l'équité	oui, les dimensions sociale et économique sont prises en compte	Haute	oui, déclaration universelle de l'homme, convention relative aux droits de l'enfant	oui, cette cible permet d'éradiquer la pauvreté et l'exclusion sociale	oui, l'accès à l'éducation dans les conditions d'équité est l'une des priorités provinciales	Haute	oui, certains indicateurs sont disponibles	oui, sur base des indicateurs globaux	Haute	Cible retenue
4-6 D'ici à 2030, veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter.	Non, cette cible est prise en compte dans le PQ et ESSF	oui, elle découle de la réalisation des autres cibles de l'objectif 4	non, seule la dimension sociale est prise en compte	Haute	oui, cfr Déclaration de Incheon	oui, effet direct à la réduction de la pauvreté et inclusion sociale	oui, éducation pour tous	Haute	oui, l'indicateur de la cible est mesurable et de manière désagrégée au niveau des territoires, par sexe et âge	oui, l'indicateur de la cible est mesurable et de manière désagrégée au niveau des territoires, par sexe et âge	Haute	Cible non retenue
4-7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable.	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans le PQ et le DSESP	Oui, elle améliore l'éducation et la gestion des ressources communes de manière durable	oui, la cible touche toutes les dimensions du développement durable	Haute	oui, déclaration universelle de l'homme, Déclaration de Incheon	Oui	oui, elle découle de la priorité relative au développement de l'éducation	Haute	non, mais c'est possible de collecter l'information	oui, par territoire, village...	Moyen	Cible non retenue

Critères de priorisation des cibles												
Filtre 1			Filtre 2				Filtre 3					
Cible oubliée	OMD en retard	Cibles Transformatives	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Niveau d'appréciation	Cible contribuant au respect des engagements internationaux	Cibles contribuant directement à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Autres priorités nationales	Niveau d'appréciation	Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable	Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée	Niveau d'appréciation	Décision finale
Objectif 5 : Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles												
Non, cette cible est prise en compte dans le PQG et le DSCR	oui, la province n'a pas atteint cette cible de l'OMD	oui, la cible permet une autonomisation des femmes et des filles	Oui, contribue aux dimensions sociale et économique	Haute	Oui, le pacte du millénaire pour le développement dont l'agenda post 2015, la déclaration universelle des droits de l'homme, la convention sur l'élimination de toute forme de discrimination faite à la femme (CEDF) appuyée par la résolution 1325 du conseil de sécurité, la convention sur les droits politiques de la femme, le pacte international relatif aux droits civils et politiques	oui, les discriminations à l'égard des femmes et des filles sont les pièges à la pauvreté.	la parité homme-femme et l'abolition de discrimination à leur égard est l'une des priorités provinciales selon l'arrêté provincial n°17/015/CAB/GP-MIMA/2017 portant création du groupe thématique genre de la province	Haute	oui, il existe des indicateurs	Oui, la cible est mesurable	Haute	Cible non retenue

Critères de priorisation des cibles													
Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles	Filtre 1			Filtre 2				Filtre 3					
	Cible oubliée	OMD en retard	Cibles Transformatives	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Niveau d'appréciation	Cible contribuant au respect des engagements internationaux	Cibles contribuant à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Autres priorités nationales	Niveau d'appréciation	Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable	Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée	Niveau d'appréciation	Décision finale
5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.	Non, cette cible est prise en compte dans le PQG et le DSCR	oui, la province n'a pas atteint les cibles de l'OMD	oui, la cible permet une autonomisation des femmes et des filles	Oui, contribue aux dimensions sociale et économique	Haute	oui, le pacte du millénaire pour le développement dont l'agenda post 2015, la CEDF appuyée par la résolution 1325, la charte africaine des droits de l'homme et de peuple, le pacte international relatif aux droits civils et politiques	oui, les discriminations à l'égard des femmes et des filles sont les pièges à la pauvreté.	la parité homme-femme et l'abolition de discrimination à leur égard est l'une des priorités provinciales	Haute	oui, les indicateurs proposés sont disponibles et calculés au niveau provincial, Cfr EDS	oui, les mesures sont désagrégées	Haute	Cible retenue
5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine.	Non, cette cible est prise en compte dans le PQG et le DSCR	non cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	non, Les effets transformationnels directs ne découlent pas de cette cible	non, la cible contribue à la dimension sociale	Faible	Oui, convention relative aux droits de l'enfant, charte Africaine des droits de l'homme et de peuple, la charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, le pacte international relatif aux droits civils et politiques	oui, elle a des effets sur l'exclusion sociale	oui, cette cible est une priorité en province	Haute	oui, les indicateurs proposés sont disponibles cfr EDS, MICS	Oui, age...	Haute	Cible non retenue

Critères de priorisation des cibles												
Filtre 1			Filtre 2			Filtre 3						
Cible oubliée	OMD en retard	Cibles Transformatives	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Niveau d'appréciation	Cible contribuant au respect des engagements internationaux	Cibles contribuant à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Autres priorités nationales	Niveau d'appréciation	Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable	Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée	Niveau d'appréciation	Décision finale
5-4 Faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans le PQG et le DSCR	non, Les effets transformationnels directs ne découlent pas de cette cible	oui, la cible contribue aux dimensions sociale et économique	Faible	oui, OIT, CDE	non, aucune action n'a été envisagée ou entreprise	aucune priorité provinciale à ce sujet	Faible	oui, les indicateurs proposés sont disponibles cfr EDS, MICS	Oui, age...	Haute	Cible non retenue
5-5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.	Non, cette cible est prise en compte dans le PQG et le DSCR	oui, la cible permet une autonomisation des femmes et des jeunes filles	oui, la cible contribue aux dimensions sociale et économique	Haute	oui, le pacte du millénaire pour le développement dont l'agenda post 2015, la CEDF appuyée par la résolution 1325, la charte africaine des droits de l'homme et de peuple, le pacte international relatif aux droits civils et politiques	oui, permet une autonomie à la femme et à l'inclusion sociale	la parité homme-femme et l'abolition de discrimination à leur égard est l'une des priorités provinciales	Haute	Oui, les indicateurs proposés sont disponibles	Oui, les indicateurs mesurables	Haute	Cible retenue

Critères de priorisation des cibles													
Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles	Filtre 1			Filtre 2				Filtre 3			Décision finale		
	Cible oubliée	OMD en retard	Cibles Transformatives	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Niveau d'appréciation	Cible contribuant au respect des engagements internationaux	Cibles contribuant directement à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Autres priorités nationales	Niveau d'appréciation	Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable		Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée	Niveau d'appréciation
5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi.	Non, cette cible est prise en compte dans le PQG et le DSCR	non cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	non, aucun effet transformatif direct ne découle de cette cible	non, la cible contribue à la dimension sociale	Faible	oui, programme d'action de la conférence internationale sur la population et le développement et de programme d'action de Beijing	non pas d'effet assez significatif sur la pauvreté ou l'inclusion sociale	oui, cette cible est une priorité en province	Moyen	oui, les indicateurs proposés sont disponibles cfr EDS, MICS	Oui, age...	Haute	Cible non retenue
Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des services en eau													
6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable.	Non, cette cible est prise en compte dans le PQG et le DSCR	oui, les cibles n'ont pas été atteintes par la province	oui, l'accès à l'eau potable est une priorité pour assurer la bonne santé des communautés de base	oui, la cible contribue à toutes les dimensions du développement durable	Haute	oui, le pacte du millénaire pour le développement, les accords de RIO et la COP21	oui, la bonne santé pour tous est une priorité pour sortir de la pauvreté	oui, assurer l'accès à l'eau et aux services sociaux est parmi les priorités en province	Haute	oui, l'indicateur de la cible est calculé dans la province	oui, l'indicateur de la cible est mesurable dans la province	Haute	Cible retenue
6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défection en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.	Non, cette cible est prise en compte dans le PQG et le DSCR	oui, la cible n'était pas atteinte dans le cadre des OMD	Oui, l'assainissement et l'hygiène constituent les atouts pour assurer la bonne santé et la résilience des communautés de base	oui, la cible contribue à toutes les dimensions	Haute	oui, le pacte du millénaire pour le développement, les accords de RIO et la COP22, le pacte international relatif aux droits civils et politiques	oui, la bonne santé pour tous est une priorité pour sortir de la pauvreté	Oui, la nécessité de rendre les milieux urbains et ruraux assainis	Haute	oui, l'indicateur de la cible est calculé dans la province	oui, l'indicateur de la cible est mesurable dans la province	Haute	Cible retenue

Critères de priorisation des cibles												
Filtre 1			Filtre 2			Filtre 3						
Cible oubliée	OMD en retard	Cibles Transformatives	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Niveau d'appréciation	Cible contribuant aux engagements internationaux	Cibles contribuant à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Autres priorités nationales	Niveau d'appréciation	Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable	Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée	Niveau d'appréciation	Décision finale
Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles												
6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau.	oui, la cible n'était pas atteinte dans le cadre des OMD	Oui,	oui, la cible contribue aux deux dimensions: sociale et environnementale	Haute	oui, le pacte du millénaire pour le développement, les accords de RIO et la COP22	oui, la cible sera atteinte à partir de l'aménagement des sources en milieu rural et à l'addition de l'eau en milieu urbain(6.1)	Oui, cette cible est une priorité en province	Haute	non, mais c'est possible de collecter les informations	oui	Moyen	Cible non retenue
6.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau.	non prise en compte dans les OMD	oui	oui, la cible contribue aux deux dimensions: sociale et environnementale	Haute	oui, le pacte du millénaire pour le développement, les accords de RIO et la COP22	Oui, impact direct sur la santé	Oui, cette cible est une priorité en province	Haute	Oui, l'indicateur peut être calculé en province	oui	Haute	Cible non retenue
6.5 D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération trans-frontière selon qu'il convient.	non prise en compte dans les OMD	Non, cette cible contribue indirectement à l'amélioration de la vie des communautés de base	non, elle contribue uniquement à la dimension environnementale	Faible	oui, les accords de RIO et la COP21	Non, la cible n'a pas d'effet significatif sur la pauvreté et l'exclusion sociale	non, elle découle de la priorité à l'accès à l'eau	Faible	non, aucun indicateur n'est calculé en province	non, aucun indicateur n'est calculé et mesuré en province	Faible	Cible non retenue
6.6 D'ici à 2030, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs	non prise en compte dans les OMD	Non, cette cible contribue indirectement à l'amélioration de la vie des communautés de base	non, elle contribue uniquement à la dimension environnementale	Faible	oui, les accords de RIO et la COP21	Non aucun effet sur la pauvreté et l'inclusion sociale	oui, l'aspect environnemental est une priorité en province	Moyen	Oui	oui	Haute	Cible non retenue

Critères de priorisation des cibles													
Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles	Filtre 1			Filtre 2			Filtre 3						
	Cible oubliée	OMD en retard	Cibles Transformatives	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Niveau d'appréciation	Cible contribuant au respect des engagements internationaux	Cibles contribuant à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Autres priorités nationales	Niveau d'appréciation	Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable	Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée	Niveau d'appréciation	Décision finale
Objectif 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable													
7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.	Non, repris dans le PQ 79, Axe 6	Non, la cible non prise en compte	Oui, impact important sur la croissance économique et sur la vie des ménages	Oui, contribue à toutes les dimensions	Haute	Oui, COP22	Oui, augmente l'accès aux services sociaux de base et l'emploi	Oui, besoins exprimés de construction des centrales hydroélectrique	Haute	Oui, EDS/MICS	Oui, possibilité d'obtenir les données à tout le niveau	Haute	Cible retenue
7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial.	Non, repris dans le PQ 79, Axe 6	Non, la cible non prise en compte	Oui, impact important sur la croissance économique et sur la vie des ménages	Oui, contribue à toutes les dimensions	Haute	Oui, COP22	Oui, augmente l'accès aux services sociaux de base et l'emploi	Oui, besoins exprimés de construction des centrales hydroélectrique	Haute	Oui, Enquête 1 2 3	Oui, possibilité d'obtenir les données à tout le niveau	Haute	En attente
7.3 D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique.	Oui	Non, la cible non prise en compte	Oui, impact important sur la croissance économique et sur la vie des ménages	Oui, contribue aux dimensions sociale et économique	Haute	Oui, COP 22	Oui, augmente l'accès aux services sociaux de base et l'emploi	Oui, besoins exprimés de construction des centrales hydroélectrique	Haute	Oui, Comptes Nationaux	Non	Moyen	Cible non retenue
Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous													
8.1 Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés.	Non, repris dans le PAP P1 à 5 OMD	Non prise en compte dans les OMD	Oui, impact important sur la croissance économique et sur la vie des ménages	Oui, contribue à au moins deux dimensions: sociale et économique	Haute	Non, aucun engagement	Oui, augmente l'accès aux services sociaux de base et à l'emploi	Oui, besoins manifestés à l'engagement du taux de croissance à 2 chiffres	Haute	Oui, Cadastre Macroéconomique de la Province	Oui, possibilité d'obtenir les données à tout le niveau	Haute	Cible non retenue

Critères de priorisation des cibles												
Filtre 1			Filtre 2				Filtre 3					
Cible oubliée	OMD en retard	Cibles Transformatives	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Niveau d'appréciation	Cible contribuant aux engagements internationaux	Cibles contribuant à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Autres priorités nationales	Niveau d'appréciation	Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable	Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée	Niveau d'appréciation	Décision finale
Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles												
8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre	Non prise en compte dans les OMD	Oui, impact important sur la croissance économique et sur la vie des ménages	Oui, contribue à au moins deux dimensions: sociale et économique	Haute	Non, aucun engagement	Oui, augmente l'accès aux services sociaux de base et à l'emploi	Oui, besoins exprimés dans la diversification de l'économie	Haute	Non, possibilité de calculer	Non, possibilité de calculer selon le secteur	Moyen	Cible non retenue
8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.	Non prise en compte dans les OMD	Oui, impact important sur la croissance économique et sur la vie des ménages	Oui, contribue à au moins deux dimensions: sociale et économique	Haute	Oui, OHADA	Oui, augmente l'accès aux services sociaux de base et à l'emploi	Oui, besoins exprimés dans la création d'emploi	Haute	Non, possibilité de calculer	Oui, désagrégeable à tout le niveau	Haute	Cible non retenue
8.4 Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation et de la production et s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement, comme prévu dans le cadre décennal de programmation et à la production durable, les pays développés montrant l'exemple en la matière.	Non prise en compte dans les OMD	Non	Oui, contribue à toutes les dimensions	Faible	Oui, COP 22	Non,	Non,	Faible	Non,	Non,	Faible	Cible non retenue

Critères de priorisation des cibles												
Filtre 1			Filtre 2			Filtre 3						
Cible oubliée	OMD en retard	Cibles Transformatives	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Niveau d'appréciation	Cible contribuant au respect des engagements internationaux	Cibles contribuant à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Autres priorités nationales	Niveau d'appréciation	Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable	Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée	Niveau d'appréciation	Décision finale
Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles												
8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.	Non prise en compte dans les OMD	Oui, impact sur l'emploi et les conditions de vie	Oui, contribue à au moins deux dimensions: sociale et économique	Haute	Oui, OIT	Oui, par la création d'emploi et l'augmentation du revenu des ménages	Oui, besoins exprimés pour la création d'emploi dans le respect du Genre	Haute	Oui, Enquête 1-2-3	Oui, désagrégeable à tout le niveau	Haute	Cible retenue
8.6 D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation.	Non prise en compte dans les OMD	Oui, impact sur la scolarisation, l'emploi et la formation des jeunes	Oui, contribue à au moins deux dimensions: sociale et économique	Haute	Oui, Unesco, OIT	Oui, par la possibilité d'obtenir ou de créer un emploi	Oui, nécessité d'encadrement et de formation des jeunes dans les métiers	Haute	Oui, MICS, EDS	Oui, désagrégeable à tout le niveau	Haute	Cible retenue
8.7 Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes.	Non prise en compte dans les OMD	Oui, influe sur le travail et les formes d'esclavage	Oui, contribue à la dimension sociale	Moyen	Oui; Convention Relative aux Droits des Enfants (CDE)	Oui, protège les enfants aux travaux forcés	Oui, nécessité de respecter les instruments internationaux	Haute	Oui, MICS, EDS	Oui, à tout le niveau	Haute	Cible non retenue
8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire.	Non prise en compte dans les OMD	Oui, impact sur les conditions de vie des groupes vulnérables et sur le rendement au travail	Oui, particulièrement l'économie et le social	Haute	Oui, Diverses Conventions de l'OIT	Oui, permet d'éviter l'exclusion sociale	Non, inexistence des documents connus	Haute	Non,	Non	Faible	Cible non retenue

Critères de priorisation des cibles												
Filtre 1					Filtre 2							
Cible oubliée	OMD en retard	Cibles Transformatives	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Niveau d'appréciation	Cible contribuant aux engagements internationaux	Cibles contribuant à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Autres priorités nationales	Niveau d'appréciation	Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable	Filtre 3		
Décision finale												
Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles												
8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux.	Non prise en compte dans les OMD	Oui, par la création d'emploi et la valorisation de la culture et des produits locaux.	Oui, englobe les 3 dimensions	Haute	Oui, COP 22	Oui, par ses effets sur les 3 dimensions de développement	Oui, suivant la politique du Gouvernement provincial	Haute	Oui, Comptes Nationaux	Oui, à tout le niveau	Haute	Cible retenue
8.10 Renforcer la capacité des institutions financières nationales afin de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance	Oui, résultat non atteint	Oui, favorise la création de la classe moyenne	Oui, favorise les investissements, diminue le chômage	Haute	Oui, OHADA, COMESA	Oui, améliore les conditions de vie	Oui, par encadrement des institutions de microfinances	Haute	Oui, Annuaire statistique	Oui, implantation à tout le niveau	Haute	En attente
Objectif 9 : Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation soutenable qui profite à tous et encourager l'innovation												
9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontalière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité.	Non, repris PQ 79, Axe 7	Oui, assure le bien-être socio-économique de population rurale	Oui, en particulier les dimensions sociales et économiques	Haute	Non, aucun engagement	Oui, augmentation de la population et de flux d'échange	Oui, repris dans tous les éléments du cadre programmatique	Haute	Oui, Annuaire statistique 2014 P381	Oui, désagréable à tout le niveau	Haute	Cible retenue
9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés.	Non, repris PQ 78, Axe 4	Oui, augmente les opportunités sociales et économiques	Oui, pour la dimension socioéconomique	Haute	Non, aucun engagement	Oui, création d'emploi	Oui, actions relatives aux microcentrales hydro-électriques	Haute	Oui, Cadrage Macroéconomique de la Province	Oui, tout le niveau	Haute	Cible retenue

Critères de priorisation des cibles													
Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles	Filtre 1			Filtre 2			Filtre 3						
	Cible oubliée	OMD en retard	Cibles Transformatrice	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Niveau d'appréciation	Cible contribuant au respect des engagements internationaux	Cibles contribuant directement à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Autres priorités nationales	Niveau d'appréciation	Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable	Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée	Niveau d'appréciation	Décision finale
9-3 Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration dans les chaînes de valeur et sur les marchés.	Non, repris PQ 76, Axe 7 PQ 78, Axe 4	Non,	Oui, favorise la promotion des filières qui affecte l'économie et le social	Oui, en rapport avec la dimension socioéconomique	Haute	Non, aucun engagement	Oui, capacité de résorber le chômage	Non	Haute	Oui, FPI, Banques	Oui, à tout le niveau	Haute	Cible non retenue
9-4 D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens.	Non, repris PQ 76	Non,	Oui, accès aux services sociaux de base	Oui, en rapport avec les 3 dimensions	Haute	Oui, COP 22	Oui, capacité de réduire la pauvreté et l'exclusion sociale	Oui, modernisation des infrastructures	Haute	Non	non	Faible	Cible non retenue
9-5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant considérablement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche et du développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche et au développement d'ici à 2030.	Oui	Non,	Non,	Oui, concerne 2 dimensions : sociale et économiques	Faible	Oui, Convention Mondiale des Propriétés Industrielles	Non,	Non	Faible	Oui, Recherche Scientifique	Oui	Haute	Cible non retenue

Critères de priorisation des cibles													
Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles	Filtre 1			Filtre 2				Filtre 3					
	Cible oubliée	OMD en retard	Cibles Transformatives	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Niveau d'appréciation	Cible contribuant au respect des engagements internationaux	Cibles contribuant à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Autres priorités nationales	Niveau d'appréciation	Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable	Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée	Niveau d'appréciation	Décision finale
Objectif 10 : Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein													
10.1 D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 pour cent les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable.	Oui	Non	Oui, peut porter le changement	Oui, 2 dimensions; sociale et économique	Moyen	Non, aucun engagement	Oui, permet de réduire la pauvreté et l'exclusion sociale	Non	Faible	Oui, Enquête 1 2 3	Oui, à tout le niveau	Haute	Cible non retenue
10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.	Non, repris PQ 70	Non	Oui, permet le développement harmonieux de la société	Oui, avec les 3 dimensions de développement	Haute	Oui, Déclaration Universelle des Droits de l'homme	Oui, par l'accès de tous aux services sociaux de base	Oui, promotion de femme et de la jeune fille	Haute	Non, il y a possibilité	Non, il y a possibilité	Moyen	Cible retenue
10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.	Non, repris PQ 82, Axe 5	Non	Oui, offre à tout le monde les mêmes opportunités	Oui, essentiellement la dimension sociale et économique	Haute	Oui, Déclaration Universelle des Droits de l'homme CEDEF, CDE	Oui, par adoption des Lois non discriminatoires	Oui, promotion de femme et de la jeune fille	Haute	Oui, EDS, MICS	Oui, à tout le niveau	Haute	Cible retenue
10.4 Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité.	Non, repris PQ 74, Axe 3	Non	Oui, implication de toutes les parties prenantes	Oui, essentiellement la dimension sociale et économique	Haute	Non, aucun engagement	Oui, la protection sociale est importante pour les pauvres	Non,	Faible	Non, c'est possible	Oui, au niveau national	Moyen	Cible non retenue

Critères de priorisation des cibles													
Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles	Filtre 1			Filtre 2				Filtre 3			Décision finale		
	Cible oubliée	OMD en retard	Cibles Transformatrice	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Niveau d'appréciation	Cible contribuant au respect des engagements internationaux	Cibles contribuant directement à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Autres priorités nationales	Niveau d'appréciation	Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable		Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée	Niveau d'appréciation
10.5 Améliorer la réglementation et la surveillance des institutions et marchés financiers mondiaux et renforcer l'application des règles.													
10.6 Faire en sorte que les pays en développement soient davantage représentés et entendus lors de la prise de décisions dans les institutions économiques et financières internationales, afin que celles-ci soient plus efficaces, crédibles, transparentes et légitimes.													
10.7 Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées.													
Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et soutenables													
11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis.	Non, repris PQ 83, Axe 7	Non	Oui, améliore les conditions de vie	Oui, surtout les dimensions sociale et environnementale	Haute	Non, aucun engagement	Oui, améliore l'habitat	Oui, cas de 100 maisons	Haute	Non, c'est possible	Non, c'est possible	Moyen	Cible retenue

Critères de priorisation des cibles												
Filtre 1			Filtre 2				Filtre 3					
Cible oubliée	OMD en retard	Cibles Transformatives	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Niveau d'appréciation	Cible contribuant au respect des engagements internationaux	Cibles contribuant à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Autres priorités nationales	Niveau d'appréciation	Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable	Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée	Niveau d'appréciation	Décision finale
Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles												
11.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées.	Non	Oui, améliore les conditions de vie	Oui, surtout les dimensions sociale et économique	Moyen	Non, aucun engagement	Oui, permet aux pauvres d'écouler leurs produits	Non, c'est possible	Moyen	Non, c'est possible	Non, c'est possible	Moyen	
11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays.	Non	Oui, permet un développement harmonieux	Oui, toutes les dimensions	Haute	Non, aucun engagement	Oui, contribue à toutes les dimensions	Oui, existence du Plan d'urbanisation	Haute	Oui,	Oui, à tout le niveau	Haute	Cible retenue
11.4 Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial.	Non	Non	Oui, dimension environnementale	Haute	Non, aucun engagement	Non,	Non	Haute	Non	non	Faible	Cible non retenue

Critères de priorisation des cibles													
Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles	Filtre 1			Filtre 2			Filtre 3						
	Cible oubliée	OMD en retard	Cibles Transformatrice	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Niveau d'appréciation	Cible contribuant au respect des engagements internationaux	Cibles contribuant directement à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Autres priorités nationales	Niveau d'appréciation	Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable	Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée	Niveau d'appréciation	Décision finale
	11.5 D'ici à 2030, réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire considérablement le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes exprimé en proportion du produit intérieur brut mondial, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable.	Non, repris PQ 83, Axe 6	Non	Non	Non, dimension sociale	Haute	Non, aucun engagement	Non, permet de réduire les méfaits de catastrophes	Non	Haute	Non, c'est possible	Non, c'est possible	Moyen
11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets.	Non, repris PQ 82, Axe 4	Non	Oui, préserve l'environnement et assainit le milieu	Oui, 2 dimensions; sociales et environnement	Haute	Non, aucun engagement	Oui, par la création d'emploi et l'amélioration de l'hygiène	Oui, existence d'un service d'assainissement	Haute	Non, c'est possible	Non, c'est possible	Haute	Cible retenue
11.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs.	Oui	Non	Non	Oui, 2 dimensions; sociales et environnement	Faible	Non, aucun engagement	Non	Non	Faible	Non, c'est possible	Non, c'est possible	Moyen	

Critères de priorisation des cibles													
Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles	Filtre 1			Filtre 2				Filtre 3					
	Cible oubliée	OMD en retard	Cibles Transformatives	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Niveau d'appréciation	Cible contribuant au respect des engagements internationaux	Cibles contribuant à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Autres priorités nationales	Niveau d'appréciation	Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable	Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée	Niveau d'appréciation	Décision finale
Objectif 12 : Instaurer des modes de consommation et de production soutenables													
12.1 Mettre en œuvre le Cadre décent de programmation concernant les modes de consommation et de production durables avec la participation de tous les pays, les pays développés montrant l'exemple en la matière, compte tenu du degré de développement et des capacités des pays en développement.	Oui, non	Non, Cible non prise en compte dans les OMD	Non, Nécessite la mise en œuvre du cadre	Oui, Touche les dimensions environnement et Société	Faible	Oui, Accord de RIO et COP 22	Non, C'est encore au niveau de programmation	Non, Lié aux orientations Nationales	Faible	Oui	Oui, par Territoire	Haute	Cible non retenue
12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.	Non, Prise en compte dans le PQ,	Oui, non atteinte	Oui, Peut directement modifier les niveaux de vie	Oui, prise en compte des dimensions environnement, Société et économie	Haute	Oui, Accord de RIO et COP 22	Oui, Prise en compte des principes d'équité dans la gestion de la biodiversité.	Oui, Pilier environnement constitue une des priorités du Gouvernement Provinciale: PPEFEB	Haute	Oui, Indicateurs disponibles dans le DCRP, PAP, PPEFEB	Oui, prise en compte des priorités provinciales	Haute	Cible retenue
12.3 D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant au niveau de la distribution comme de la consommation et réduire les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte.	Oui, non	Non, Cible non prise en compte dans les OMD	Non, Sans effet direct	Oui, Prise en compte des dimensions environnement et Société	Faible	Oui, Accord de RIO et COP 22	Non, l'effet n'est pas direct	Oui, L'assainissement du milieu constitue une préoccupation de la Province	Haute	Oui, l'indice est applicable au niveau National	Non, pas d'outils de mesure au niveau provincial	Moyen	Cible non retenue

Critères de priorisation des cibles												
Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles	Filtre 1			Filtre 2			Filtre 3					
	Cible oubliée	OMD en retard	Cibles Transformatrice	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Niveau d'appréciation	Cible contribuant au respect des engagements internationaux	Cibles contribuant à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Autres priorités nationales	Niveau d'appréciation	Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable	Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée	Niveau d'appréciation
12.4 D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement.	Oui, car non atteinte	Oui, Impact directement sur la santé	Oui, prise en compte des dimensions environnement et sociale	Haute	Oui, Accord de RIO et COP 22	Non, l'effet n'est pas direct	Oui, L'assainissement du milieu constitue une préoccupation de la Province	Haute	Non, l'indicateur n'est pas mesurable au niveau provincial	Non, pas d'outils de mesure au niveau provincial	Faible	Cible non retenue
12.5 D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.	Non, Cible non prise en compte dans les OMD	Non, Sans effet direct	Oui, dimensions environnement, sociale et économique	Faible	Oui, Accord de RIO et COP 22	Oui, Prise en compte des principes d'équité dans la gestion de la biodiversité.	Oui, L'assainissement du milieu constitue une préoccupation de la Province	Haute	Non, l'indicateur n'est pas mesurable au niveau provincial	Oui, par catégorie de déchet, par ville...	Moyen	Cible retenue
12.6 Encourager les entreprises, en particulier les grandes et les transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité.	Non, Cible non prise en compte dans les OMD	Non, Sans effet direct	Oui, dimension économique et Sociale	Faible	Non, absente dans les traités internationaux	Non, Sans effet direct sur la pauvreté	Non, cible absente dans les priorités de la Province	Faible	Non, l'indicateur n'est pas mesurable au niveau provincial	Oui, par catégorie d'entreprise, de rapports et des informations	Moyen	Cible non retenue
12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la prise en compte des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.	Non, Cible non prise en compte dans les OMD	Non, Sans effet direct	Non, dimension économique seule	Faible	Non, absence d'engagement au niveau provincial	Non, Sans effet direct sur la pauvreté	Oui, existence d'une cellule Direction de passage de marché	Faible	Non, mais il y a possibilité de collecter l'information	Oui, à travers les ETD	Moyen	Cible non retenue

Critères de priorisation des cibles												
Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles	Filtre 1			Filtre 2				Filtre 3				
	Cible oubliée	OMD en retard	Cibles Transformatives	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Niveau d'appréciation	Cible contribuant au respect des engagements internationaux	Cibles contribuant à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Autres priorités nationales	Niveau d'appréciation	Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable	Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée	Niveau d'appréciation
12.8 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature.	Non, Cible non prise en compte dans les OMD	Non, Sans effet direct	Oui, dimensions sociale et environnementale	Faible	Oui, cible intégrée dans le programme de l'éducation	Non, Sans effet direct sur la pauvreté	Non, Sans effet direct sur la pauvreté	Haute	Oui, indicateur disponible dans différents programmes	Oui, à travers le nombre des personnes formées, des séances de sensibilisation...	Haute	Cible retenue
Objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions												
13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.	Non, prise en compte dans le PQg	Non, Sans effet direct	Non, seule la dimension environnement	Faible	Oui, Accord de RIO et COP 22	Non, Sans effet direct sur la pauvreté	Non, Sans effet direct sur la pauvreté	Haute	Non, mais il y a possibilité de collecter l'information	Oui, par territoire, par nombre des victimes, par type de catastrophes...	Moyen	Cible non retenue
13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.	Non, prise en compte dans le PQg	Non, les effets ne sont pas directs	Oui, dimensions environnement, social et économique	Haute	Oui, Accord de RIO et COP 22	Non, Sans effet direct sur la pauvreté	Oui, Prise en compte dans PQCE	Haute	Non, mais il y a possibilité de collecter l'information	Oui, tenant compte des réalités de la Province	Moyen	Cible non retenue
13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.	Non, prise en compte dans le PQg	Non, La cible n'a pas directement le changement	Oui, dimensions environnement et social	Haute	Oui, Accord de RIO et COP 22	Non, Sans effet direct sur la pauvreté	Oui, l'environnement est pris en compte dans programme Provincial de développement	Haute	Non, mais il y a possibilité de collecter l'information	Oui, par rapport au nombre de personnes formées, d'institutions de formation...	Moyen	Cible retenue

Critères de priorisation des cibles													
Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles	Filtre 1			Filtre 2				Filtre 3			Décision finale		
	Cible oubliée	OMD en retard	Cibles Transformatrice	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Niveau d'appréciation	Cible contribuant au respect des engagements internationaux	Cibles contribuant directement à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Autres priorités nationales	Niveau d'appréciation	Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable		Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée	Niveau d'appréciation
Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière soutenable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable													
14.1 D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments.	Oui, non prise en compte dans les programmes	Non, Cible non prise en compte dans les OMD	Non, sans impact direct	Oui, prise en compte des dimensions environnement et sociale	Faible	Oui, Accord de RIO et COP 22	Non, l'effet n'est pas direct	Non, ne fait pas la priorité de la Province; mais il y a lieu de tenir compte de la pollution des eaux de surface de la Province	Faible	Non, mais il y a possibilité de collecter l'information	Oui, tenant compte des réalités de la Province	Moyen	Cible non retenue
14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans.	Oui, non prise en compte dans les programmes	Non, Cible non prise en compte dans les OMD	Non, Sans effet direct	Oui, prise en compte des dimensions environnement et sociale	Faible	Oui, Accord de RIO et COP 22	Non, ne réduit pas directement la pauvreté	Non, ne fait pas la priorité de la Province.	Faible	Non, l'indicateur n'est pas mesurable au niveau provincial	Non	Faible	Cible non retenue
14.3 Réduire au maximum l'acidification des océans et lutter contre ses effets, notamment en renforçant la coopération scientifique à tous les niveaux.	Oui, non prise en compte dans les programmes	Non, Cible non prise en compte dans les OMD	Non, Sans effet direct	Non, seule la dimension environnement	Faible	Oui, Accord de RIO et COP 22	Non, n'impacte pas la pauvreté	Non, ne fait pas la priorité de la Province.	Faible	Non, l'indicateur n'est pas mesurable au niveau provincial	Non	Faible	Cible non retenue

Critères de priorisation des cibles												
Filtre 1					Filtre 2							
Cible oubliée	OMD en retard	Cibles Transformatives	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Niveau d'appréciation	Cible contribuant au respect des engagements internationaux	Cibles contribuant à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Autres priorités nationales	Niveau d'appréciation	Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable	Filtre 3		
Décision finale	Niveau d'appréciation	Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée	Décision finale	Niveau d'appréciation	Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée	Décision finale	Niveau d'appréciation	Décision finale	Niveau d'appréciation	Décision finale		
Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles												
14.4 D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques.	Non, Cible non prise en compte dans les OMD	Oui	Oui, dimensions environnement, social et économique	Haute	Oui, Accord de RIO et COP 22	Oui	Oui, par rapport au code de pêche responsable.	Haute	Non, mais il y a possibilité de collecter l'information	Oui	Moyen	Cible retenue
14.5 D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles.	Non, Cible non prise en compte dans les OMD	Non, sans impact direct	Non, seule la dimension environnement	Faible	Oui, Accord de RIO et COP 22	Non, n'impact pas directement à la pauvreté	Non,	Faible	Non, mais il y a possibilité de collecter l'information	oui	Moyen	Cible non retenue

Critères de priorisation des cibles												
Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles	Filtre 1			Filtre 2				Filtre 3				
	Cible oubliée	OMD en retard	Cibles Transformatrice	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Niveau d'appréciation	Cible contribuant au respect des engagements internationaux	Cibles contribuant à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Autres priorités nationales	Niveau d'appréciation	Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable	Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée	Niveau d'appréciation
14.6 D'ici à 2020, interdire les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, supprimer celles qui favorisent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et s'abstenir d'en accorder de nouvelles, sachant que l'octroi d'un traitement spécial et différencié efficace et approprié aux pays en développement et aux pays les moins avancés doit faire partie intégrante des négociations sur les subventions à la pêche menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce.	Non, Cible non prise en compte dans les OMD	Non, sans effet transformationnel direct	Oui, dimension environnement, Social et économique	Moyen	Oui, Accord de RIO et COP 22	Non, n'impacte pas directement à la pauvreté	Non, cela ne constitue pas une priorité en province	Faible	Non, mais il y a possibilité de collecter l'information	oui	Moyen	Cible non retenue
14.7 D'ici à 2030, faire mieux bénéficier les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme.	Non, Cible non prise en compte dans les OMD	Oui, les bénéfices pourront accroître leur revenu	Oui, dimension environnement, Social et économique	Moyen	Oui, Accord de RIO et COP 22	Oui, par l'augmentation de revenu	Oui	Haute	Oui, au niveau national	Oui	Haute	Cible non retenue

Critères de priorisation des cibles													
Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles	Filtre 1			Filtre 2				Filtre 3					
	Cible oubliée	OMD en retard	Cibles Transformatives	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Niveau d'appréciation	Cible contribuant au respect des engagements internationaux	Cibles contribuant à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Autres priorités nationales	Niveau d'appréciation	Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable	Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée	Niveau d'appréciation	Décision finale
<p>Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité</p> <p>15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux.</p> <p>15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial.</p> <p>15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols.</p> <p>15.4 D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable.</p>	Oui, non prise en compte dans le PQ	Non, Cible non prise en compte dans les OMD	Non, sans effet transformationnel direct	Non, seule la dimension environnement	Faible	Oui, Accord de RIO et COP 22	Non, cela exige un certain nombre de mécanismes pour arriver à l'éradication de la pauvreté	Oui, création de parc TL2	Haute	Oui, Cfr ICCN	Oui, par territoire	Haute	Cible non retenue
	Non, cible prise en compte dans le PQCE	Oui, non atteinte	Oui, la restauration des forêts influe directement sur les données climatiques	Oui, toutes les dimensions	Haute	Oui, Accord de RIO et COP 22	Oui, par la préservation des écosystèmes	Oui, à travers le PQCE et les programmes sectoriels	Haute	Oui, à travers le service d'environnement	Oui, par territoire	Haute	Cible retenue
	Non, cible prise en compte dans le PQCE	Non, Cible non prise en compte dans les OMD	Oui	Oui, dimension environnement, sociale et économique	Haute	Oui, Accord de RIO et COP 22	Oui	Oui, à travers les programmes sectoriels en ce qui concerne la conservation de sols	Haute	Non, indicateur non applicable au niveau provincial	Non, pas d'outils de mesure au niveau provincial	Faible	Cible non retenue
	Oui, non prise en compte dans le PQCE	Non, Cible non prise en compte dans les OMD	Non, La cible n'impacte pas directement le changement	Oui, dimension environnement, Social et économique	Faible	Oui, Accord de RIO et COP 22	Non,	Non, ne concerne pas la province	Faible	Non applicable en province	Non	Faible	Cible non retenue

Critères de priorisation des cibles												
Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles	Filtre 1			Filtre 2			Filtre 3			Décision finale		
	Cible oubliée	OMD en retard	Cibles Transformatives	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Niveau d'appréciation	Cible contribuant au respect des engagements internationaux	Cibles contribuant à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Autres priorités nationales	Niveau d'appréciation		Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable	Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée
15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction.	Non, Cible non prise en compte dans le PQCE	Non, La cible n'a pas d'impact direct sur le changement	Non, seule la dimension environnement	Faible	Oui, Accord de RIO et COP 22	Non	Oui, la préservation des espèces constitue une priorité de la Province	Haute	Oui, Cfr ICCN	Oui, par rapport aux espèces et ETD	Haute	Cible non retenue
15.6 Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale.	Non, Cible non prise en compte dans le OMD	Oui, le partage équitable des ressources impacte sur le niveau de vie	Oui, toutes les dimensions	Moyen	Oui, Accord de RIO et COP 22	Oui, le partage équitable des ressources est un indice de réduction de la pauvreté	Oui, la cible constituée pour la province	Haute	Non applicable en province	Non	Faible	Cible retenue
15.7 Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande.	Non, Cible non prise en compte dans le OMD	Non, la protection des espèces n'a pas d'effet direct sur le changement	Non, seule la dimension environnement	Faible	Oui, Accord de RIO et COP 22	Non, Sans effet direct sur la pauvreté	Oui, la lutte contre le braconnage et le trafic illicite des espèces constituent une priorité de la province	Haute	Oui, mais, il y a lieu de reformuler l'indicateur. Cfr ICCN	Oui, par rapport aux espèces et ETD	Haute	Cible non retenue
15.8 D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires.	Non, Cible non prise en compte dans le OMD	Non, la cible n'a aucun effet direct sur le changement	Non, seule la dimension environnement	Faible	Oui, Accord de RIO et COP 22	Non, Sans effet direct sur la pauvreté	Non, cela ne constitue pas une priorité en province	Faible	Non applicable en province	Non	Faible	Cible non retenue

Critères de priorisation des cibles												
Filtre 1			Filtre 2				Filtre 3					
Cible oubliée	OMD en retard	Cibles Transformatives	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Niveau d'appréciation	Cible contribuant au respect des engagements internationaux	Cibles contribuant à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Autres priorités nationales	Niveau d'appréciation	Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable	Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée	Niveau d'appréciation	Décision finale
15-9 D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité.	Oui, mais non atteinte	Non, sans impact direct	Oui, toutes les dimensions	Haute	Oui, Accord de RIO et COP 22	Non, Sans effet direct sur la pauvreté	Oui, la protection des écosystèmes est une priorité de la province	Haute	Non	Oui, il y a possibilité d'appliquer la cible en rapport avec la politique nationale	Moyen	Cible retenue
Objectif 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes												
16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés.	Non, cette cible a été prise en compte dans le PQ p66 et 67	OUI, la cible contribue à l'éducation et le bien être social	Oui, la cible prend en compte un paquet social économique et environnemental	Haute	Oui, convention de Genève, charte afri de Droit de l'homme	Oui, la mortalité maternelle est l'une des caractéristiques des pauvres	Non	Haute	Oui,EDS, MICS	Oui, par territoire	Haute	Cible non retenue
16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants.	Non, cette cible a été prise en compte dans le PQ p75 et 80	Non, pas de fait direct quant à l'accès aux services sociaux de base	Oui	Moyen	Oui, convention relative aux Droits des enfants, Traité de Rome	Non, aucun effet direct n'est possible	Non	Faible	Oui, EDS	Oui, à tout le niveau	Haute	Cible non retenue
16.3 Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité.	Non, cette cible a été prise en compte dans le PQ p69	Oui, cette cible permet une amélioration significative dans la vie sociale et économique	Oui, dimensions sociales	Haute	Oui, Déclaration universelle de droit de l'homme, Traité de Rome, de Genève, OIT	Oui, la cible est capitale car elle contribue aux bien être social	Oui, la gouvernance est cheval de bataille de la province	Haute	Oui, EDS	Oui, à tout le niveau	Haute	Cible retenue
16.4 D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée.	Non, cette cible a été prise en compte dans le PQ69	Non, pas d'effet direct quant à l'accès de services sociaux de base	Oui, 2 dimensions sociale et économique	Moyen	Oui, Convention de PALERMES	Non, pas d'effets directs mais la cible est importante dans des zones en conflits	Non, elle est prise en compte dans la priorité relative en paix et la stabilisation	Faible	Non, la province ne dispose pas des indicateurs validés	Non, à condition d'élaborer les indicateurs proposés	Faible	Cible non retenue

Critères de priorisation des cibles													
Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles	Filtre 1			Filtre 2			Filtre 3						
	Cible oubliée	OMD en retard	Cibles Transformatrice	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Niveau d'appréciation	Cible contribuant au respect des engagements internationaux	Cibles contribuant à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Autres priorités nationales	Niveau d'appréciation	Existence de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable	Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée	Niveau d'appréciation	Décision finale
16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes.	Non, cette cible a été prise en compte dans le PQ68	Non, cette cible n'a pas fait parti des OMD	Oui, la cible impacte sur le social et économique	Oui, les dimensions sociales et économiques	Haute	Oui, déclaration universelle de droit de l'homme, charte africaine de droit de l'homme et peuple, Convention de Palerme	Oui	Oui, la bonne gouvernance est cheval de bataille de la province	Haute	Oui, QUIBB	Oui, à tout le niveau	Haute	Cible retenue
16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.	Non, cette cible a été prise en compte dans le PQ69	Non, cette cible ne fait pas parti des OMD	Oui, les institutions efficaces	Oui, les institutions efficaces au niveau provincial contribuent à toutes les dimensions de dtv durable	Haute	Oui, l'accord cadre d'addis ababa, pour la paix, la sécurité et la coopération RDC et la région	Oui, les institutions efficaces contribuent au soubassement du dtvpt durable	Oui, la bonne gouvernance est la priorité provinciale	Haute	Oui, les indicateurs existent mais on peut les élaborer	Oui, la ventilation peut être faite par province, ville, ...	Haute	Cible retenue
16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions.	Non, cette cible a été prise en compte dans le PQ69	Non, cette cible ne fait pas parti des OMD	Non, pas de fait direct quant à l'accès aux services sociaux de base	Oui, toutes les dimensions sont prises en compte	Moyen	Oui,	Non, bien qu'utile la participation n'a que des effets contrastés et moins probable sur la pauvreté et l'inclusion sociale	Oui, cette cible répond à la préoccupation de la décentralisation	Haute	Oui, il existe	Oui, il existe	Haute	Cible non retenue
16.8 Élargir et renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial.	non, cette cible n'a été prise en compte dans le PQ	Non, cette cible ne fait pas parti des OMD	Non, aucun effet direct de relèvement du niveau de la vie à la base ne découle de cette cible	Non, aucune dimension n'est prise en compte directement	Faible	Oui, COMESA, troisième forum haut niveau sur l'efficacité de l'aide	Non, cette cible concerne des dimensions ne touchent pas les besoins sociaux primaires des pauvres	Non, la cible est supra-nationale, du moins la RDC devrait être active	Faible	Oui, le pays peut le calculer	Oui, on peut désagréger par organisation	Haute	Cible non retenue

Critères de priorisation des cibles												
Filtre 1			Filtre 2			Filtre 3						
Cible oubliée	OMD en retard	Cibles Transformatives	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Niveau d'appréciation	Cible contribuant au respect des engagements internationaux	Cibles contribuant à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Autres priorités nationales	Niveau d'appréciation	Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable	Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée	Niveau d'appréciation	Décision finale
Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles												
Oui, aucun document ne prend en compte cette cible	Non, cette cible n'a pas fait parti des OMD	Non, la cible n'a pas d'effet transformationnel sur le niveau de vie et d'accès aux services sociaux	Non, celle la dimension sociale est prise en compte directement	Faible	Oui, convention relative au Droit des enfants, Traité de Rome,	Non, cette cible concerne des dimensions ne touchant pas les besoins sociaux prioritaires des pauvres	Non	Faible	Oui, existe	Oui, à tout le niveau	Haute	Cible non retenue
Oui, aucun document ne prend en compte cette cible	Non, cette cible n'a pas fait parti des OMD	Non, la cible n'a pas d'effet transformationnel direct sur le niveau de vie et d'accès aux services sociaux de base	Non, seule la dimension sociale	Faible	Oui, Déclaration Universelle des Droits de l'Homme	Oui, touche la dimension sociale	Non, bien qu'important, cette cible ne constitue pas une priorité provinciale	Haute	Non, c'est possible	Non, c'est possible	Moyen	cible non retenue
Objectif 17 : Revitaliser le partenariat mondial au service du développement soutenable et renforcer les moyens de ce partenariat												
17.1 Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes.												

Critères de priorisation des cibles													
Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles	Filtre 1			Filtre 2			Filtre 3						
	Cible oubliée	OMD en retard	Cibles Transformatrice	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Niveau d'appréciation	Cible contribuant au respect des engagements internationaux	Cibles contribuant directement à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Autres priorités nationales	Niveau d'appréciation	Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable	Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée	Niveau d'appréciation	Décision finale
17.2 Faire en sorte que les pays développés honorent tous les engagements pris en matière d'aide publique au développement, notamment l'engagement pris par nombre d'entre eux de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement et d'en consacrer entre 0,15 % et 0,20 % à l'aide aux pays les moins avancés. Les fournisseurs d'aide publique au développement étant encouragés à envisager de se donner pour objectif de consacrer au moins 0,20 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés.													
17.3 Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement.													
17.4 Aider les pays en développement à rendre leur dette viable à long terme au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allègement ou sa restructuration, selon le cas, et réduire le surendettement en réglant le problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés.													

Critères de priorisation des cibles												
Filtre 1			Filtre 2				Filtre 3					
Cible oubliée	OMD en retard	Cibles Transformatives	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Niveau d'appréciation	Cible contribuant au respect des engagements internationaux	Cibles contribuant directement à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Autres priorités nationales	Niveau d'appréciation	Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable	Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée	Niveau d'appréciation	Décision finale
Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles												
17.5 Adopter et mettre en œuvre des systèmes de promotion de l'investissement en faveur des pays les moins avancés.												
17.6 Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau de l'Organisation des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies.												
17.7 Promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement, à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord.												

Critères de priorisation des cibles													
Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles	Filtre 1			Filtre 2				Filtre 3					
	Cible oubliée	OMD en retard	Cibles Transformatrice	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Niveau d'appréciation	Cible contribuant au respect des engagements internationaux	Cibles contribuant directement à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Autres priorités nationales	Niveau d'appréciation	Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable	Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée	Niveau d'appréciation	Décision finale
17.8 Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier l'informatique et les communications.													
17.9 Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire.													
17.10 Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, notamment grâce à la tenue de négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement.													

Critères de priorisation des cibles												
Filtre 1			Filtre 2				Filtre 3					
Cible oubliée	OMD en retard	Cibles Transformatives	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Niveau d'appréciation	Cible contribuant au respect des engagements internationaux	Cibles contribuant directement à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Autres priorités nationales	Niveau d'appréciation	Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable	Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée	Niveau d'appréciation	Décision finale
Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles												
17.11 Accroître nettement les exportations des pays en développement; en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020.												
17.12 Permettre l'accès rapide de tous les pays les moins avancés aux marchés en franchise de droits et hors contingent, conformément aux décisions de l'Organisation mondiale du commerce, notamment en veillant à ce que les règles préférentielles applicables aux importations provenant des pays les moins avancés soient transparentes et simples et facilitent l'accès aux marchés.												
17.13 Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques.												
17.14 Renforcer la cohérence des politiques de développement durable.												
17.15 Respecter la marge de manœuvre et l'autorité de chaque pays en ce qui concerne l'élaboration et l'application des politiques d'élimination de la pauvreté et de développement durable.												

Critères de priorisation des cibles													
Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles	Filtre 1			Filtre 2			Filtre 3						
	Cible oubliée	OMD en retard	Cibles Transformatrice	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Niveau d'appréciation	Cible contribuant au respect des engagements internationaux	Cibles contribuant à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Autres priorités nationales	Niveau d'appréciation	Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable	Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée	Niveau d'appréciation	Décision finale
17.16 Renforcer le partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les objectifs de développement durable.													
17.17 Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière.													

Critères de priorisation des cibles													
Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles	Filtre 1			Filtre 2			Filtre 3						
	Cible oubliée	OMD en retard	Cibles Transformatrice	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Niveau d'appréciation	Cible contribuant au respect des engagements internationaux	Cibles contribuant directement à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Autres priorités nationales	Niveau d'appréciation	Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable	Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée	Niveau d'appréciation	Décision finale
17.18 D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap, emplacement géographique et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays. 17.19 D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement.													

Comité d'élaboration

Noms et post-noms	Fonction/Institution
Supervision	
Modeste BAHATI LUKWEBO	Ministre d'Etat, Ministre du Plan
Jean Pierre ZEKPELE MONDOMBE	Vice-Ministre du Plan
Pascal TUTU SALUMU	Gouverneur de Province
Augustin BULONGO MOMBE	Ministre provincial du Plan
Vincent NGONGO NZINGA	Coordonnateur National de l'OCDD
Ernest BAMOU	Economiste Principal, PNUD-RDC
Equipe de rédaction	
Oasis KODILA TEDIKA	Expert Analyses macroéconomiques, OCDD
Alain ALINGI BOYA	Expert Conflit, Fragilité et New Deal, OCDD
Ernest BAMOU	Economiste Principal, PNUD-RDC
Jean AMISI MUTUAMBI	Economiste national, PNUD-RDC
Equipe de validation	
Philémon MFULUNTOMA LUKOKI	Coordonnateur National Adjoint, OCDD
Philémon MWANIA MANKUNKU niema	Chef de Division provinciale du Plan / Maniema
Madeleine LIPONGO BORA	Min. du Plan/Division provinciale du Maniema
ALIMASI MANTEKA	Min. du Plan/Division provinciale du Maniema
KASINU ZAKWANI	Société civile
KASIMU SHABANI	Société civile
Marcus LUNGA KAWAWE	Inspection provinciale du développement Rural
Eduard FUNDI KAMUKUNDA	Division provinciale des Mines
Dr. Joseph Tumba Poyo	Inspection provinciale de la pêche et élevage
KATETE KIKOLA	Division provinciale des Infrastructures et Travaux Publics
Alexandre KALOKOLA KISUBI	Société civile
Vivi KALOMBO Wa LUKONGO	Institut Géographique du Congo
Daniel ASANI BALIBWAZI	INS
WAKUSOMBA Albertine	Société civile
Pierre WASWALILA NTONWE	FEC-Maniema
Leon NGEKA KIPENGA	Ministère provincial d'Agriculture
RISASI TAMASHA	Institut supérieur de développement rural
KABALA KIMANGA	Division provinciale de la Santé
Aimée KANSILEMBO	Société civile
Raphael NGUMBI MUNDEKE	Ministère provincial de EPSP
LUALABA MIBANGA	Ministère provincial de l'Agriculture
Michel MUKOMBELWA	Cellule Cadrage macroéconomique et CDMT/ Division du Plan
Modeste NDOMBE MASHAKA	Société civile
Régine KAPUNGA SIFAYAO	Division provinciale Femme, Famille et Enfant

Noms et post-noms	Fonction/Institution
Josué MBULA	Comité Prov de Eau, Hygiène et Assainissement (CPAEHA)
Ernest BAMOU	Economiste Principal, PNUD-RDC
Jean AMISI MUTUAMBI	Economiste national, PNUD-RDC

Secrétariat technique, logistique et administration

SELEMANI TUENA MAMBA	Assistant Coordination/OCDD
Achille LINDONDO	Assistant d'expert/OCDD
Michaël MALOJI MPOYI	Infographiste/OCDD
Asmini BWEBWE	Program Associate/Politic and Strategy Unit/ PNUD
Patrice MILAMBO BOTENDE	Division Plan/Maniema
Pierre AMISI MUSENGE	Division Plan/Maniema



OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Copyright © OCDD - RD Congo 2017

7 Avenue Bahuka, Quartier Basoko, Commune de Ngaliema

Email : ocddplan@gmail.com – Tél : 0815090553 - 0852147777

Avec l'appui technique et financier du

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en RD Congo

